



Revue de la Société de généalogie de Québec | www.sgq.qc.ca

L'Ancêtre

**L'école de rang
au XIX^e siècle**

**Meilleurs souhaits
aux mariés**

Pierre ou François Robitaille ?



SERVICES

Impression numérique
Impression grand format
Impression d'enseigne
et remplacement
Impression de plans
Sérigraphie
Reproduction d'œuvre d'art
Laminage
Découpe numérique
Lettrage de véhicule
Lettrage de vitrines
Numérisation grand format
Fusion de documents
Finition
Finition manuelle
Préparation postale
Ciblage démographique



Groupe etr

MAISON DE PRÉPARATION POSTALE
CENTRE NUMÉRIQUE - AFFICHAGE

numeriQca

SCR
SÉRIGRAPHIE
CLAUDE ROUSSEAU

PLANOTECH
Reproduction et impression numérique de plans

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAP-AUX-DIAMANTS

HISTOIRES D'UTOPIES



Prospect von der unten Stadt in Quebec
von St-Laurent Fluss
Vue de la basse Ville à Québec vers
le fleuve St-Laurent

FRANZ XAVER HABERMANN
Vue de la basse Ville à Québec vers le fleuve St-Laurent, vers 1775-1781

ABONNEZ-VOUS À
CAP-AUX-DIAMANTS

AU

418 656-5040

revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca



Visitez le site web :
www.capauxdiamants.org



Suivez-nous
sur Facebook!



SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC 1961–2019

Adresse postale : C. P. 9066, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4A8

Adresse municipale : 1055, rue du Séminaire, local 4240, Pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval, Québec (Québec) G1V 5G8

Téléphone : 418 651-9127 Courriel : sgq@uniserve.com Site : www.sgq.qc.ca



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018–2019

Présidente	Jeanne Maltais (6255)*
Vice-président	Guy Auclair (4443)
Secrétaire	Martine Guillot (7137)*
Trésorier	Michel Turcotte (7406)
Administrateurs	Daniel Dupuis (7643)* Michel Keable (7085)* Yvon Lacroix (4823) Hélène Routhier (5919) Solange Talbot (6559)

* Fin de mandat

Conseiller juridique

M^e Serge Bouchard

Direction des comités

Bibliothèque	Mariette Parent (3914)
Centre virtuel de documentation	Martine Guillot (7137)
Conférences	Roger Barrette (2552) Jacques Fortin (0334)

Communications et publicité

Éditions et publications	Daniel Dupuis (7643) Guy Parent (1255)
Expédition	Louis Poirier (5290)
Saisie des données	Louise Tucker (4888)

Formation	Hélène Routhier (5919)
Héraldique	Mariette Parent (3914)
Informatique	Yvon Lacroix (4823)
Registraire	Solange Talbot (6559)
Revue L'Ancêtre	Michel Keable (7085)
Service à la clientèle	Guy Auclair (4443)

Service de recherche et d'entraide	Jeanne Maltais (6255)
Trésorerie	Michel Turcotte (7406)
Encaissement	Raymond Thériault (8039)
Inventaire	Louis Poirier (5290)

L'Ancêtre, revue officielle de la Société de généalogie de Québec, est publié quatre fois par année.

Cotisation

Canada Adhésion principale* : 50 \$

Amérique sauf Canada Adhésion principale* : 65 \$ canadien

Europe Adhésion principale* : 70 \$ canadien

Membre associé demeurant à la même adresse : demi-tarif

* Ces adhérents reçoivent la revue L'Ancêtre.

Note

Les cotisations des membres sont renouvelables avant le 31 décembre de chaque année.

Page couverture : Ancienne école de rang, vue latérale. Municipalité de Saint-Narcisse.

Reproduction autorisée par la MRC des Cheneaux et par le photographe, Jean-Pierre Chartier. La photographie a été modifiée par Jean-Pierre Gaudet avec l'accord de M. Chartier afin d'enlever des éléments inexistant à l'origine.

Image originale : Répertoire du patrimoine culturel du Québec / Culture et communications Québec.

COMITÉ DE L'Ancêtre 2018–2019

Directeur	Michel Keable (7085)
Rédacteurs	Roger Allard (7378) Jean-François Bouchard (1792) France DesRoches (5595)
Coordonnatrice	Diane Gaudet (4868)
Membres	Roger Barrette (2552) Daniel Fortier (6500) Jacques Fortin (0334) Claire Lacombe (5892) Rodrigue Leclerc (4069) Jeanne Maltais (6255)

Collaborateurs et collaboratrices

Catherine Audet (7774)
Marc Beaudoin (0751)
Irène Belleau (3474)
Romain Belleau (5865)
Rémi d'Anjou (3676)
Raymond Deraspe (1735)
Daniel Fortier (6500)
Jocelyne Gagnon (3487)
Pierre Gendreau-Héту (7656)
Jean-Paul Lamarre (5329)
Rénauld Lessard (1791)
Denis Martel (4822)
Claire Pelletier (3635)
Lise St-Hilaire (4023)

Les textes publiés dans L'Ancêtre sont sous la responsabilité de leur auteur. Ils ne peuvent être reproduits sans le consentement de la SGQ et de l'auteur.

Conception de la mise en page et des couvertures de la revue

Omnigraphie, infographie d'édition

Imprimeur

Groupe ETR, Québec

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 0316-0513

© 2019 SGQ

SOMMAIRE

Assemblée générale, convocation	152
Mise en candidature	153
Les Filles du Roy – Second regard – Les illégitimes – 3 ^e partie	155
Instruire les enfants d'une paroisse rurale à la fin du XIX ^e siècle	157
Céliama, Marie Delima ou Rose de Lima Charlebois?	163
Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple Guay–Dion	169
Votre ancêtre a-t-il été placé dans la bonne lignée?	173
Pierre ou François Robitaille?	177
<i>Ad Lib</i>	
Quels reproches méritait Guillaume Tailleur?	182
John Hill, géolier à Québec, chocolatier, porteur de lettres et tailleur	183
La bibliothèque vous invite... À lire sur le thème des Acadiens	191
Paléographie	192
Armoiries de membres de la SGQ	194
L'héraldique à Québec Les armoiries d'Antoinette de Pons, marquise de Guercheville	195
Précision concernant les parents d'Alexandre de Prouville	198
Lieux de souche Colette Raclot grand-tante des trois sœurs Raclot, Filles du roi de 1671	199
Les archives vous parlent Du nouveau à propos des archives notariales : plus d'actes en ligne, plus d'index et plus d'actes transcrits	205
L'ABC de la généalogie par ADN (G/ADN) Les Suzor d'Amérique rattachés par ADN à une même souche de Touraine	207

La SGQ, fondée le 27 octobre 1961, est un organisme sans but lucratif. Elle favorise la recherche en généalogie et en histoire des ancêtres ou des familles, l'entraide des membres, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences ainsi que la publication de travaux de recherche.

La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, de la Fédération Histoire Québec ainsi que de la Fédération canadienne des sociétés de généalogie et d'histoire de famille. La Société est aussi un organisme de bienfaisance enregistré.



Convocation Assemblée générale des membres de la Société de généalogie de Québec

Date : Mercredi 5 juin 2019 à 19 h 30

Les membres de la Société de généalogie de Québec sont convoqués à la 58^e assemblée générale annuelle qui aura lieu le mercredi 5 juin 2019 à Québec, au Centre communautaire Noël-Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel, arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la 57^e assemblée générale tenue le 23 mai 2018 ;
4. Rapport des comités ;
5. Rapport du président ;
6. Rapport du trésorier :
 - 6.1 Adoption des états financiers ;
 - 6.2 Prévisions budgétaires ;
7. Nomination d'un vérificateur ou d'un expert-comptable ;
8. Ratification des actes posés par le Conseil d'administration ;
9. Rapport du comité de mise en candidature et élection ;
10. Autres sujets ;
11. Levée de l'assemblée.

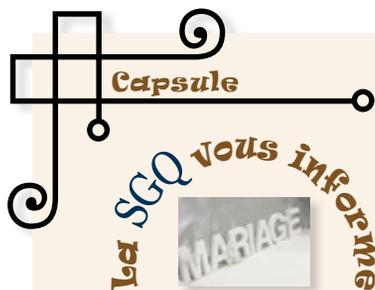
Note : Les personnes qui désirent ajouter un sujet à l'ordre du jour sont priées de le faire par écrit et de l'adresser à la soussignée, au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Québec, le 1^{er} mars 2019

Martine Guillot

Secrétaire du Conseil d'administration

martine.guillot.sgq@gmail.com



Mariages du Québec 1926–1997

Cette base de données contient environ 2,5 millions d'inscriptions, soit la très grande majorité des mariages survenus au Québec entre 1926 et 1997. Sa consultation est réservée exclusivement à nos membres qui possèdent leur identifiant et leur mot de passe.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la SGQ : www.sgq.qc.ca. Après vous être identifiés, choisissez l'onglet **Bases de données**, « Nos bases de données » puis cliquez sur « Mariages du Québec 1926-1997 ».



Message du comité de mise en candidature

Société de généalogie de Québec
fondée en 1961

Vous êtes invités à soumettre des candidatures pour pourvoir aux quatre postes en élection lors de l'assemblée générale annuelle du mercredi 5 juin 2019.

Les administrateurs sont élus pour un mandat de deux ans.

Admissibilité du candidat*

1. Le candidat doit être membre de la Société de généalogie de Québec (SGQ) ;
2. La candidature doit être proposée par écrit par trois membres de la SGQ, à l'aide du formulaire inséré dans le présent numéro de *L'Ancêtre* ;
3. Le formulaire de mise en candidature doit parvenir au secrétariat du Comité 30 jours avant l'assemblée générale, soit avant 16 h, le 6 mai 2019.

Composition du Comité de mise en candidature

Le Comité est formé de Jacques Fortin, Guy Parent et Louis Richer. Ces personnes peuvent recevoir dès maintenant les formulaires à l'adresse suivante :

Société de généalogie de Québec
À l'attention du Comité de mise en candidature
C. P. 9066, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1V 4A8

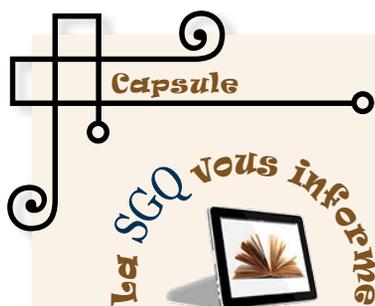
Martine Guillot, secrétaire
Société de généalogie de Québec

Notes:

Les formulaires de mise en candidature sont également disponibles à l'Accueil de la SGQ.

La date d'affichage des candidatures à la SGQ est le 8 mai 2019, 16 h.

* La forme masculine est utilisée pour alléger le texte.



Capsule

Bibliothèque numérisée — outil de recherche disponible au Centre de documentation Roland-J.-Auger

La **bibliothèque numérisée** de la SGQ contient des bases de données indispensables à toute recherche généalogique, comme *Le Lafrance* ; les recensements de la Ville de Québec de 1851, 1871 et 1901 ; le *BMS2000* ; *PRDH* (1621-1799) et plusieurs autres.

Les bases de données et les documents numérisés sont disponibles sur plusieurs postes de recherche du Centre de documentation Roland-J.-Auger.

Pour plus d'informations, choisissez l'onglet « Centre de documentation » puis cliquez sur « Bibliothèque numérisée » : <http://www.sgq.qc.ca/centre-de-documentation/bibliotheque-numerisee>

Rassemblement de famille

Rencontre des Gingras

Tous ceux et celles qui ont du sang des Gingras sont invités à célébrer 350 ans de présence des Gingras en Amérique les 17 et 18 août 2019 dans la ville de Québec. Pour plus d'informations, consultez la page Facebook *Gingras Association*. Pour confirmer votre intérêt et votre participation ou pour des réponses à vos questions, écrivez à : gingrasdamerique@gmail.com.

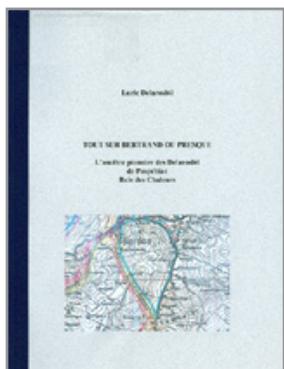
Rencontre des Barrette

Les Barrette, leurs conjoints ou conjointes et les personnes ayant des ancêtres Barrette dans leur lignée matrilinéaire sont invités au 26^e rassemblement de l'Association des Barrette d'Amérique.

La rencontre aura lieu le samedi 24 août 2019 dans le décor champêtre et enchanteur de la réputée Auberge Handfield à Saint-Marc-sur-Richelieu. Diverses activités sont au programme, notamment une conférence de M. Roger Barrette, historien et membre de la Société de généalogie de Québec, qui traitera du thème : *Les patriotes Barrette et la Rébellion de 1837-1838*.

Renseignements et inscription : 418 658-3790 ou rlba@videotron.ca.

Nos membres publient



DELAROSBIL, Lucie. *Tout sur Bertrand ou presque. L'ancêtre pionnier des Delarosbil de Paspébiac, Baie des Chaleurs, [s. e.], 2018, 98 p.*

Dédié aux descendants de Bertrand, ce document présente un agencement d'articles inédits depuis 2007 et d'autres publiés depuis 2010 sur le blogue *Fouilles Trouvailles*. Non disposés selon leur date de rédaction ou de publication, ils tiennent compte des perspectives où ils se placent dans le temps et l'espace. Ce recueil de textes, écrits en tant que tels, non comme les parties d'un livre, vise une lecture chronologique sans nuire à sa cohésion. La vie de Bertrand reprend ses ascendants, de Bardos à Bidart, aux Pyrénées-Atlantiques, ainsi que ses descendants de Paspébiac et d'ailleurs au Québec, d'Ontario et des États-Unis.

Vendu par l'auteure, en communication privée, sur la page des *Descendants des ancêtres de Paspébiac (Facebook)*, 20 \$ (1^{re} édition) + 5 \$ (frais de poste au Canada).

Politique de L'Ancêtre concernant les hommages, nominations, conférences ou congrès

La revue *L'Ancêtre* est un organe officiel de la Société de généalogie de Québec (SGQ) en matière de communication. Sa mission concerne la diffusion d'informations officielles de la SGQ et la publication des résultats de recherches effectuées par ses membres ou, à l'occasion, d'articles d'intérêt inédits produits par des chercheurs non membres de la SGQ.

Dans un but d'équité et afin d'éviter de favoriser certains membres de la SGQ par rapport à d'autres, les textes concernant les hommages rendus à nos membres, l'annonce de leur nomination à des postes de direction ou de conseil dans des organisations externes connexes à la généalogie, la mention de leur participation à des congrès et des conférences, ou l'énoncé d'honneurs qui leur sont rendus devront répondre aux critères suivants :

- ils doivent concerner des activités de la SGQ, ou
- s'ils concernent des activités extérieures, le membre concerné devra avoir agi comme une personne officiellement mandatée par la SGQ, sur approbation du Conseil d'administration ;
- leur publication doit être approuvée par le comité exécutif de la SGQ.

Le comité de *L'Ancêtre*



Les Filles du Roy – Second Regard

Irène Belleau (3474)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

NDLR : La revue *L'Ancêtre* utilise généralement la graphie *Les Filles du roi* pour désigner ce groupe de femmes. Cependant, à la demande de l'auteure, présidente de la SHFR, nous respectons son choix de les nommer selon la forme ancienne *Les Filles du Roy*.

Mères d'enfants illégitimes – 3^e partie

III – Cinq enfants illégitimes disparus (dont on ne retrouve aucune trace après leur naissance)

- **Marie Montminy**, née le 25 février 1646, arrivée en 1664, est la fille de Michel et Isabelle Larivière, de Rouen. Elle a donc 18 ans. Elle annule un contrat de mariage avec Thomas Granderie le 12 octobre 1665. À Québec, le 19 décembre 1665, elle donne naissance à **Julienne**, issue d'une liaison avec Guillaume Morin, un *oiseau de passage*, dit-on. L'enfant disparaît. Marie épouse Noël Rose, cordonnier, le 7 janvier 1666; neuf enfants naissent entre 1666 et 1685, dont six se marient. Le 3 décembre 1685, le jour même de la naissance de leur neuvième enfant, Noël décède, il est âgé de 43 ans. Marie épouse, le 25 septembre 1687 en secondes noces, François Dumas, soldat, garde du gouverneur Jacques De Brisay et interprète auprès des Iroquois. Le couple aura une enfant, Marguerite, née le 19 juillet 1690 et baptisée le lendemain. Le 18 octobre 1688, Marie s'était présentée devant le Conseil souverain¹ où elle avait demandé la permission de vendre la maison de Noël Rose, son premier mari, pour repasser en France avec ses jeunes enfants. Peut-être s'est-elle ravisée; son cousin Charles Montminy et ses deux filles, Marie et Barbe, l'avaient pourtant rejointe en 1674. Mais on ne retrouve nulle trace d'elle après 1690.
- **Renée LaBastille**, du contingent de 1668 est âgée de 19 ans à son arrivée au pays. Elle est orpheline de père, Martin, écuyer du roi, de Paris, paroisse de Saint-Séverin. Sa mère est Anne Rubufey. Renée sait signer. Elle annule un premier contrat de mariage avec Pierre Rollandeau, maçon, le 20 juillet 1668, sans qu'on sache pourquoi. Elle se fait conter fleurette par René Réaume, un malin et un plaideur dont le nom est mentionné fréquemment dans les registres du Conseil souverain et de la Prévoté, selon Silvio Dumas². Renée donne naissance à **Jacques** le 26 juillet 1669 à Québec. Il devient le premier enfant de la famille pour disparaître rapidement (l'auteure suppose qu'il est décédé). Renée a dû se marier enceinte, car le 11 avril 1669, elle

épouse René Gauthier dit Larose, cordonnier, originaire de Vienne, né vers 1629, avec qui elle aura douze enfants, à l'île d'Orléans, dont sept meurent; deux filles laisseront une postérité, Jeanne et Catherine, qui épouseront l'une, Guillaume Chevalier — douze enfants — et l'autre, Jean-Baptiste DuCoudray — treize enfants. L'époux, René, meurt avant de connaître son douzième enfant qui naît le 27 janvier 1688 à Saint-Laurent, Î.O. Renée se retrouve veuve avec six enfants, le plus vieux a 17 ans; la dernière, Françoise, décède le 25 janvier 1689. Le reste de sa vie? Sans doute auprès de ses enfants. Toutefois, on la retrouve au baptême de Marie-Geneviève Pasquier le 16 août 1709 à Saint-Laurent, Î.O., elle aurait alors 60 ans, puis elle disparaît, son acte de sépulture semble perdu.

- **Françoise Bourgeois**, du contingent de 1669, vient de Paris, elle a 23 ans et est orpheline de père. Elle épouse Paul Vignault dit Laverdure de la compagnie Maximy du régiment de Carignan-Salières, âgé de 28 ans, le 3 novembre 1670 à Sainte-Famille, Î.O.; ils auront douze enfants dont deux seulement se marieront: Maurice en Acadie en 1701, et Antoine à l'île d'Orléans en 1703. Françoise a perdu cinq enfants plus ou moins jeunes, mais le premier qu'elle a eu avant son mariage portera son prénom **Françoise**, née le 7 octobre 1670. On ne sait pas qui est le père, mais on peut supposer qu'il s'agit de Paul Vignault étant donné qu'elle est inscrite comme étant le premier des douze enfants. On n'en a pas de preuve. Françoise Bourgeois meurt vers 1704 et laisse trois enfants; Paul l'avait précédée dans la mort vers 1690.
- **Marie-Charlotte Pecquet** (1671), d'origine inconnue, ne vivra en Nouvelle-France que six ans. Elle épouse René Richard vers 1671 à Verchères, et son premier enfant Jean est né le 1^{er} juin 1672 et a été baptisé le 8 à Boucherville; sa deuxième, Suzanne, naît à Beauport, au Petit-Village³, le 17 mars 1674, et meurt à l'âge de 2 mois le 16 mai suivant; sa troisième, Marie-Catherine, naît le 16 août 1675 et est

1. Jugements et délibérations du Conseil souverain, 3-256.

2. DUMAS, Silvio. *Les Filles du roi en Nouvelle-France*, Étude historique avec répertoire biographique, Québec, Société historique de Québec, Cahiers d'histoire n° 24, 1972, p. 264.

3. GAGNON, Madeleine. *Le Petit-Village d'autrefois, Beauport, Charlesbourg, Giffard du XVII^e au XX^e siècle*, Québec, Imprimerie J. B. Deschamps, 2012, 367 p.

disparaît, probablement retourné en France. Marie-Charlotte donne naissance à **Julien** à Québec, le 2 avril 1678, de père inconnu. Que devient Julien Pecquet?

Le dimanche 17 juillet 1678, M.-Charlotte a porté l'enfant à la porte du Château de Québec; elle attendit quelques heures et lorsque le dit Cottin⁴, valet et huissier du gouverneur, sortit, elle se porta à luy et déposa l'enfant à ses pieds. Elle lui dit: Voilà ton enfant faisant ce que tu voudras⁵.

Elle fut condamnée à trois livres d'amende vu sa pauvreté pour son indiscretion et le non respect du lieu! Elle devra nourrir l'enfant et Cottin, le père de l'enfant, devra payer 60 livres pour la moitié de la nourriture. La suite demeure inconnue. Cette même année 1678, Marie-Charlotte quitte la Nouvelle-France avec ses deux enfants: Jean né en 1672 et Julien en 1678; le PRDH les dit décédés hors Québec. Seuls les registres de l'état civil de la France peuvent élucider ce fait.

- **Jeanne Rigaud**, du contingent de 1671, vient de Paris. Âgée de 15 ans, elle apporte des biens d'une valeur de 300 livres

auxquels s'ajoute la dot royale de 50 livres. Elle est la fille de feu André et Françoise Perrin. Elle annule un contrat de mariage avec Jean Réal, et ce n'est qu'après cinq ans, vers 1676, qu'elle épouse Michel Poirier dit Langevin⁶, taillandier et armurier, âgé 33 ans. Ils s'établissent à Champlain et auront six enfants entre 1677 et 1687. Au recensement de 1681, Michel Poirier (devenu Pottier) a 38 ans, Jeanne, 25, Pierre, 5, Étienne, 3, et Paul, 4. On retrouve aussi Pierre Campeau, 17 ans, apprenti de Montréal⁷, qui vit avec eux. Michel Poirier décède vers 1688. Jeanne est alors âgée de 32 ans. Un nommé Lafranchise, soldat, lui conte fleurette et **Marie Jacques**, souvent appelée **Marie-Jacquette**, naît le 20 février 1690 à Champlain. Après cette date, on ne trouve plus rien au sujet de Jeanne, probablement morte en couches, ni de sa fille Marie-Jacquette.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse : belleaui@videotron.ca

4. Probablement Henri Catin; l'acte de baptême le nomme Julien Catin, le père Henri Catin et la mère M.-Charlotte Pecquet. Henri Catin est marchand boucher.
5. Prévôté de Québec, registre 13 et DGFC I, 516.
6. Michel Poirier est devenu Michel Pottier au recensement de 1681 à Montréal.
7. Pierre Campeau est le petit-fils de Catherine Paulo, Fille du Roy de 1663.



Capsule clio-généalogique : De la paroisse à l'État, il y a 25 ans !

C'est en effet le 1^{er} janvier 1994 qu'est créé officiellement le Directeur de l'état civil. Dorénavant, celui-ci est le seul à pouvoir émettre officiellement des certificats de naissance, de mariage ou de décès au Québec ou concernant des personnes qui y sont domiciliées. À cette fin, il tient à jour le registre des actes civils, en tenant

compte des jugements et des modifications possibles en provenance du Québec et d'ailleurs.

Des années 1600 jusqu'à 1993, l'état civil était administré par des milliers d'officiers publics, essentiellement les ministres du culte et les protonotaires. Au moment de sa création, en 1994, 17 millions d'actes enregistrés dans 425 000 registres répartis dans 3600 lieux ont été transférés au Directeur de l'état civil.

<http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=mo&sqcid=7>

<http://etacivil.gouv.qc.ca/fr/20ans.html>

fortierdanielsq@gmail.com



* Dans la mythologie grecque, Clio est la muse qui chante le passé des hommes et de leurs cités, leur l'histoire.



Instruire les enfants d'une paroisse rurale à la fin du XIX^e siècle

Guy Parent (1255)

Né à Saint-Narcisse de Champlain en 1952, l'auteur a obtenu un baccalauréat en biochimie de l'Université Laval en 1975. Après avoir travaillé quelque temps au gouvernement du Québec, il entre à l'emploi de l'Université Laval, où il occupe le poste de responsable de travaux pratiques et de recherche, de 1977 jusqu'à sa retraite. Guy Parent a publié de nombreux articles en généalogie, dont, en 2005, *Pierre Parent, le pionnier*. Il est l'actuel président de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie.

Résumé

L'enseignement dans les écoles des paroisses rurales au XIX^e siècle a été principalement l'affaire de jeunes filles qui avaient la charge d'une école dont le nombre d'élèves variait considérablement selon l'emplacement, la volonté des parents d'y envoyer leurs enfants ou l'intérêt des commissions scolaires de l'époque. Officiellement, ces jeunes filles obtenaient un diplôme afin d'enseigner, mais les commissaires d'école ont constamment demandé et reçu l'autorisation d'embaucher des enseignantes non diplômées. Les clauses inscrites par les commissaires d'école de la paroisse de Saint-Narcisse dans les contrats d'engagement des institutrices en 1892, révélant que pour la première fois depuis 20 ans il n'y a pas d'homme qui enseigne à Saint-Narcisse, reflètent une partie du mode de vie de ces femmes.

Un contrat d'engagement en 1892

A Saint-Narcisse¹, le 12 juin 1892, Aurore Dessureault signe son contrat d'engagement pour l'année scolaire qui débutera en septembre prochain. Elle ne possède pas son diplôme d'école élémentaire, mais les commissaires ont en mains une exemption qui précise *porteur d'un certificat approuvé*². Elle recevra un salaire annuel de 60 piastres pour sa tâche, en deux versements de 30 piastres, selon les termes de son contrat³ qui sont :

Les commissaires s'engagent à payer à ladite Aurore Dessureault la somme de soixante piastres pour ladite année scolaire, comme suit: trente piastres d'hui à la fin du mois de janvier prochain et trente piastres d'hui à la fin de juillet 1893 (Figure 1) en bon argent et non autrement, et le Secrétaire-trésorier ni aucune autre personne ne pourra changer ce mode de paiement et sera fait à ladite institutrice.

Aurore Dessureault vient tout juste d'avoir 17 ans au moment de son engagement. Née le 10 juin 1875 à Saint-Narcisse, elle est la fille d'Hubert et Céline Trépanier. Les

clauses du contrat et l'âge de la jeune fille représentent les conditions dans lesquelles travaillent les institutrices du monde rural au XIX^e siècle au Québec: des jeunes filles qui reçoivent un maigre salaire. Officiellement, il faut avoir 18 ans pour pouvoir enseigner, mais les commissaires d'école demandent fréquemment des exemptions pour engager des jeunes filles qui n'ont pas l'âge légal pour ce faire. À Saint-Narcisse, en 1892, les dossiers d'Aurore Dessureault et de Virginie Trépanier illustrent bien les motifs invoqués pour embaucher des institutrices non diplômées qui n'ont pas 18 ans. Au nom des commissaires d'école de la municipalité, le curé de Saint-Narcisse, Jean-Baptiste Chrétien, écrit à l'abbé Louis-Séverin Rheault, procureur de l'évêché de Trois-Rivières, qui acceptera sa requête, pour justifier la demande de dérogation pour leur engagement⁴. Dans sa lettre, il explique :

1^e Comme il leur est difficile de pourvoir aux vacances dans les arrondissements par des Institutrices diplômées;

2^e Comme ils rencontrent ici dans la paroisse deux élèves qui sans avoir le diplôme vu leur âge, qui les empêche de subir l'examen par la loi;

1. Dans le présent texte, il s'agit de la paroisse de Saint-Narcisse, dans l'actuelle MRC des Chenaux.

2. L'expression *porteur d'un certificat approuvé* est utilisée dans la correspondance du Département de l'instruction publique et est citée comme telle dans ce texte.

3. BAnQ Québec, Fonds E13, correspondance expédiée de Québec à MM. les Commissaires et à MM. les syndics d'écoles catholiques de la Province de Québec, document no 1407, 1892 (Figure 1).

4. BAnQ Québec, Fonds E13, *op. cit.*, document n° 896, 1892.

3^e Vu que les susdites dont les noms respectifs sont: Virginie Trépanier qui a commencé à 17 ans en Février dernier et Aurore Dessureau âgée de 17 ans, ont subi devant moi un examen aussi strict que possible, pour constater leur capacité réelle à l'enseignement élémentaire;

4^e Vu encore l'engagement des susdites Demoiselles peut se faire à des conditions plus avantageuses au point de vue économique pour la paroisse, comme elles se trouvent à proximité de leurs familles, MM les commissaires sollicitent humblement l'autorisation requise de l'ordinaire de Diocèse telle qu'exigée par les Règlements du conseil de l'Instruction Publique;

Avant de terminer cette supplique, je dois à l'appui de MM les Commissaires témoigner des talents réels des nouvelles aspirantes à l'enseignement, et en même temps, de leur capacité constatée, à subir l'examen du Bureau, après celui qu'elles ont subi.

Je demeure M l'Administrateur,
Votre très humble et Obéissant serviteur
J B Chrétien Ptre
Curé de St Narcisse

La pression populaire est tellement forte que le gouvernement cède et autorise l'embauche de jeunes filles de 16 ans en 1894 mais cette concession ne fait pas long feu et, en 1896, le gouvernement revient sur sa décision et l'âge légal pour enseigner est à nouveau fixé à 18 ans⁵.

L'instruction publique en 1850

La loi 9 que le Parlement du Canada-Uni adopte le 9 juin 1846⁶ est la pierre d'assise de notre système scolaire d'enseignement laïque. Elle prévoit que *la municipalité rurale formera une municipalité scolaire sous la juridiction des commissaires d'école*⁷. Cette loi oblige les instituteurs à la détention d'un brevet de qualifications émis par un bureau d'examineurs qui décerne les brevets d'enseignement. Elle instaure également les taxes scolaires, ce qui déclenchera un fort mouvement d'opposition de la part d'une partie de la population qui refuse de payer pour l'instruction de leurs enfants. Les exemples de ce mouvement sont nombreux et les promoteurs de l'enseignement doivent se battre pour faire triompher leur cause⁸. Cette période est connue sous le nom de la « guerre des éteignoirs ».

Le système d'éducation au Québec prend forme. Des bureaux d'examineurs sont créés à Québec et à Montréal afin d'évaluer la qualité des candidats à l'enseignement qui n'ont pas étudié à l'école normale. La Mauricie dispose du sien à compter de 1853; il est situé à Trois-Rivières. Cette région ne compte pas encore d'école normale sur son territoire⁹. Les premiers inspecteurs d'écoles sont nommés le 2 mars 1852 dans la foulée de la loi créant cette fonction le 30 août 1851¹⁰. Les inspecteurs d'écoles jouent des rôles multiples: visiter les écoles, évaluer l'instruction donnée et statuer sur la qualité globale de la gestion de l'éducation dans une municipalité, tant sur la tenue des écoles que sur celle des commissaires d'école et, parfois, conseiller les commissaires d'école.

Graduellement, des écoles sont construites sur le territoire de la province de Québec; de plus en plus d'enfants bénéficient d'une instruction élémentaire et peuvent ainsi apprendre à lire et à écrire.

Le personnel enseignant à Saint-Narcisse en 1892

En plus du contrat d'engagement d'Aurore Dessureau, on trouve dans la correspondance entre les commissaires d'école et le département de l'Instruction publique l'indication de l'embauche de six autres enseignantes pour l'année 1892-1893 avec une copie de leur contrat d'engagement¹¹. Pour la première fois depuis de nombreuses années, il n'y a pas d'homme parmi le personnel enseignant de Saint-Narcisse. Voici la liste des institutrices engagées:

- Catherine-Albaise Labissonnière, fille de François et Georgina Beaufort dit Brunelle, réside à Batiscan. Elle y est née le 26 novembre 1861. Elle a obtenu un diplôme d'école élémentaire. Inscrite comme institutrice dans les recensements dès 1881, elle demeure à Batiscan en 1881 et à Nicolet en 1891. Elle est engagée pour tenir l'école modèle de l'arrondissement n° 1, pour 9½ mois à compter du 15 septembre au salaire annuel de 150 piastres qu'elle recevra en deux versements égaux. Elle épousera Léopold Beaufort dit Brunelle le 11 avril 1893 à Batiscan.
- Philomène Huot, qui réside à Saint-Luc¹², a obtenu son diplôme d'école élémentaire. Elle est née le 17 mai 1867 à Château-Richer. Elle est la fille de Pierre et Marie Gravel. Elle est engagée pour tenir l'école élémentaire mixte de l'arrondissement n° 8, au salaire annuel de 85 piastres qu'elle

5. MURRAY, Jocelyne. *Apprendre à lire et à compter. École et société en Mauricie 1850-1900*, Québec, Septentrion, 2003, coll. Cahiers des Amériques, p. 101.

6. AUDET, Louis-Philippe. *Histoire de l'enseignement au Québec 1840-1971*, t. 2, Montréal et Toronto, Holt, Rinehart et Wilson Ltée, 1971, p. 58.

7. LABARRÈRE-PAULE, André. *Les instituteurs laïques au Canada français 1836-1900*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 140.

8. LAPOINTE, Pierre-Louis. « Le curé Nicolas Tolentin Hébert de Saint-Pascal de Kamouraska et son combat pour l'éducation [...] », *Histoire Québec*, vol. 21, n° 1, 2015, p. 38-39.

9. MURRAY. *Op. cit.*, p. 98.

10. AUDET. *Op. cit.*, p. 59.

11. BANQ Québec, Fonds E13, *op. cit.*, document n° 1407, 1892.

12. Il s'agit de la paroisse Saint-Luc-de-Vincennes, dans la MRC des Chenaux.

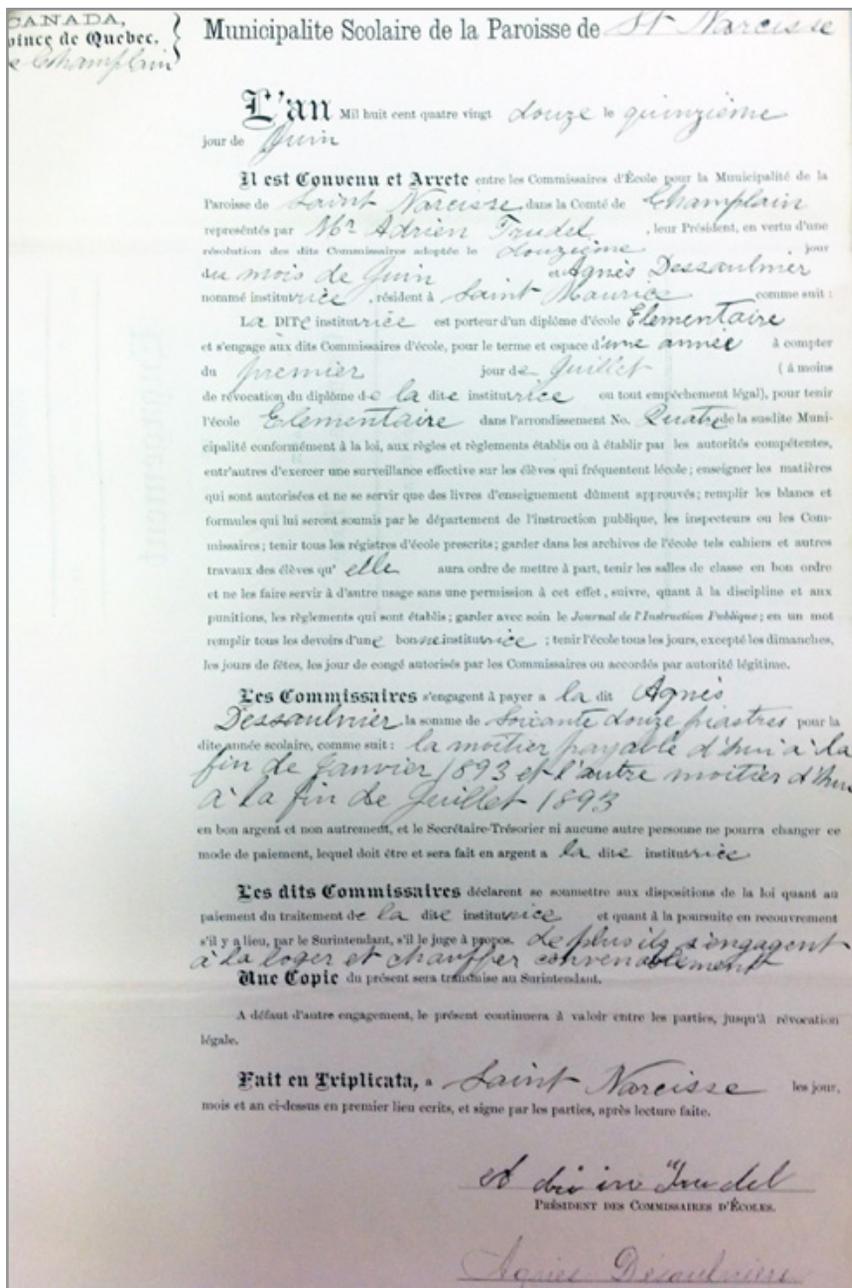


Figure 1. Contrat d'engagement d'Agnès Desaulnier. BANQ Québec, Fonds E13, correspondance expédiée de Québec à MM. les Commissaires et à MM. les syndics d'écoles catholiques de la Province de Québec, document n° 1407, 1892.

recevra en deux versements égaux. Elle épousera Alfred Vandal, de Sainte-Thècle, le 10 octobre 1893 à Saint-Luc.

- Agnès Desaulniers, qui réside à Saint-Maurice, est la fille de Thomas et Philomène Levasseur. Elle est née le 1^{er} février 1872 à Saint-Maurice. Elle a obtenu son diplôme d'école élémentaire. Elle est engagée pour tenir l'école élémentaire de l'arrondissement n° 4, au salaire annuel de 72 piastres qui lui sera remis en deux versements égaux. Elle épousera Basilide Rousseau, cultivateur de Saint-Narcisse, le 24 juillet 1900 à Saint-Maurice.

Trois catégories de personnel enseignant

À la lecture des contrats d'engagement, il faut conclure que les commissaires d'école de Saint-Narcisse embauchent trois catégories de personnel enseignant : une institutrice diplômée responsable de l'école modèle, trois institutrices diplômées responsables d'une école élémentaire et trois institutrices qui n'ont pas leur diplôme, mais qui sont aussi responsables d'une école élémentaire.

En engageant des institutrices qui ont obtenu leur diplôme d'école élémentaire, les commissaires d'école respectent

- Hélène Lacroix, qui réside à Champlain, est née le 23 décembre 1869. Elle est la fille de Pierre et Éléonore Toupin. Elle a obtenu un diplôme d'école élémentaire. Elle est engagée pour tenir l'école élémentaire de l'arrondissement n° 2, au salaire annuel de 85 piastres qu'elle recevra en deux versements égaux. Elle épousera Léandre Gagnon le 12 septembre 1893 à Champlain.
- Virginie Trépanier, qui demeure à Saint-Narcisse, a obtenu un certificat approuvé. Elle n'a que 17 ans. Fille de Pierre et Virginie Jacob, elle est née le 26 février 1875 à Saint-Narcisse. Elle est engagée pour tenir l'école élémentaire de l'arrondissement n° 6, au salaire annuel de 60 piastres payé en deux versements égaux. Elle épousera Georges Despains, de Batiscan, veuf d'Émilie Polette, le 31 juillet 1894 à Saint-Narcisse.
- Louise Bonenfant, de Saint-Narcisse, a obtenu un certificat approuvé. Fille d'Aurèle et Aurélie Tousignant, Louise est née le 29 août 1876 à Saint-Narcisse. Elle est engagée pour tenir l'école élémentaire de l'arrondissement n° 7, au salaire annuel de 55 piastres qu'elle touchera en deux versements égaux. Elle épousera Médéric Mercure, de Saint-Tite, le 14 juillet 1896 à Saint-Narcisse.
- Aurore Dessureault est décédée le 31 janvier 1901 à Saint-Narcisse. Elle était célibataire.

Pour connaître les institutrices ou les instituteurs à Saint-Narcisse au début de la décennie 1890, il ne faut pas compter sur le recensement canadien de 1891. En effet, le recenseur Antoine-Norbert Dostaler, qui a pourtant exercé la profession d'instituteur durant sa vie active, n'a noté que deux représentants du personnel enseignant dans ce recensement : Étienne Dostaler, 38 ans, fils du recenseur, et Marie-Anne St-Arnaud, 22 ans¹³.

13. Bibliothèque et Archives Canada, *Recensement de Saint-Narcisse de 1871*, microfilm C-10079.

ainsi la *Loi sur l'instruction publique*. Cependant, lorsque les besoins se font sentir, ils se tournent aussi vers des jeunes filles dont on reconnaît les qualités, mais qui n'ont pas obtenu leur diplôme officiel les autorisant à enseigner. Les salaires annuels versés tiennent compte de cette différence et ils varient selon les contrats. Ainsi, en 1892, Catherine-Albaïse Labissonnière reçoit un salaire beaucoup plus élevé, soit 150 piastres, parce qu'elle enseigne à l'école modèle du village.

L'école modèle, toujours située dans le village, accueille tous les élèves d'une corporation scolaire ayant terminé leur instruction « principale élémentaire » acquise dans les écoles de rang¹⁴.

La charge de travail pour une école modèle est plus importante que pour une école élémentaire, celle-ci étant située dans les rangs de la paroisse par sa nature et sa vocation; cela explique l'écart important entre le salaire consenti à Catherine-Albaïse Labissonnière et ceux versés aux trois institutrices diplômées qui, toutes âgées de plus de 18 ans, sont payées entre 72 et 85 piastres. Âgées de moins de 18 ans, les trois autres institutrices non diplômées reçoivent un salaire qui varie de 55 à 60 piastres.

Pour engager des jeunes filles non diplômées, les commissaires doivent obtenir une autorisation du département de l'Instruction publique. Cette autorisation n'est donnée qu'à la suite de l'envoi d'une recommandation officielle qui témoigne de la qualité et de la moralité de la jeune fille. Par exemple, Louise Bonenfant avait déjà bénéficié de cette exemption l'année précédente même si elle n'avait que 15 ans au début de l'année scolaire 1891-1892. Sa candidature était accompagnée d'une courte lettre signée de la main de M^{gr} Laflèche, évêque de Trois-Rivières. Le 29 août 1891, les commissaires recevaient la lettre suivante qui avait été précédée de l'autorisation de M^{gr} Laflèche¹⁵.

*1891, 29 août
MM les Com^{res} d'écoles
St Narcisse – Champlain
Messieurs,*

Vu la recommandation de Mgr l'évêque de Trois-Rivières, en date du 8 juillet dernier, je vous autorise à engager M^{lles} M Lse Naubert et M Lse Bonenfant pour tenir deux de leurs écoles de l'année scolaire 1891-1892.

Autorisation à MM les commissaires d'École de la Paroisse de St Narcisse à engager les D^{lles} Marie Louise Naubert et Marie Louise Bonenfant de St Narcisse, comme institutrices quoiqu'elles n'aient pas l'âge requis, vu les raisons alléguées.

St Narcisse, 8 juillet 1891

+ L F Ev, des Trois-Rivières

Qu'une lettre de l'évêque de Trois-Rivières accompagne une autorisation d'engagement de deux institutrices non diplômées à Saint-Narcisse est plutôt rare. Dans la majorité des cas, un document émanant du curé de la paroisse et certifiant la compétence et la moralité de la jeune fille suffisait. L'intervention de M^{gr} Laflèche pèse lourd dans une recommandation pour une institutrice parce qu'il a joué un rôle dans le mouvement ultramontain au XIX^e siècle.

Une école de rang à Saint-Narcisse

Le devis de construction d'une école de rang daté du 29 décembre 1880 permet de visualiser et de connaître ce qu'était une école de rang à la fin du XIX^e siècle. Dans ce cas, il s'agit de l'école n^o 4 qui sera construite dans le rang Saint-Pierre, à Saint-Narcisse.

Grandeur de la maison 24 pieds carrés, le carré aura onze pieds de hauteur sur un sollage en pierre d'un pied de hauteur, dix-huit pouces d'épaisseur, une tête de cheminée en brique, un simple plancher en haut embouveté, double plancher en bas, couverture en planche et bardeau, lembrissement, six chassis de six vitres de treize pouces sur quinze pouces, avec porte double, logement de l'Instituteur dans le haut dès que le besoin le requerra¹⁶.

Le nombre d'enfants présents dans l'arrondissement, tel que subdivisé par une résolution des commissaires en date du 21 juin 1880, est de 71 et ils sont âgés de 5 à 16 ans. Il faut souligner, comme le notent les commissaires d'école, qu'un grand nombre d'enfants ne vont pas à l'école, *vu la distance qu'ils ont à parcourir et la pauvreté dans laquelle ils se trouvent¹⁷*. Cette école, bâtie sur un terrain insalubre, devra être déplacée à peine trois ans plus tard¹⁸.

Les commissaires d'école doivent aussi composer, dans la gestion de l'année scolaire, avec les obligations du monde rural. En 1892, par exemple, ils écrivent au Surintendant de l'Instruction publique dans le but d'obtenir l'autorisation de déplacer les dates prévues pour les vacances scolaires estivales. Ils demandent que les écoles ferment le 31 juillet et que les cours reprennent vers le 15 septembre afin que les agriculteurs puissent avoir le bénéfice du travail de leurs enfants durant la saison des foins et des récoltes¹⁹. Leur demande est acceptée.

On peut citer d'autres témoignages de la vie dans une école de rang à la fin du XIX^e siècle, comme celui de Vénérande Douville-Veillet, une institutrice du début du XX^e siècle qui

14. MURRAY. *Op. cit.*, p. 80.

15. BAnQ Québec, Fonds E13, *op. cit.*, document n^o 1535, 1891.

16. BAnQ Québec, Fonds E13, *op. cit.*, document n^o 1832, 1880.

17. *Ibid.*

18. *Ibid.*

19. BAnQ Québec, Fonds E13, *op. cit.*, document n^o 1090, 1892.

est née en 1882 à Sainte-Anne-de-la-Pérade et qui a rédigé son récit de vie :

Notre maison d'école ressemblait beaucoup plus à une cabane de colon qu'à une maison normale. Portant pignon pointu, elle n'avait qu'un étage. Elle devait mesurer à peu près 20 pieds par 24. La salle des élèves avait environ 18 pieds de largeur et elle occupait toute la partie avant. La partie arrière, séparée en deux, servait pour le logement de la maîtresse. Une demi-cloison séparait ces deux locaux. [...] Les manuels scolaires n'étaient pas nombreux à la fin du siècle dernier. Le petit catéchisme de la Province de Québec occupait la place principale et devait être appris par cœur, sans manquer un mot, avant d'être admis à marcher au catéchisme pour la première communion. [...] Je revois encore dans mon pupitre, la Psautier de David, une grammaire française, une histoire sainte, une histoire du Canada, un manuel d'arithmétique et une petite géographie²⁰.

Des conditions difficiles

Le personnel enseignant à Saint-Narcisse en 1892 est exclusivement composé de jeunes filles qui travaillent selon les clauses fixées par leur contrat d'engagement leur imposant des conditions de vie parfois difficiles. Même si les contrats sont signés au cours de l'été 1892, une des clauses stipule qu'elles ne recevront la première moitié de leur salaire qu'en janvier 1893 et la seconde moitié à la fin du mois de juillet 1893. Pour des institutrices, cela peut impliquer qu'elles doivent vivre à crédit pendant plusieurs mois. Cette situation n'encourage pas les carrières dans le monde de l'enseignement. De plus, les membres du personnel enseignant doivent signer un nouveau contrat chaque année. Ils n'ont aucune sécurité d'emploi car ils peuvent être congédiés à tout moment²¹.

L'enseignement élémentaire laïque en milieu rural est caractérisé par une forte féminisation : on parle en 1874 de 81,3 % de femmes institutrices²² et de faibles salaires. Une comparaison rapide avec les salaires versés pour divers emplois dans la Mauricie le confirme et, parfois, les écarts sont très importants. Ainsi, en 1887, un travailleur forestier gagnait entre 16 \$ et 22 \$ par mois²³. Dans son édition du 5 novembre

1888, on peut lire dans le *Journal des Trois-Rivières* que la « Compagnie de pulpe des Laurentides » demande des journaliers et des charpentiers pour aller travailler à Grand-Mère. On annonce des salaires de 1,00 \$ par jour pour les journaliers et 1,50 \$ pour les charpentiers. En 1892, Cyriac Hamelin, le postillon de Saint-Narcisse qui fait l'aller-retour de Saint-Narcisse à Trois-Rivières six fois par semaine pour aller chercher courrier et colis sur une distance de 19 milles (30,6 km), a obtenu ce contrat pour un montant annuel de 380 \$²⁴. L'année précédente, deux postillons, dont Cyriac Hamelin, s'étaient divisé cet emploi pour un montant de 356 \$²⁵. On est très au-dessus des salaires consentis aux institutrices. Même un travail occasionnel est mieux payé. Par exemple, en 1893, après l'inventaire des biens de la succession de feu Louis Arseneau, veuf d'Anna Cilse, on procède à la vente par encan de son mobilier. La criée est faite par Alexandre Parent qui reçoit la somme de 1,00 \$ pour cette tâche²⁶.

Une institutrice doit être économe car son pouvoir d'achat est limité. Dans un magasin général à Saint-Stanislas, paroisse voisine de Saint-Narcisse, il est possible de connaître le prix demandé pour quelques articles en 1892 : une douzaine d'œufs vaut 10 sous, une livre de sucre 6 sous, une livre de beurre 15 sous, une poche de farine 2,50 \$, une verge d'étoffe à robe 15 sous, une verge de dentelle 12 sous, une paire de bottines 60 sous, un rouleau de fil 5 sous et une paire de gants 20 sous²⁷. En faisant la somme de toutes les petites choses du quotidien dont avaient besoin ces jeunes filles, on peut facilement conclure qu'elles vivaient au seuil de la pauvreté. Elles ne pouvaient certainement pas acheter un cheval, car en 1893, une bête de qualité a été payée 100 \$²⁸.

Les contrats d'engagement signés au cours de l'été 1892 révèlent des différences importantes en ce qui concerne les salaires des institutrices. Heureusement, ces inégalités seront abolies au fil des ans comme on peut le constater 25 ans plus tard. Ainsi, au mois de juillet 1919, les treize institutrices embauchées pour l'année scolaire 1919-1920 reçoivent toutes le même salaire, soit 200 \$. De plus, la gestion de leur budget est facilitée puisqu'elles reçoivent leur salaire mensuellement²⁹. Les salaires de ces institutrices demeurent quand même faibles. D'après les données du recensement canadien de 1921, le salaire

20. DOUVILLE-VEILLETTE, Vénérande. *Souvenirs d'une institutrice d'une petite école de rang*, Trois-Rivières, Les éditions du Bien Public, 1973, 34 p.

21. BONETTO, Dominique. *L'instituteur laïque canadien-français : la formation d'un corps professionnel dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2013.

22. DUFOUR, Andrée. *Histoire de l'éducation au Québec*, Cap-Saint-Ignace, Boréal, 1997, p. 44.

23. HARDY, René, et Normand SÉGUIN. *Forêt et société en Mauricie*, Montréal et Ottawa, Boréal Express/Musée national de l'Homme, 1984, p. 156.

24. *Notre mémoire en ligne*. Documents de la session, vol. 25, n° 9, 1892. <http://eco.canadiana.ca.res.banq.qc.ca>. Consulté le 9 août 2017.

25. *Notre mémoire en ligne*. Documents de la session, vol. 24, n° 14, 1891. Consulté le 9 août 2017.

26. BANQ Québec, Minutier de David-Tancrede Trudel, 30 mai 1893.

27. *Saint-Stanislas 1833-1983*, Sherbrooke, 1983, coll. Les Albums souvenirs québécois, 1983, p. 56.

28. BANQ Québec, Minutier de Louis Deshaies, le 10 février 1893.

29. BANQ Québec, Fonds E13, *op. cit.*, document n° 377, 1920.

annuel moyen en 1920 d'un homme était de 1 062 \$ et celui d'une femme de 577 \$³⁰.

Une œuvre utile

Malgré des conditions de travail parfois difficiles, le personnel enseignant des milieux ruraux a joué un rôle primordial dans l'éducation des nos grands-parents et de nos arrière-grands-parents. À petits pas, ces instituteurs ont ouvert les portes de l'instruction et de la culture à une population qui avait alors accès à peu d'information.

Cette évolution a été lente. En 1861, à Saint-Narcisse, 153 enfants de 6 à 15 ans vont à l'école, soit 49,8 % des enfants de la paroisse de ce groupe d'âge, et seulement 41,4 % des 389 individus ayant plus de 20 ans savent lire et écrire. La population totale est de 983 habitants³¹. Saint-Narcisse est une nouvelle paroisse qui a obtenu son érection canonique en 1851 et dont la tenue des registres paroissiaux a commencé en 1854. Pourquoi avoir choisi ce groupe d'âge pour caractériser les enfants d'âge scolaire à Saint-Narcisse? Au mois de mars 1861, l'inspecteur d'école Petrus Hébert joint un plan de la paroisse de Saint-Narcisse à une missive rédigée à l'intention du département de l'Instruction publique pour demander la permission de construire une nouvelle école. Dans ce plan, il fournit un décompte des enfants qui peuvent fréquenter l'école, que ce soit parce qu'ils ont l'âge requis soit les enfants âgés de 5 à 16 ans³² ou qu'ils demeurent à une distance raisonnable de l'école. Comme l'âge scolaire est une notion qui a varié sensiblement au XIX^e siècle³³, aux fins de mes statistiques, j'ai choisi de considérer les enfants âgés de 6 à 15 ans.

Lors des recensements, les renseignements touchant l'instruction des habitants qui sont consignés par le recenseur

varient selon les formulaires utilisés au fil des années. En 1871, on peut calculer que, sur une population de 372 enfants âgés entre 6 et 15 ans, 281 vont à l'école, soit 75,5 %. Des 644 individus ayant plus de 20 ans, seulement 42,7 % savent lire et 35,6 % savent écrire. D'après les chiffres compilés dans les recensements, force est de constater que l'évolution est lente, mais constante. Le recensement de 1881 indique que 463 enfants vont à l'école, sur une population de 578 enfants entre 6 et 15 ans, soit 80,1 %. En 1891, 77,7 % des enfants entre 6 et 15 ans savent lire, soit 432, et 70,3 % des enfants entre 6 et 15 ans savent écrire, soit 391. Chez les adultes, 64 % des individus âgés de plus de 20 ans savent lire, soit 794, et 53,8 % savent écrire³⁴. Ces derniers chiffres reflètent une augmentation notable par rapport à 1871. Le personnel enseignant de Saint-Narcisse ne travaillait pas en vain.

Conclusion

Le terme « vocation » représente bien la qualité première d'une institutrice ou d'un instituteur au XIX^e siècle dans la province de Québec. Pour accepter de faibles salaires et des emplois qui suscitaient de perpétuels commentaires de la part des parents et des commissaires, il fallait avoir cette vocation de vouloir se réaliser dans l'enseignement et d'y trouver une valorisation que recherchaient plusieurs jeunes filles de cette époque. Comme l'a écrit l'historien Jean-Pierre Charland,

les inspecteurs étaient unanimes à déplorer les conditions de travail difficiles du personnel enseignant. Ils en soulignaient systématiquement la précarité³⁵.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :

gui.parent@videotron.ca

30. RASHID, Abdul. « L'évolution des salaires durant sept décennies », *L'emploi et le revenu en perspective*, été 1993, vol. 5, n° 2.

31. Bibliothèque et Archives Canada. *Recensement de Saint-Narcisse de 1861*, microfilm C-1273.

PARENT, Guy. « Saint-Narcisse-de-Champlain en 1861, un portrait en chiffres », *Héritage*, hiver 2003, vol. 25, n° 4, p. 210-216.

32. BANQ Québec, Fonds E13, *op. cit.*, document n° 1062, 1861.

33. CHARLAND, Jean-Pierre. *L'Entreprise éducative au Québec : 1840-1900*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 346-347.

34. Bibliothèque et Archives Canada. *Recensement de Saint-Narcisse de 1871*, microfilm C-10079;

Recensement de Saint-Narcisse de 1881, microfilm C-1213;

Recensement de Saint-Narcisse de 1891, microfilm T-6389.

PARENT, Guy. « Saint-Narcisse-de-Champlain en 1871, un portrait en chiffres », *Héritage*, été 2004, vol. 26, n° 2, p. 55-59.

35. CHARLAND. *Op. cit.*, p. 295.

Mots de génée...

Généalogiste : quelqu'un qui remonte la lignée de vos ancêtres aussi loin que vous pouvez le payer. – Tom Mayer.

Mots de génée...

Se glorifier de ses ancêtres, c'est chercher, dans les racines, des fruits que l'on devrait trouver dans les branches. – Madame Rolland.



Célina, Marie Delima ou Rose de Lima Charlebois ?

Jean Fortin (6117)

Après avoir fait carrière comme bibliothécaire à l'Assemblée nationale du Québec, Jean Fortin prend sa retraite en 2005. Il entreprend des recherches en généalogie en 2007, mais il s'intéressait déjà à l'histoire depuis son adolescence. Jean Fortin est titulaire d'une licence en histoire (1970) et d'une maîtrise en bibliothéconomie (1972) de l'Université de Montréal. Ses champs de recherche portent sur l'origine de ses grands-parents : Aubry dit Thècle, Calestagne, Fortin et Meunier dit Lapierre.

Résumé

En remontant la chaîne des mariages de ses ancêtres Fortin, l'auteur se heurte à un obstacle : trouver les informations sur la naissance et le mariage de son arrière-grand-mère Célina Charlebois. La consultation des registres paroissiaux et des recensements canadiens publiés de 1851 à 1901 lui permet de la situer dans son environnement familial de sa naissance à son décès. Sa recherche l'amène aussi à découvrir qu'en diverses circonstances, son prénom aurait été formulé de façon différente.

Récemment, ma cousine Jeannine Fortin, résidente d'Ottawa, m'a fait parvenir des documents et des objets susceptibles d'intéresser les descendants d'Alphonse Fortin et Cordélia Aubry. J'ai notamment reçu deux ferrotypes : l'un, reproduit ci-contre, représente mon grand-père Alphonse. L'autre représenterait ma grand-mère Cordélia Aubry en compagnie de sa belle-mère Célina Charlebois, épouse d'Édouard Fortin.

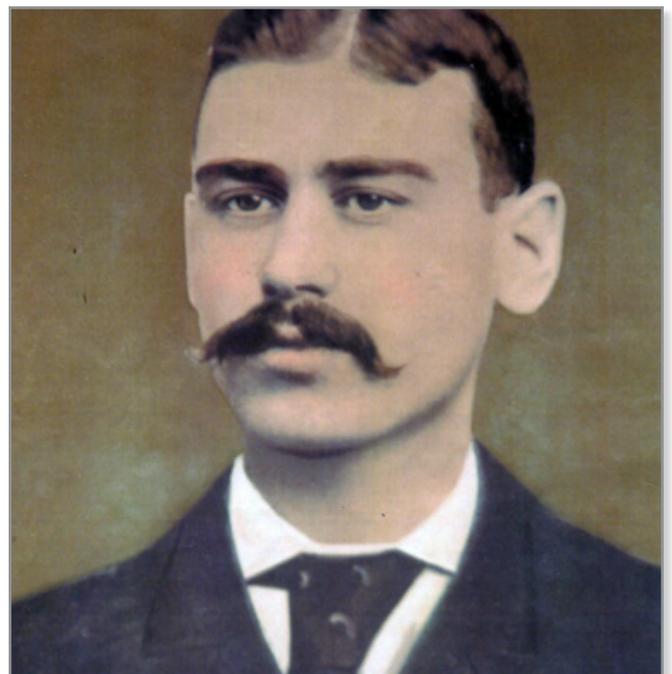
D'une visualisation et d'une reproduction plus difficiles, le deuxième ferrotipe me permet tout de même d'estimer la date probable de prise de vue de ces deux illustrations. Elles auraient été produites en août 1897 à l'occasion du mariage d'Alphonse Fortin avec Cordélia Aubry. Pour quelle autre occasion aurait-on pu se permettre un investissement représentant un coût de reproduction d'images beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui ?

Dans le registre de la paroisse, Cordélia est présentée comme fille majeure de Joseph Aubry et feu Joséphine Villeneuve.

Alphonse, fils d'Édouard Fortin et Célina Charlebois, est né le 8 juin 1867. Il décéda le 20 juin 1925, à l'âge de 58 ans. Les parents de l'époux de même que les futurs époux sont domiciliés dans la paroisse La Nativité-de-la-Sainte-Vierge¹ à Montréal. Quant à Joseph Aubry, il réside dans la paroisse de L'Immaculée-Conception, au village de La Conception, dans l'actuelle MRC des Laurentides, comté de Labelle. Cette paroisse fait alors partie du diocèse catholique d'Ottawa.

Célina Charlebois, son époux et ses enfants

À Montréal, je repère d'autres enregistrements de mariages d'enfants issus de l'union d'Édouard Fortin et de Célina Charlebois. L'aînée de leurs enfants, Eveline baptisée Adeline, vit avec Louis Ouellet, son époux, depuis le 26 octobre 1886.



Alphonse Fortin, fils d'Édouard et Célina Charlebois, époux de Cordélia Aubry.

Reproduction à partir d'un ferrotipe. Date probable de la prise de vue : août 1897.

1. Dans le texte, elle sera nommée La Nativité.

Édouard junior a épousé Lydia Comtois le 23 novembre de la même année. Quant à Arthur et Alfred, ils se sont respectivement unis à Zéphirine Bellefleur et Sarah Haines les 23 novembre 1892 et 21 décembre 1896. La cadette Marie Victoria a successivement épousé Auguste Canrobert Roy, puis Émile Lambert, les 12 août 1897 et 27 avril 1908.

Au mariage d'Alfred Fortin comme aux baptêmes de presque tous les enfants du couple Fortin Charlebois, la première lettre du prénom de la mère a été orthographiée avec un «S» en lieu et place d'un «C». À une exception! Dans l'enregistrement du baptême de son fils Joseph Alphonse Fortin, mon arrière-grand-mère Charlebois apparaissait sous le prénom Delima. Mais, les lettres «D» et «e» semblaient avoir été écrites par-dessus une écriture antérieure!

Variantes selon des recensements canadiens

Avec quelques variantes, les recensements canadiens publiés de 1871 à 1901 tendent à confirmer que les enfants ci-dessus mentionnés font partie de la même famille. En 1871, Édouard Fortin, *laborer*² et chef de famille âgé de 35 ans, réside dans le district de Montréal Est avec son épouse *Dellima* (33 ans) et ses enfants Eveline (7 ans), Édouard (5 ans), Alphonse (4 ans) et Arthur (3 mois). Âgée de 72 ans, Angelika Fortin [Dion] complète le tableau familial³.

Née le 23 septembre 1800 dans la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies, comté de L'Islet, Marie Angélique a été baptisée le même jour par Joseph Verreau, prêtre curé de la paroisse. On l'avait ondoyée à la maison à cause du danger imminent de mort. Elle était issue du légitime mariage de François Guyon, laboureur, et de Marie Angélique Pelletier. C'est cependant sous le patronyme Dion qu'elle avait épousé Jean-Baptiste Fortin, fils de Jean-Baptiste et feu Geneviève Fournier. La cérémonie a eu lieu le 12 février 1833 dans la paroisse de Cap-Saint-Ignace, comté de Montmagny. Je n'ai pas trouvé l'enregistrement de son décès. Baptisé François Édouard, leur fils aîné, mon arrière-grand-père Fortin, est né dans la même paroisse le 14 décembre suivant.

En 1881, le lieu de résidence de la famille d'Édouard Fortin est identifié sous l'appellation District du Village d'Hoche-laga. Journalier âgé de 43 ans, Édouard habite avec son épouse Sélina (42 ans) et leurs enfants Eveline (17 ans), Édouard (16 ans, charretier), Alphonse (13 ans, messenger), Arthur (10 ans), Alfred (8 ans) et Angelina (5 ans)⁴. Au cours de cette période, je n'ai pas relevé de baptême d'une Angelina née de cette union. Le 8 août 1877 naît leur fille Marie Victoria, baptisée le même jour à Montréal dans la paroisse La Nativité, quartier d'Hoche-laga. Elle a pour parrain son frère Édouard et pour marraine sa sœur Evelina [Evelyne].

En 1891, Édouard Fortin (58 ans) et son épouse Célima Charlebois (57 ans) vivent dans le quartier Maisonneuve, aujourd'hui intégré à la ville de Montréal, avec leurs fils Alphonse, mécanicien, Arthur, ferblantier, et Alfred, serre-frein, respectivement âgés de 24, 20 et 18 ans. Leur sœur Maria [Marie Victoria] a 13 ans⁵. En 1901, je repère dans le même quartier un Édouard Fortin, chef de famille âgé de 61 ans, vivant avec son épouse Célima, 65 ans. Ils seraient nés respectivement les 23 septembre 1839 et 15 avril 1835⁶.

Mariage d'Édouard Fortin et de Rose de Lima Charlebois

L'interrogation de la banque de données *BMS2000* de même que des index de la base de données d'*Ancestry* ne m'a pas permis de repérer le mariage d'un Édouard Fortin avec une Célima Charlebois. Par contre, dans la paroisse Saint-Michel de Vaudreuil le 1^{er} septembre 1862, se sont épousés un Édouard Fortin et une Rose de Lima Charlebois. Selon l'enregistrement de l'acte, Édouard est fils majeur de Jean-Baptiste, journalier, et Angèle [Angélique] Dion de la cité de Québec. Quant à Rose de Lima, elle est fille majeure de feu Benoni Charlebois et Zoé Leduc de la paroisse Saint-Michel. Ont signé au bas de l'acte, Jean Nicolas Lassial et Henry Sanderson. Clovis Leduc, Alphonse Charlebois, frère de l'épouse, et un autre Alphonse, témoin, dont je n'arrive pas à déchiffrer le patronyme, n'ont su signer.

Cette Rose de Lima Charlebois et mon arrière-grand-mère Célima Charlebois sont-elles une seule et même personne? Je cherche une preuve dans les enregistrements de baptêmes des enfants de Célima Charlebois. Le 11 décembre 1863, est baptisée dans la paroisse Notre-Dame de Montréal «Marie Célima Adeline», née l'avant-veille. Elle est l'aînée des enfants de mon arrière-grand-mère Célima et son époux Édouard Fortin. Son parrain est Clovis Leduc et sa marraine, Zoé Leduc. Ces deux personnes apparaissent déjà au mariage d'Édouard Fortin et de Rose de Lima Charlebois. J'en déduis que cette Zoé serait la grand-mère d'Adeline [Eveline], et Clovis, un proche parent de Zoé. Mais, j'ignore le degré de parenté reliant Clovis à Zoé Leduc.

Le 13 avril 1865, est baptisé dans la même paroisse Joseph Édouard Benoni né le même jour du légitime mariage d'Édouard Fortin, journalier, et de Célima Charlebois. Théodore Charlebois, oncle maternel de l'enfant, et Philomène St-Jean en sont le parrain et la marraine. Fils de feu Beloni ou Benoni et Zoé Leduc, Théodore avait épousé Philomène le 16 juin 1863 dans la paroisse Sainte-Bibiane, comté de Richmond.

Benoni apparaîtrait dans la liste des prénoms de ce fils d'Édouard et Célima en rappel du prénom de son grand-père Charlebois. Je feuillette le registre de la paroisse Saint-Michel

2. Au sens littéral, le terme *laborer* peut vouloir dire travailleur mais dans le contexte de l'époque, voulait-il dire journalier?

3. Year 1871, Census Place: Ste Anne Ward, Montreal West, Quebec, Roll C10045, Family No. 345.

4. Year 1881, Census Place: Hoche-laga, 91, Maisonneuve, Quebec, Family No. 15.

5. Year 1891, Census Place: Hoche-laga, 54, Hoche-laga, Quebec, Family No. 324.

6. Year 1901, Census Place: Montreal, Hoche-laga, B 7; Maisonneuve, No. 167, Quebec, Family No. 23.

de Vaudreuil. J'y trouve la mention du décès de Benoni Charlebois, époux de Zoé Leduc, survenu le 25 mars 1842. Ils s'étaient épousés le 27 janvier 1835. La cérémonie avait eu lieu en présence de Pierre Nicolas Lassiale, beau-frère de l'époux, d'Alexandre Deschamps, son témoin, de Thomas Leduc, père de l'épouse, et de Joseph Fournier, son témoin qui seul avait signé. Les trois autres témoins ainsi que les époux avaient déclaré ne savoir signer.

Au moment de leurs épousailles, Zoé Leduc était présentée comme fille mineure de Thomas et Marie Rose Campeau. Par contre, au baptême d'une Marie Zoé née le 28 août 1815 dans la même paroisse, le père de l'enfant était Thomas Leduc et la mère, Eugénie Campeau. L'année de naissance de cette Marie Zoé concorde avec les renseignements fournis aux recensements canadiens de 1851 et 1861 pour la veuve de feu Benoni Charlebois.

Benoni était veuf en premières nocces de Joseph Lassiale, fille de François et Marie Bonhomme, épousée le 7 octobre 1831. Dans l'enregistrement de son premier mariage, il était identifié sous les prénoms Hyacinthe Béloni. Le 20 avril 1802, il était dit né du mariage de Louis Charlebois et Marie Charlotte Charles.

Je ne trouve pas dans cette paroisse de Vaudreuil d'acte de naissance d'une Sélina ou d'une Célina née du mariage de Benoni Charlebois avec Zoé Leduc. Par contre, une Marie Delima naît de leur union le 20 août 1836. Elle a pour parrain Pierre Boyer et pour marraine Théotiste Charlebois, tante de l'enfant.

Recensements antérieurs au mariage d'Édouard et de Rose de Lima

Je consulte des recensements antérieurs au mariage d'Édouard Fortin et de Rose de Lima [Célina?] Charlebois. En 1851, Zoé Leduc a 36 ans et est servante au village de Vaudreuil. Elle s'y trouve en compagnie de sa fille Sélina (15 ans, servante) et de ses fils Belonie (13 ans, serviteur), Alphonse (11 ans), Napoléon (6 ans) et Jean-Baptiste (3 ans), enregistrés sous le nom de famille Charlebois. Si les années de naissance inscrites sont exactes, Napoléon et Jean-Baptiste ne sont certainement pas les fils de feu Benoni Charlebois. Soit ils sont issus d'une autre union de Zoé, soit elle les a recueillis.

En 1861, une Céline Charlebois, célibataire âgée de 23 ans, vit à Montréal. Mais, au village de Vaudreuil sont énumérés à la suite sous le patronyme de Leduc: Zoé (veuve, 45 ans), Sélina (23 ans), Théodore (21 ans), Napoléon (15 ans), Jean-Baptiste (12 ans) et Eugene (femme âgée de 79 ans). S'agirait-il d'Eugénie Campeau, veuve de feu Thomas Leduc? Zoé Leduc aurait-elle décidé d'attribuer à toute cette famille le nom de famille de son père?

Au matin du 1^{er} septembre 1862, Édouard Fortin réside à Montréal. Rose de Lima [Célina], la future épouse, y habite peut-être aussi. Mais, le couple s'épouse à Vaudreuil où demeure la mère de la future épouse.

Célina, Marie Delima ou Rose de Lima Charlebois ?

Célina Charlebois, épouse d'Édouard Fortin, décède le 7 juin 1902. De la paroisse La Nativité, son inhumation est inscrite le 9 au registre de la paroisse Notre-Dame de Montréal. On la dit *âgée de 67 ans*. Dans la mesure où l'âge de la défunte est fiable, Célina serait née entre le 8 juin 1835 et le 6 juin 1836. Selon le recensement de 1901, Célina Fortin serait née le 15 avril 1835. Beloni Charlebois et Zoé Leduc s'étaient épousés le 27 janvier 1835. Un fils prénommé Hyacinthe Benoni était né le 8 avril et décédé quelques mois plus tard. Le 20 août 1836 naît leur fille Marie Delima. L'intervalle entre ces deux naissances laisse très peu de temps pour concevoir et mener à terme un autre enfant viable.

La date de naissance apparaissant au baptême de Marie Delima Charlebois diffère peut-être de celle de Célina Charlebois mentionnée au recensement canadien de 1901, mais elle se situe dans la même période, à quelques mois près. Au moment de la saisie des informations, les énumérateurs ont parfois pu commettre des erreurs dans l'attribution des dates de naissance à certaines personnes.



L'écart entre les dates de naissance mentionnées pour une même personne dans différents documents (enregistrements de décès, recensements, etc.) me laisse toujours perplexe. Par contre, l'addition de coïncidences dans les autres informations qu'ils livrent m'amène à regarder autrement le portrait d'ensemble que dégage la documentation que j'ai rassemblée. Les recensements consultés reflètent l'évolution de la composition de la famille Fortin-Charlebois, de la naissance des enfants à leur émancipation. L'existence de liens de parenté entre les enfants issus de l'union d'Édouard Fortin avec Célina Charlebois et la famille dont fait partie Rose de Lima Charlebois m'apparaît plus que probable. J'entrevois une évolution dans la formulation par Célina Charlebois ou ses proches

du prénom sous lequel elle souhaitait être identifiée. Je peux raisonnablement croire que Célima, Marie Delima et Rose de Lima Charlebois étaient une seule et même personne.

Édouard Fortin décède le 20 juin 1912. Apparaissent au bas de l'enregistrement de l'acte de décès les signatures de ses fils A. [Alfred], Édouard [Édouard Benoni] et Alphonse

Fortin. Le 24, le convoi funèbre part de la demeure de son fils Alfred Fortin, de Stadacona, à 8 h 30 pour se rendre à l'église de la Nativité de Montréal et, de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges⁷, lieu de la sépulture. Édouard Fortin repose avec Célima Charlebois, feu son épouse, dans la concession N 02670.

ENFANTS D'ÉDOUARD FORTIN ET CÉLIMA CHARLEBOIS

Prénom et nom (baptême – sépulture)	Date et lieu du mariage	Prénom et nom du conjoint (Prénom du père; nom de la mère) (baptême – sépulture)
Édouard FORTIN (Jean Baptiste; DION, Angélique) (1833-12-14 – 1912-06-20)	1862-09-01 Saint-Michel, Vaudreuil	Rose de Lima [Célima] CHARLEBOIS (Benoni (feu); LEDUC, Zoé) (1836-08-20 – 1902-06-07)
1. Eveline [Adeline] (1863-12-11 – 1931-07-11)	1886-10-23 La Nativité (Hochelaga), Montréal	Louis OUELLET (Maxime; LACOMBE, Dévie) (1860-10-15 – 1902-11-04)
2. Édouard [Édouard Benoni] (1865-04-13 – 1932-05-04)	1886-11-23 La Nativité (Hochelaga), Montréal	Lydia COMTOIS⁸ (Onésime; CADIEUX, Julie) (1868-03-15 – date inconnue)
3. Alphonse (1867-06-08 – 1925-06-23)	1897-08-24 Saint-Jacques-le-Mineur, Montréal	Cordélia AUBRY (Joseph; VILLENEUVE, Joséphine) (1875-03-07 – 1945-04-19)
4. Georges (1869-04-08 – 1870-?-?)		
5. Arthur (1871-02-04 – 1950-06-14)	1892-11-23 La Nativité (Hochelaga), Montréal	Zéphirine BELLEFLEUR (Zéphirin; COLETTE, Céline) (1871-05-23 – 1936-12-17)
6. Alfred (1873-09-20 – 1922-02-09)	1896-12-21 St. Anthony of Padua, Montréal	Sarah HAINES (Frederick; BARNETT, Sarah) (1876-11-01 – 1955-06-23)
7. Maria [Marie Victoria] (1877-05-08 – 1955-05-09)	1897-08-12 La Nativité (Hochelaga), Montréal	Auguste-Canrobert ROY⁹ (Ernest; VALOIS, Marie-Louise) (1870-08-26 – 1905-10-22)
.	1908-04-27 La Nativité (Hochelaga), Montréal	Émile LAMBERT (Édouard; PAYEUR, Céline) (1881-01-07 – 1918-07-04)

7. Il s'agit de la désignation populaire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges de Montréal.

8. Date de naissance selon le recensement canadien de 1901. Le 11 mai 1932, Lydia Comtois épouse en secondes noces Louis Giroux, veuf d'Yvonne Bégin.

9. Date de naissance selon le recensement canadien de 1901.

LIGNÉE PATERNELLE DE ROSE-DE-LIMA [CÉLIMA] CHARLEBOIS

Prénom et nom (baptême – sépulture)	Date et lieu du mariage	Prénom et nom du conjoint (Prénom du père; nom de la mère) (baptême – sépulture)
--	----------------------------	--

Première génération

Jean-Charles CHARLEBOIS (Antoine; DOSQUE, Marie) (1661-11-21 – 1733-03-23)	1686-11-25 Notre-Dame, Montréal	Marie Marthe PERRIER DIT JOLIBOIS (Jean-Baptiste; GAILLARD, Marie) (1670-08-21 – 1750-10-20)
---	--	---

Deuxième génération

Louis CHARLEBOIS (vers 1713 – 1781-01-04)	1733-02-09 Saint-Joseph, Rivière-des-Prairies, Montréal	Françoise COGUET (Jean; BOURGEOIS PICARD, Marie) (1711-09-27 – 1763-11-17)
---	---	---

Troisième génération

Louis (1737-08-23 – 1807-09-23)	1766-01-27 Sainte-Anne-de-Bellevue, comté de Jacques-Cartier	Marie Archange ROBILLARD (Lambert; MERLOT, Marie Judith) (1749-09-08 – 1810-05-08)
---	--	---

Quatrième génération

Louis (1774-03-30 – 1820-08-07)	1794-10-13 Sainte-Anne-de-Bellevue, comté de Jacques-Cartier	Marie Charlotte CHARLES¹⁰ (vers 1770 – 1844-05-25)
---	--	---

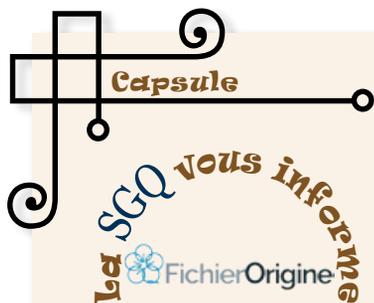
Cinquième génération

Benoni (veuf LASSALE, Josephthe) (1802-04-19 – 1842-03-25)	1835-01-27 Saint-Michel, Vaudreuil	Zoé LEDUC (Thomas; CAMPEAU, Marie Rose) (1815-08-28 – date inconnue)
---	---	---

Sixième génération

Rose de Lima [Célina] (1836-08-20 – 1902-06-07)	1862-09-01 Saint-Michel, Vaudreuil	Édouard FORTIN (Jean Baptiste; DION, Angélique) (1833-12-14 – 1912-06-20)
---	---	--

10. D'après le libellé du contrat de mariage, le PRDH (*Programme de recherche en démographie historique*, banque de données développée par l'Université de Montréal) suppose que l'épouse était de naissance illégitime, selon les critères de l'époque. Après le décès de son premier époux, Marie Charlotte Charles épousera Jean Baptiste Boyer Fontaine, puis Charles Ranger Laviolette, en 1823 et 1825.



Fichier Origine

Le Fichier Origine est un outil que la Fédération québécoise des sociétés de généalogie offre au généalogiste. Les fiches des premiers migrants peuvent être triées pour identifier celles des soldats de Carignan, des Filles du Roy et des soldats de Montcalm. Bien que principalement composé de migrants français, le fichier compte bon nombre de fiches sur des migrants allemands (23), américains (93), anglais (26), belges (20), écossais (17), irlandais (26) et suisses (27) arrivés avant 1865.

Bonne consultation. www.fichierorigine.com

LIGNÉE PATERNELLE D'ÉDOUARD FORTIN

Prénom et nom (baptême – sépulture)	Date et lieu du mariage	Prénom et nom du conjoint (Prénom du père; nom de la mère) (baptême – sépulture)
--	----------------------------	--

Première génération

Julien FORTIN dit BELLEFONTAINE (Julien; LAVIE, Marie) (1621-02-09 – date inconnue)	1652-II-II Notre-Dame, Québec	Geneviève GAMACHE (Nicolas; CADOT, Jacqueline) (1636-10-13 – 1709-II-05)
--	--	---

Deuxième génération

Eustache FORTIN (vers 1658 – 1736-01-21)	1693-05-25 Cap-Saint-Ignace, Montmagny	Louise CLOUTIER (René; LEBLANC, Marie) (1676-08-18 – date inconnue)
--	---	--

Troisième génération

François (1695-10-18 – date inconnue)	1719-01-31 Contrat Abel Michon Montmagny, Québec	Madeleine RICHARD (Pierre; MINVILLE, Françoise) (1694-03-29 – 1769-07-22)
---	--	--

Quatrième génération

René-François (1724-03-20 – 1805-05-13)	1752-II-06 Notre-Dame-de-Québec, Québec	Marie-Charlotte NORMAND (Jacques; COLETTE, Marguerite) (1733-08-29 – 1805-06-04)
---	--	---

Cinquième génération

Jean-Baptiste (1766-01-02 – 1858-06-01)	1792-10-20 ^{II} Saint-Thomas, Montmagny,	Geneviève FOURNIER (François; LABERGE, Geneviève) (1775-II-28 – 1805-10-10)
---	--	--

Sixième génération

Jean-Baptiste (1797-09-II – 1863-II-12)	1833-02-12 Cap Saint-Ignace, Montmagny,	Angélique DION (François; PELLETIER, Angélique) (1800-09-23 – après 1870)
---	--	--

Septième génération

Édouard (1833-12-14 – 1912-06-20)	1862-09-01 Saint-Michel, Vaudreuil	Rose de Lima [Célina] CHARLEBOIS (Benoni; LEDUC, Zoé) (1836-08-20 – 1902-06-07)
---	---	--

Huitième génération

Alphonse (1867-06-08 – 1925-06-23)	1897-08-24 Saint-Jacques-le-Mineur, Montréal	Cordélia AUBRY dit THÈCLE (Joseph; VILLENEUVE, Joséphine) (1875-03-07 – 1945-04-19)
--	--	--

Neuvième génération

Gaston (1905-09-II – 1986-10-24)	1937-07-01 Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, Montréal	Berthe LAPIERRE (Philius; CALESTAGNE, Angelina) (1910-07-21 – 2004-02-13)
--	--	--

L'auteur n'a pas d'adresse courriel. ■

11. À la suite du décès de sa première épouse, Jean-Baptiste Fortin épousera successivement Marie Claire Boulet (1807), Josephite Morin (1828) et Marie Luneau (1837).



Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple Guay – Dion

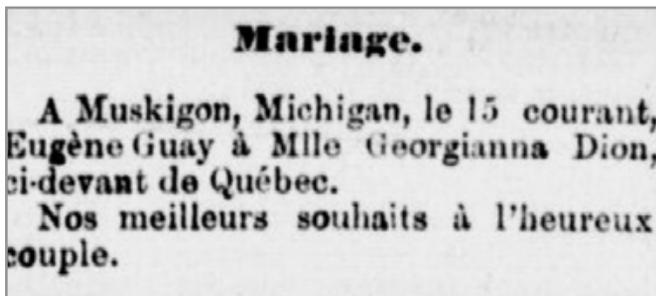
Richard Guénette (3228)

L'auteur a une formation universitaire composée de certificats de premier cycle en connaissance de l'Homme et du milieu (CHEM), et en administration. Il a travaillé dans la fonction publique québécoise pendant 35 ans, principalement en gestion des ressources financières. Il a assumé pendant trois ans un rôle de bénévole au service d'entraide et de recherche de la SGQ; cet engagement lui a permis de côtoyer des chercheurs passionnés qui l'ont incité à diversifier ses recherches et en publier les résultats.

Résumé

Au cours d'une de ses nombreuses recherches généalogiques, l'auteur a repéré par hasard une annonce où on peut lire à la page 3 du journal Le Canadien du 28 juin 1881 : Mariage. A Muskegon, Michigan, le 15 courant, Eugène Guay à M^{lle} Georgianna Dion, ci-devant de Québec. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple. Le défi à relever était d'identifier ces nouveaux mariés en utilisant principalement les multiples outils à la disposition des membres de la Société de généalogie de Québec (SGQ) ainsi qu'à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

Note : Dans le présent article, l'auteur respecte la graphie de noms dans les actes.



Cette annonce publiée dans l'édition du journal *Le Canadien* du 28 juin 1881, à la page 3, section des nouvelles locales, nous apprend qu'Eugène Guay a épousé M^{lle} Georgianna Dion le 15 juin 1881 à Muskegon¹ dans l'État du Michigan.

Tout d'abord, j'essaie en vain de retracer ce mariage dans la base de données des baptêmes, mariages et sépultures

à laquelle contribue la Société de généalogie du Québec (*BMS2000*), puis à l'aide d'*Ancestry* et de *FamilySearch*, je repère le mariage du 15 juin 1881 à Muskegon, Michigan. En effet, dans les mariages du Michigan 1822-1895, au n° 520, figure celui d'Eugène Guay, âgé de 23 ans (né vers 1858), et de Georgiana Dion, célibataire de 17 ans (née vers 1864) résidant à Port Sherman. Les témoins sont Ferdinand Duquette et Delonia Dion; il est stipulé que les nouveaux mariés sont originaires du Canada.

Un peu plus tôt, au recensement du 4 juin 1880² dans le troisième district du même comté de Muskegon, il est question d'un Eugène Guay, 22 ans (né en 1858), demeurant en pension chez Augustus T. et Caroline Grey, sur l'avenue Clay, avec quinze autres ouvriers dont son témoin, Fred Duquette.

Du côté de Georgiana Dion, au recensement du 8 juin 1880³ dans le quatrième district du même endroit, sur l'avenue Washington, l'on remarque :

1. La région a été peuplée par les Amérindiens Ottawas et Pottawatomis. Le mot « Muskegon » provient de la langue des Ottawas et signifie « rivière marécageuse ». Des cartes françaises datant de la fin du xvii^e siècle mentionnent la « rivière Masquigon ». Le peuplement n'a vraiment commencé qu'en 1837.
<https://fr.wikipedia.org/>. Consulté le 16 décembre 2016.
2. *United States Census, 1880, FamilySearch* <https://familysearch.org/>. Consulté le 31 mai 2015.
Augustus T Grey, Muskegon, Michigan, United States; citing enumeration district 104, sheet 253A, NARA microfilm publication T9 (Washington DC: National Archives and Records Administration, n.d.), roll 0598; FHL microfilm 1254598. Quartier: 194, n° de la feuille et la lettre: 253B, n° de film: 1254598, n° de dossier numérique: 004241738, n° de l'image: 00044.
3. *United States Census, 1880 index and images, FamilySearch* <https://familysearch.org/>. Consulté le 31 mai 2015.
Delvina Dion in household of Joseph Dion, Muskegon, Michigan, United States; citing enumeration district 105, sheet 276B, NARA microfilm publication T9 (Washington DC: National Archives and Records Administration, n.d.), roll 0598; FHL microfilm 1254598; quartier n° 195, film n° 1254598, dossier numérique 004241738 et image 00090.

- le nom du témoin de la future mariée, Delvina Dion, sa sœur aînée et professeuse de musique;
- *Alphonse*, une fille de 15 ans — qui semble avoir modifié son nom, de Georgianna à Alphonse (en juin 1884, elle sera nommée Alphonsina);
- les parents des sœurs, Joseph Dion, 47 ans, et son épouse, Émilie, 56 ans; ainsi que
- Prudent Peter Dion, son frère.

Tous sont originaires du Canada.

Dans le site Web de *FamilySearch*, je retrouve au recensement de juin 1884 à Muskegon, Michigan, les jeunes mariés qui habitent sur l'avenue Wood, dans le deuxième district:

- Eugène Guay, marié et âgé de 25 ans, né au Canada comme ses parents;
- Alphonsina Guay, son épouse âgée de 18 ans, aussi née au Canada tout comme ses parents; et
- leurs enfants, Victor⁴, 2 ans, né au Michigan, et Régina, 2 mois, née au Canada.

Cette fois-ci, grâce à *BMS2000*, je trouve l'acte de baptême d'Alphonsine Dion, fille de Joseph, chaloupier, sachant signer, et Émilienne Boulé. Son nom complet est **Marie Georgiana Alphonsine Dion**, née et baptisée le 23 mars 1866 à la paroisse Saint-Roch, Québec.

Au recensement de 1871⁵ dans le district Jacques-Cartier de Québec, on retrouve:

*Joseph Dion*⁶, batelier de 36 ans, *Émilienne*, son épouse de 48 ans, et leurs enfants, *Delvina*, 11 ans et *Alphonsine*, 5 ans.

Grâce à ces informations, je sais maintenant que Georgiana Alphonsine Dion est la fille de Joseph et Émilienne Boulé. De plus, le recensement du 4 juin 1900⁷ à Chicago, Illinois, ajoute et confirme les informations précédentes, soit qu'Alphonsine Guay est une veuve âgée de 34 ans, née au Canada en mars

1866. Elle a immigré aux États-Unis en 1880, s'est mariée en 1881, et a passé aux États-Unis dix de ses vingt dernières années. Deux enfants vivent avec elle:

1. **Regina Guay**, 16 ans, née au Canada en mars 1884, qui a immigré aux États-Unis en 1885 et y est demeurée pendant quinze ans.
2. **Delvina**⁸ **Guay**, écolière de 15 ans, née en Illinois en novembre 1885⁹.

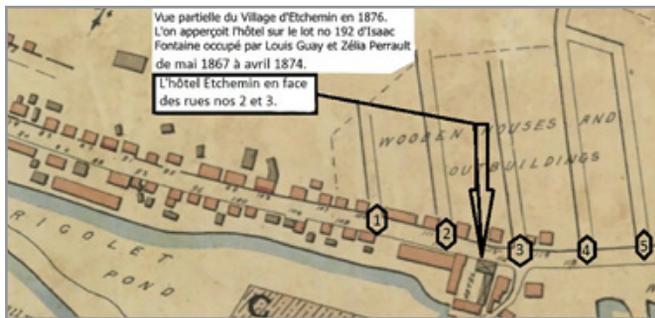
De plus, le père d'Alphonsine, Joseph Dion, menuisier et veuf âgé de 67 ans, né au Canada, vit avec eux; il a émigré aux États-Unis en 1880, et y est demeuré pendant vingt années. Alphonsine Dion est décédée le 30 mai 1901 et a été enterrée au cimetière Calvary, Evanston, Cook, Illinois, le 3 juin 1901¹⁰.

Maintenant, passons à Eugène Guay et tentons de trouver ses parents.

Je repère une information maîtresse via *Ancestry* à Saint-Romuald, maintenant un quartier de Lévis. Le 2 mars 1884, Marie Louise **Régina** Georgina Guay, née le même jour, est baptisée. Elle est la fille légitime d'Eugène, ouvrier, et Alphonsine Dion; le parrain est Joseph Grondin, et la marraine Georgiana Guay, tante de l'enfant, qui signe avec le célébrant, ainsi que Louis Guay, aïeul, représentant le père absent.

Par conséquent, on sait maintenant que Louis Guay est le père d'Eugène, né en 1858, et que ce dernier a une sœur nommée Georgiana. À l'aide d'*Ancestry*, je retrace facilement à la Basilique Notre-Dame-de-Québec, l'acte de baptême de Marie Adjutor **Eugène Guay**, le 12 janvier 1858. Il est né et a été baptisé le même jour, du légitime mariage de Louis, marchand, et Marie Perrault. De plus, au recensement de 1871 dans le district des Etchemins à Lévis, l'on retrouve, voisin du bourgeois Henry Atkinson, Louis Guay, hôtelier de 49 ans, avec son épouse, Marie Zélia Perrault, 36 ans, et leurs enfants dont Georgiana, 19 ans, et Eugène, 13 ans.

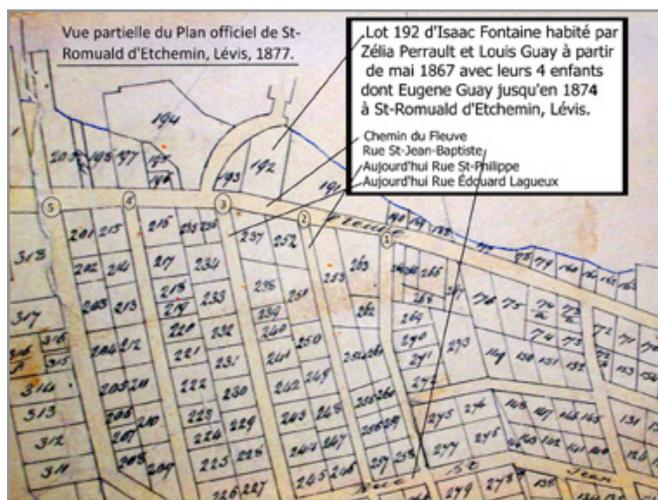
4. Victor Guay, 6 ans et 11 mois, né vers avril 1883 à Muskegon, fils légitime d'Eugène, menuisier, et Alphonsine Dion, de la paroisse Saint-Roch, Québec. Ils demeurent au 61, rue Grant, devenue la rue M^{re} Gauvreau en 1937, entre les rues Octave et Saint-Joseph, à Saint-Roch. Victor est décédé le 14 mars 1890 à Saint-Joseph-de-la-Délivrance, et est inhumé le 16 suivant au cimetière Mont-Marie, à Lévis. Sources: *FamilySearch*, Notre-Dame-de-la-Victoire et l'Annuaire Marcotte 1889-1890.
5. http://data2.collectionscanada.ca/1871/jpg/4395490_00508.jpg, gouvernement du Canada, 1871, district n° 147, Québec Est, p. 24.
6. Joseph Dion, chaloupier sachant signer, fils de feu Jean Baptiste et Lucie Harvey, épouse Émilienne Boulet, fille aussi majeure de feu Antoine et Madeleine Dion, le 5 septembre 1854 à la Basilique Notre-Dame-de-Québec. Une dispense de consanguinité du 2^e au 3^e degré a été accordée.
7. *United States Census, 1900, FamilySearch* <https://familysearch.org/>. Consulté le 1^{er} juin 2015. Guay, Precinct 26 South Town Chicago city Ward 5, Cook, Illinois, United States; citing sheet 6A, family 106, NARA microfilm publication T623 (Washington, DC: National Archives and Records Administration, n. d.); FHL microfilm 1240249.
8. Delvina Guay, aussi appelée Delavina, née le 17 novembre 1885, fille d'Eugène, menuisier, et Marie Georgiana Alphonsine Dion, épouse, le 20 juin 1906 à Chicago, Cook, Illinois, Edward J. Lawall, né le 6 mai 1882 à Chicago, Cook, fils de Philippe, boucher, et Mary Kluth. Sources: N° de film: 1030404, n° dossier numérique: 4270524, image 406; Illinois M00974, 1030404. Deux enfants issus de leur union pratiqueront le métier de boucher tout comme leur père, soit Philippe, né vers septembre 1908 selon le recensement du 19 avril 1910, et Leroy Lawall, né le 7 novembre 1911.
9. Précisément le 17 novembre 1885 selon *FamilySearch* via l'index du registre: Chicago, Cook County Birth Registers, 1871-1915, Illinois, n° film 1287850.
10. *FamilySearch*, Illinois, Archidiocèse of Chicago, Cemetery Records, 1864-1989, FHL microfilm 1,508,933. Merci à Paul Lessard pour cette trouvaille; de plus, ce brillant chercheur me fait part d'une hypothèse voulant que Georgiana Alphonsine Dion ne serait pas venue en 1900, mais séparée, car il a retracé un dénommé Eugène A. Guay, menuisier, au recensement du 13 juin 1900 à Saratoga Springs, 7, rue Mitchell, né en janvier 1858 et ayant immigré en 1880 aux États-Unis, vivant avec son épouse Carrie Black et marié depuis 7 ans, soit en 1893!



L'hôtel Etchemin.
 Vue partielle du plan de Saint-Romuald d'Etchemin, 1876.
 GOAD, Charles Edward.
 Source : BAnQ, cote S4,SS1,D67, p. 12.



Produite à l'aide du logiciel Google Street View, cette vue montre l'ancien lot n° 192 qui serait situé aux adresses municipales 2229 à 2233 et 2235, chemin du Fleuve, Saint-Romuald. Il fait face aux rues Édouard Lagueux et Saint-Philippe et se trouve entre elles.



Vue partielle du plan officiel de la paroisse Saint-Romuald d'Etchemin, Lévis, 1877. Le lot n° 192 d'Isaac Fontaine¹¹ a été acheté par Zélia Perrault¹² en 1866.

Nous connaissons maintenant précisément les parents du jeune couple de nouveaux mariés mentionné dans l'article du journal *Le Canadien* et nous pouvons le réécrire ainsi :

Marie Adjutor **Eugène Guay**, âgé de 23 ans, fils de Louis, marchand, et Marie Zélia Perrault, épouse Marie **Georgiana**

Alphonsine Dion, âgée de 15 ans, fille de Joseph, chaloupiier, et Émilienne Boulé, le mercredi 15 juin 1881 à Muskegon, Michigan; les témoins sont Frédérick Duquette, un copensionnaire d'Eugène en 1880, et Delvina Dion, la sœur aînée de Georgiana Alphonsine.

Lignée paternelle de Georgiana Alphonsine Dion

- **Joseph Dion**, chaloupiier, fils de feu Jean Baptiste et Lucie Harvey, épouse **Émilienne Boulet**, fille de feu Antoine et Magdeleine Dion, le mardi 5 septembre 1854 à la Basilique Notre-Dame-de-Québec. Une dispense de parenté du 2^e au 3^e degré de consanguinité a été accordée.
- **Jean Baptiste Yon**, menuisier, fils de feu Jean Baptiste et Marie Françoise Lemieux, de Saint-Roch-des-Aulnaies, épouse Marie **Lucie Arvé**, fille de Sébastien, agriculteur, et Marie Catherine Denis dit Kimber, le mardi 25 janvier 1825 à Saint-Roch-des-Aulnaies, L'Islet.
- **Jean Baptiste Dion**, cultivateur de L'Islet, fils de Jean Baptiste et défunte Marie Geneviève Moricette, de Cap-Saint-Ignace, épouse **Françoise Lemieux**, fille de Louis et

11. Isaac Fontaine, journalier mécanicien, ingénieur et cultivateur, né le 22 août 1799 à Lauzon et décédé le 2 septembre 1882 à Saint-Jean-Chrysostome, est le fils de Joseph Claude, cultivateur, et Victoire Boucher. Il épouse, le 18 février 1828 à Saint-Joseph-de-la-Pointe De Lévy, Marie Émilie Lambert, née le 23 décembre 1808 à Saint-Antoine-de-Tilly et décédée le 19 mars 1871 à Saint-Jean-Chrysostome. Celle-ci est la fille de Pierre, arpenteur, et Cécile Noël. Devant le notaire François Marcel Guay père, il achète de Benjamin Demers un emplacement (lot 192) le 14 octobre 1854 (Microfilm 4M1-3415, l'acte n° 1407). Le 22 février 1875 à Saint-Jean-Chrysostome, il épouse en secondes noces Marguerite Grégoire, née le 15 février 1827 à Saint-Nicolas et décédée le 26 janvier 1911 à Saint-Damien, comté de Bellechasse. Celle-ci est la fille de Jean Baptiste, cultivateur, et Marguerite Gagnon. Isaac Fontaine et sa seconde épouse feront acte de donation du lot n° 192 à Jean Baptiste Martel, pharmacien, le 25 janvier 1881 devant le notaire Étienne Simard.

12. Le 25 octobre 1866, le notaire Florent Deguise, d'Arthabaska, rédige l'acte de vente n° 1546 par Isaac Fontaine à Marie Zélia Perrault, l'épouse de Louis Guay (microfilm n° 4M1-409 A) :

À partir seulement du 1^{er} mai 1867, de pouvoir occuper la maison, une maison avec un magasin comprenant comptoir, tablettes, formes et quarts, bouteilles de bières, pompe à bière, hangar et autres bâtisses dessus construites, il s'agit d'un terrain et emplacement situé sur le 1^{er} rang de la paroisse St-Romuald d'Etchemin, borné au nord-ouest au fleuve St-Laurent, au sud-est au chemin Royal, au nord-est à Henry Atkinsonjr, au sud-ouest à madame Andrew Ritchie, pour la somme de 725 louis courant.

Le 11 janvier 1867, Zélia Perrault, dûment séparée quant aux biens de son époux Louis Guay, hôtelier, ratifie l'acte n° 1832 devant le notaire Étienne Simard; elle ratifie également le 21 mars 1867 une déclaration de reconnaissance à Benjamin Demers devant le notaire François Marcel Guay père (acte n° 1407 du microfilm 4M1-3415) d'une rente foncière annuelle de 30 \$ payable le 1^{er} jour d'octobre.

Monique Bernier, de L'Islet, le mardi 24 juin 1794 à l'église Notre-Dame-de-Bon-Secours, L'Islet.

- **Jean Baptiste Dion**, veuf de Madeleine Paré, fils de Joseph et Marie Brigitte Beaucher, de Berthier, épouse Marie **Geneviève Maurrisset**, fille de Nicolas et Anne Cloutier, le lundi 4 février 1754 à Saint-Michel-de-Bellechasse; un empêchement de consanguinité du 4^e degré s'étant découvert après le mariage, celui-ci a reçu une dispense le 23 janvier 1755, et le mariage a été réhabilité par le prêtre de Berthier le 11 février suivant.
- **Joseph Guion**, fils de feu Claude et Catherine Blouin, épouse Marie **Brigitte Bosché** Morency, fille de feu Joseph et Marthe Lemieux, le mardi 18 avril 1730 à Sainte-Famille, île d'Orléans. Une dispense de consanguinité du 4^e degré a été accordée.
- **Claude Guion**, veuf de Marie Madeleine Lehoux, fils de Claude et Catherine Colin, de Sainte-Famille, île d'Orléans, épouse **Catherine Beloung**, de Laviolette, fille de Méry et Marie Carreau, le mercredi 13 janvier 1700 à Saint-Jean, île d'Orléans.
- **Claude Guyon**, fils de Jean et Mathurine Robin, épouse **Catherine Colin**¹³, fille de Jacques René et Madeleine Baubuse, de Saint-Germain-de-L'Auxerrois, Paris, le dimanche 7 février 1655 à Notre-Dame-de-Québec.

Lignée paternelle d'Eugène Guay

- Marie Adjutor **Eugène Guay**¹⁴, menuisier, fils de Louis, marchand et surtout aubergiste, et Marie Perrault, épouse Marie **Georgiana Alphonsine Dion**, fille de Joseph, chaloupier, et Émilienne Boulé, le mercredi 15 juin 1881 à Muskegon, Michigan.

- **Louis Guay**, aubergiste¹⁵, veuf de Caroline Demers, fils de Jean Baptiste, cultivateur, et Joseph Naud dit Labrie, épouse en secondes noces **Marie Zélia Perrault**¹⁶, fille de feu Olivier, marchand et brasseur, et défunte Eléonore Bouchard, le lundi 6 mai 1850 à Saint-Roch, Québec.
- **Jean Baptiste Guay**, cultivateur, fils de feu André et Geneviève Poiré, épouse Marie **Josephte Nau** dit Labry, fille de Pierre et Marie Joseph Poiré, le mardi 24 janvier 1804 à Saint-Joseph-de-la-Pointe De Lévy. Une dispense de consanguinité du 2^e au 3^e degré a été accordée.
- **André Joseph Guay**, fils du défunt Joseph et Barbe Carrié, épouse Marie **Geneviève Poiré**, fille du défunt Laurent et Susanne Bégin, le mardi 7 novembre 1752 à Saint-Joseph-de-la-Pointe De Lévy.
- Charles **Joseph Guay**, fils de Louis et Marie Susanne Samson, épouse **Barbe Carié**, fille de Charles et Marie Gezeron, le mercredi 12 octobre 1729 à Saint-Joseph-de-la-Pointe De Lévy.
- **Louis Guay**, veuf de Marie Anne Bégin, fils de Jean et Jeanne Mignon, épouse Marie **Susanne Samson**, fille de Jacques et Marie Anne Metru, le jeudi 10 janvier 1692 à Saint-Joseph-de-la-Pointe De Lévy.
- **Jean Guiet**, menuisier et domestique des Jésuites, fils de Jean et Marie Dumont, épouse **Jeanne Mignon**, fille de François et Marie Bélanger, le dimanche 10 novembre 1652 à Saint-Joseph-de-la-Pointe De Lévy. Le mariage est enregistré à Notre-Dame-de-Québec.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :

rguennette1@hotmail.com

13. Ses parents sont René Colin et Madeleine Bobusse; toutefois, selon l'acte de mariage de Catherine, le prénom de son père serait Jacques! En 1655, Catherine est dite en provenance de Paris. Les actes suivants sont à Épéron (Saint-Pierre). Son père est baptisé le 11 novembre 1602. Sa mère est baptisée le 7 octobre 1614. Deux sœurs sont baptisées: Madeleine-1, le 18 novembre 1634 et Madeleine-2, le 11 décembre 1637. Ses grands-parents paternels sont Guillaume Colin et Philippe DeThuin. Ses grands-parents maternels sont Pierre Bobusse, procureur au duché et baillage d'Épéron, et Renée Texier. Source: Le Fichier *Origine*.
14. La dernière trace que j'ai relevée au sujet d'Eugène Guay date du 14 mars 1890 lors du décès de son fils Victor résidant à l'Hospice Saint-Joseph-de-la-Délivrance, inhumé le 16 mars 1890 au cimetière Mont-Marie à Lévis; le service funéraire a eu lieu dans la paroisse Notre-Dame-de-la-Victoire à Lévis, mais Eugène et Alphonsine sont résidents de Saint-Roch de Québec. Toutefois, l'autre avenue soulevée par le chercheur chevronné Paul Lessard veut que possiblement il ne soit pas décédé avant 1900, mais plutôt séparé de son épouse et dans une nouvelle union avec Carrie Black.
15. Louis Guay tenait une auberge sur le quai Napoléon donnant sur le marché Finlay, dans une maison louée auprès des frères Édouard et Jean Baptiste Dubeau, commerçants de Saint-Roch (Source: minutier de Fortunat Martineau, 12 octobre 1847, acte n° 393). Le lundi 14 juin 1847, en compagnie de son ami, Joseph Terriau, il passe un contrat de mariage devant le notaire Fortunat Martineau dans la maison de l'écuier Basile Demers et son épouse, Marie Anne Crépeau de Saint-Nicolas, les parents de sa future épouse. Le mariage à Saint-Nicolas a eu lieu dès le lendemain, soit le 15 juin 1847. Devant le même notaire, le 16 février 1848, la nouvelle épouse enceinte et prévoyante rédige son testament. La jeune épouse qui n'avait pas encore 22 ans (née le 23 avril 1826) accouchera difficilement du premier enfant du couple, Louis Edmond Guay, le 16 avril 1848. À peine le temps de célébrer la naissance du premier enfant du couple que deux jours plus tard, la jeune mariée succombe à son accouchement et Louis, le nouveau marié, se retrouve veuf! Il y a un paragraphe au sujet de ce décès à la page 3 du journal *Le Canadien* du 19 avril 1848. L'enfant succombera à son tour à peine quatre mois plus tard, le 4 septembre 1848, et sera inhumé le lendemain au cimetière Saint-Louis. La dernière trace relevée de Louis Guay est lors du recensement du 2 juin 1900 à Whitehall, comté de Washington de l'État de New York. Il a émigré en 1880, soit en même temps que son fils Édouard Elzéar Guay qui va s'établir en permanence dans le village de Whitehall avec sa seconde épouse, Edwardina Martel, et leur petite famille.
16. Un contrat de mariage est signé chez le notaire John Birch le même jour. Zélia Perrault et de Louis Guay ont apposé leur signatures.



Votre ancêtre a-t-il été placé dans la bonne lignée ?

André Lafontaine (7885)

Né en Beauce en 1932 et membre de la Société de généalogie des Cantons-de-l'Est depuis 1980, l'auteur s'est toujours intéressé à l'histoire de la Nouvelle-France. Cela l'a amené à publier en 1981 le volume *Recensement annoté de la Nouvelle-France, 1681* réédité en 2006, suivi du *Recensement annoté de la Nouvelle-France de 1666 et 1667*, ainsi que du *Recensement annoté de la Ville de Québec 1716 et 1744*. Suivront le *Bailliage de Beaupré et de l'Île d'Orléans*, ainsi que *Le Bailliage de Notre-Dame-des-Anges*, en deux volumes, ainsi qu'un certain nombre d'ouvrages portant sur des familles pionnières de la Nouvelle-France. Ces travaux lui ont valu certaines reconnaissances.

Résumé

Le texte qui suit s'adresse aux nombreux descendants de l'ancêtre Nicolas Fournier, plus particulièrement à ceux de la lignée de Pierre Fournier de la 3^e génération. Notre but est de les aider à naviguer à travers les nombreuses embûches qu'ils pourraient rencontrer au cours de leurs recherches.

*Nous suggérons aux chercheurs qui s'intéressent à la famille de Nicolas Fournier de se référer à l'article de Jean-Paul Bussièrès «Une famille Fournier» dans *L'Ancêtre*, vol. 22, n^o 1, septembre 1995, p. 5-14.*

*Par la même occasion, il est plus que jamais nécessaire pour nous tous de relire les nombreuses rubriques publiées par Michel Langlois dans *L'Ancêtre*, vol. 25, n^{os} 5-6, février-mars 1999, sous le titre «Les erreurs en généalogie».*

La confusion de personnes¹

Une des premières embûches que les chercheurs rencontrent sur les décennies 1720-1740 dans la région de Beaumont, c'est qu'il y a deux personnes portant les mêmes nom et prénom et ayant à peu près le même âge. Il s'agit des deux Pierre Fournier. L'un d'eux, né le 11 août 1726, est le fils de Jean Fournier et il est de la lignée de Nicolas Fournier. Le second Pierre, né le 27 juillet 1729, est issu d'un autre Nicolas Fournier. Ce dernier se rattache à la lignée de Guillaume Fournier. Les erreurs résultant de cette situation inusitée ont été fort nombreuses dans le passé et perdurent encore de nos jours. Nous en reparlerons un peu plus loin.

Les deux tableaux qui suivent nous font voir avec quelle facilité on peut se fourvoyer.

Le **Tableau A** a été dressé à partir des dictionnaires *Tanguay* et *Drouin*. Ces instruments de recherches sont consultés quotidiennement par des milliers de chercheurs. Néanmoins, ils doivent être utilisés avec une certaine prudence.

Des recherches effectuées dans les actes notariés nous ont amenés à éliminer le premier tableau pour ne retenir que les données du **Tableau B** qui, croyons-nous, sont plus conformes à la vérité.

Tableau A

1. Guillaume Fournier et Françoise Hébert, mariés à Québec en 1651.
2. Jean et Marie Roy, mariés à Cap-Saint-Ignace, vers 1687.
3. Nicolas et Geneviève Langlois, mariés à Cap-Saint-Ignace en 1714.
4. Pierre, (né 1729) marié vers 1748 à Marie-Joséphine Jahan (*Tanguay IV* : 87 et 91).

Tableau B

1. Nicolas Fournier et Marie Hubert, mariés à Québec le 30 septembre 1670.
2. Jean-Baptiste et Marie-Madeleine Fradet, mariés à Beaumont le 22 novembre 1711.
3. Pierre, (né en 1726) :
 - premier mariage à Marie Racine à Saint-Joachim le 28 septembre 1746, contrat Jacob 28 septembre,
 - deuxième mariage à Marie-Joséphine Jahan, vers 1748.

1. LANGLOIS, Michel. «Les erreurs en généalogie», *L'Ancêtre*, vol. 25, n^{os} 5-6, février-mars 1999, p. 193-196.

Cela dit, il ne nous restait plus qu'à démontrer par des preuves irréfutables que le Pierre Fournier ayant épousé Marie Racine en 1746 est la même personne qui, deux ans après, a convolé en secondes noces avec Marie-Joséphé Jahan.

De plus, nous devons établir sa filiation sur des bases solides. Est-il réellement le fils de Jean Fournier et Marie-Madeleine Fradet? Dans l'affirmative, on doit nécessairement le rattacher à la lignée de Nicolas Fournier.

Ce sont à ces interrogations que nous répondrons dans les pages qui suivent.

L'article de M. Bussières², nous apprend que Jean, fils de l'ancêtre Nicolas Fournier, a quitté la rive nord du fleuve pour s'établir dans la grande région de Beaumont, comprenant la paroisse de Saint-Michel-de-la-Durantaye. Un prêtre missionnaire est chargé de desservir ces endroits. C'est à Beaumont le 23 novembre 1711 que sera célébré le mariage entre Jean Fournier, âgé de 31 ans, et Marie-Madeleine Fradet, âgée de seulement 16 ans. Leur contrat matrimonial sera rédigé par le notaire Abel Michon.

Jean décédera le 17 septembre 1735 à Saint-Michel-de-la-Durantaye. L'inhumation se fera au même endroit le lendemain.

Marie-Madeleine Fradet, son épouse, sera élue tutrice à ses enfants mineurs. Le 7 juillet 1736, sous l'œil bienveillant de l'abbé Jean-Auguste Mercier, curé de Saint-Michel, elle assistera à la tenue de l'inventaire des biens de la communauté. Ce document est intéressant à bien des égards parce qu'il nous fait pénétrer à l'intérieur d'une ferme typique de cette époque. Les biens meubles inventoriés se résument à des objets ordinaires : une lampe, quelques plats et assiettes de terre, une marmite, une cuve, un vieux coffre, et quelques outils. Deux cochons prennent leur aise dans un enclos.

Les biens meubles du couple ont été estimés à 162 livres et 7 sols. Ce montant comprend quelques têtes de bétail prisées à 105 livres, laissant un solde d'environ 57 livres pour l'ameublement de la maisonnée. Les dettes actives se montent à 59 livres et 5 sols. Il s'agit d'un modeste résultat pour vingt-cinq ans de travail. Mais leurs quatre enfants survivants seront leur richesse humaine. La veuve Fradet, dans sa requête à l'intendant Gilles Hocquart, à Québec, lui fait part de sa détresse en écrivant *que son mari l'avait laissée dans un extrême besoin ayant très peu de meubles et l'habitation étant peu avancée*.

3^e génération

Pierre Fournier et L'Isle-aux-Grues

Pierre, 6^e enfant du couple Jean Fournier et Marie-Madeleine Fradet, est né le 11 août 1726 à Saint-Michel-de-la-Durantaye et a été baptisé le même jour à Beaumont. Pierre Gosselin, le parain, va lui transmettre son prénom, alors que Jeanne Labonté sera sa marraine.

L'Isle-aux-Grues sera le port d'attache de Pierre pendant plusieurs années. Les détails qui suivent sont tirés d'*Histoire de l'île aux Grues et des îles voisines* de l'auteur Auguste Béchard.

L'île est longue de 10 km seulement et large de 4 km. Un seul chemin la traverse dans toute sa longueur le long de la rive nord. Les grèves et les battures sont couvertes de foin. Un lot des marais vaut deux fois plus qu'un lot de terre. Les céréales ne poussent bien que dans les terres basses. Le gibier y abonde. L'île n'est éloignée de Cap-Saint-Ignace que d'une lieue en ligne droite et est desservie par le curé de ce dernier endroit. On y bâtit une chapelle dès le commencement de la colonisation de l'île. Les missionnaires ne visitent que rarement les résidents de l'endroit.

Pierre s'établit sur l'île

En préparation à son futur mariage, Pierre acquerra de son frère aîné Jean-Baptiste une concession de terre de 3½ arpents de front sur toute la profondeur de l'île, en la seigneurie de Charles Bécart de Granville et de Fonville. Les rentes seigneuriales sont fixées à 4 livres en argent et quatre chapons. Cet achat est fait au prix de 150 livres, payé comptant. L'acte de vente rédigé le 4 septembre 1746 par Romain Dolbec, missionnaire de Bonsecours, est déposé au minutier de Noël Dupont, notaire de Bonsecours.

Mariage de Pierre Fournier

Âgé de 20 ans et 1 mois, Pierre Fournier, habitant à L'Isle-aux-Grues, fils de feu Jean et Madeleine Fradet, propose le mariage à la jeune Marie Racine. Celle-ci est la fille de feu Pierre et Marie-Geneviève Guimond, de la paroisse de Saint-Joachim. Les conventions matrimoniales sont passées devant le notaire Jacob le mercredi 28 septembre 1746. Pierre offre à sa fiancée un douaire de 600 livres (somme élevée) et convient d'un préciput de 300 livres. Les deux vivront en communauté de biens selon la Coutume de Paris. Les biens de Marie consistent en la somme de 109 livres, soit la valeur des meubles qui lui sont échus au décès de son père. Leur mariage est célébré le même jour à Saint-Joachim. Jean-Baptiste, le frère de Pierre, agit comme témoin. Le prêtre qui reçoit les promesses de fidélité des époux est Philippe-René de Robineau de Portneuf (il signe René Portneuf), curé de la paroisse. Il sera tué par les Anglais le 23 août 1759³.

Remariage de Pierre Fournier

Le premier mariage de Pierre fut de courte durée. Nous ne connaissons ni la date de naissance de l'épouse ni celle de son décès. Le mariage en secondes noces de Pierre avec Marie-Joséphé Jahan dit Lavolette est célébré en toute simplicité, devant témoins, sur l'île. C'était, croyons-nous, dans les premiers mois de l'an 1748. Le 17 novembre de la même année naît leur premier enfant. Cette épouse sera souvent désignée sous le nom Lavolette. Née à Lauzon (Pointe-de-Lévy) le

2. BUSSIÈRES, Jean-Paul. « Une famille Fournier », *L'Ancêtre*, vol. 22, n° 1, septembre 1995, p. 5-14.

3. ASSELIN, Jean-Pierre. « ROBINAU DE PORTNEUF, PHILIPPE-RENÉ », DBC-III : 605-606, www.biographi.ca/.

17 décembre 1729, et fille de Jean Jahan et Marie Bourassa, elle a 18 ans lorsqu'elle arrive sur l'île avec ses parents. Le couple Fournier–Jahan aura une ribambelle de treize enfants, dont quatre naîtront sur l'île.

Un acte notarié qui sauve la mise

C'est dans un acte de vente passé à Québec le 25 novembre 1748 devant les notaires Jean-Antoine Saillant et Claude Barolet que se trouve la confirmation de la filiation de Pierre Fournier avec son père Jean Fournier. Dans ce même document, il est fait mention de Marie-Joséphé Jahan, comme étant l'épouse de Pierre.

On y lit :

Le 25 novembre 1748, fut présent Pierre Fournier, habitant de l'Île-aux-Grues, encore mineur de 24 ans et six mois ou environ [il est né le 11 août 1726, donc il n'a que 22 ans et 6 mois], pour ratifier ces présentes aussitôt qu'il aura atteint l'âge de majorité [25 ans].

Dans cet acte de vente, Pierre cède à Jean Charon 3 perches de front sur 40 arpents de profondeur en la paroisse de Saint-Michel-de-la-Durantaye. Ce morceau de terre est *échu à Pierre Fournier* comme héritier de *feu Jean Fournier son père*, et au désir du partage fait entre les enfants (ses héritiers) et Marie-Madeleine Fradet sa veuve (leur *mère*), moyennant le prix de 100 livres. *Pierre Fournier promet faire agréer approuver et ratifier à Josephe [Jahan dit] Laviolette, sa femme, aussitôt qu'elle aura atteint l'âge de majorité.*

Donc, dans un même document, nous apprenons que Pierre est héritier et fils de feu Jean Fournier et Marie-Madeleine Fradet, sa mère. De plus, ce même Pierre fera approuver et ratifier cette vente par Josephe (Jahan dit) Laviolette, sa femme. Il est donc veuf de sa première épouse.

Pour l'histoire, notons qu'à la date du contrat, la femme de Pierre venait d'accoucher de son premier enfant, né le 17 novembre 1748. Ces deux tourtereaux étaient en fait de jeunes mariés.

Inutile de souligner l'importance que revêt cet acte notarié pour l'histoire des descendants du couple Fournier Jahan.

Endettement de Pierre Fournier

L'endettement est un problème ayant frappé plusieurs de nos ancêtres. Par un contrat passé à Québec devant M^e Sanguinet le 13 avril 1754, Pierre se voit forcé de vendre sa terre à L'Isle-aux-Grues pour le prix de 250 livres à Jean-Baptiste Guilbault, contremaître de l'Île au Canard (petite île située au nord-ouest de L'Isle-aux-Grues). Ce Guilbault est un proche parent de Pierre, puisqu'il a épousé, en 1731, Dorothée Racine, la sœur de Marie, la première épouse de Pierre. Le texte ajoute qu'il y a *là une vieille maison de bois de peu de valeur*, rien qui ressemble à un château de la Loire. Endetté jusqu'au cou, Pierre reconnaît que sa terre est hypothéquée depuis 1751 en faveur de Guilbault de la somme de 200 livres et d'une autre somme de 46 livres. Autrement dit, cette propriété était hypothéquée pour le montant de la vente.

Subséquentement, Pierre et sa famille prendront le chemin de Montréal. En route, à Varennes le 9 mai 1755, Pierre fait baptiser son cinquième enfant, Marie-Madeleine. C'est la mère de Pierre, Marie-Madeleine Fradet, qui porte l'enfant sur les fonts baptismaux et lui transmet son prénom. Cette grand-mère âgée de 60 ans a-t-elle accompagné son fils dans son périple en direction de Montréal ?

Après un séjour de quelques années à Montréal, nous retrouvons la famille de Pierre Fournier à Saint-Roch-de-l'Achigan où, en 1763, il a obtenu une concession de 3 arpents de front sur 30 de profondeur, bornée par devant à la rivière de l'Achigan, seigneurie de La Chesnaye. Huit de ses enfants vont se marier dans la région et y fonderont un foyer.

Nous tenons à souligner qu'à leur mariage, sept d'entre eux sont correctement désignés comme ayant pour père et mère Pierre Fournier et Marie-Joséphé Jahan.

Bourde du curé Petrimoulx

Un mauvais sort semble avoir frappé la descendance du couple Fournier Jahan. Après l'imbroglio concernant la filiation de Pierre, voici qu'une deuxième tuile tombe sur la tête de ses nombreux descendants. Elle est d'une importance telle qu'elle rendra quasi impossible la confection de leur arbre généalogique. Nous nous expliquons.

C'est lors du mariage de Louis Fournier, le septième enfant de Pierre et Josephe Jahan, avec Agathe Martel en 1782 que survient la bourde du curé Petrimoulx.

Nous nous contenterons de citer les premières lignes de leur acte de mariage.

L'Assomption le 8^e octobre 1782 après la publication de trois bans de mariage fait au prone des grande messe de cette paroisse par trois dimanches consécutifs entre Louis Fournier fils de feu Louis [sic et resc] Fournier et de Marie Josette Jahan de Lachigan d'une part et Agathe Martel fille de feu Jean Baptiste Martel et de Marguerite Janot Lachapelle de cette paroisse d'autre part ... signé, Petrimoulx

On aura compris que l'officiant, par distraction, a écrit Louis, au lieu de Pierre. Il n'a certainement pas lu et relu ce document à haute voix devant les personnes assemblées.

Cette erreur de filiation aurait pu être corrigée facilement puisque Louis et son épouse avaient passé un contrat de mariage devant le notaire J. T. Raymond de l'Assomption le 7 octobre 1782. Mais, nouvelle déception pour la descendance, ce précieux document a été dérobé aux archives de BAnQ Montréal il y a plus de 50 ans. Depuis ce temps, cette erreur a fait boule de neige et a été reprise par nombre de sites généalogiques tels que *Mes Aïeux*, *Généalogie Québec*, *Le Lafrance* (BMS) et *PRDH*. Trois de ces outils de référence — à la suite d'une mauvaise lecture — vont transformer le nom de la mère du marié, qui est Jahan, en celui de Janson. Il s'agit du Fichier *Loisel*, du *Petit Drouin* (t. ix) ainsi que du *Répertoire de mariages du comté de l'Assomption*, p. 115.

À cette liste, on doit ajouter les erreurs de filiation véhiculées par l'abbé Germain Ouimet dans son excellent travail *Généalogie de St-André-Est* (354 pages). Sans doute influencé par le *Dictionnaire Tanguay*, il dresse aux pages 110 à 115, la lignée ascendante des enfants de Louis Fournier. Il les associe à la lignée de Guillaume Fournier et Françoise Hébert, mariés en 1651; c'est une erreur.

Conclusion

Le jour n'est pas venu où ces erreurs seront corrigées. Elles sont tellement bien enracinées dans nos instruments de

recherche qu'elles sont maintenant considérées comme « paroles d'Évangile ».

Marcel Fournier a raison d'écrire qu'il ne faut jamais tenir une information, toute crédible soit-elle, pour acquise en matière de généalogie⁴. Mais qu'en est-il lorsqu'une erreur est diffusée par un grand nombre de références dont on devrait s'attendre à ce qu'elles répondent à des critères très rigoureux? Et comment espérer alors qu'un jour ces erreurs seront corrigées?

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : Lafontaine12@vidéotron.ca

4. FOURNIER, Marcel. « L'origine française de Nicolas Fournier (1642-1687) », *L'Ancêtre*, vol. 24, n° 8, avril 1998, p. 293-297.

L'Ancêtre numérique

Épisode 1



La dame: « Tu viens de recevoir une revue **L'Ancêtre**. »
L'homme: « Ah! Enfin! »



La dame: « Qu'est-ce que tu en feras après l'avoir lue?
La bibliothèque est pleine. »



L'homme: « Facile! On pourrait déménager dans un
appartement plus grand! »



La dame: « J'ai une meilleure idée! On passe à
L'Ancêtre numérique! »

Oui, je veux seulement la version numérique

www.sgq.qc.ca/revue-ancetre/l-ancetre

Illustrations: gracieuseté de Douglas Beauchamp, artiste-peintre.



Pierre ou François Robitaille?

Lise St-Hilaire (4023)

La généalogie est devenue la passion de l'auteure dès sa première recherche sur Internet, en septembre 1998. À 11 ans, elle avait déjà demandé à ses grands-parents de lui parler de leurs parents et grands-parents respectifs. Elle avait donc déjà en main une miniroue de paon de cinq générations. À chaque déménagement, elle retrouvait cette feuille dans le fond d'un tiroir et se disait : « Un jour, je trouverai les autres ». Elle en est maintenant à sa vingtième année de recherche et cela lui procure encore beaucoup de plaisir.

Qui a épousé Marie-Madeleine Berthiaume? Nous nous sommes posé cette question lorsque nous avons constaté que le curé de L'Ancienne-Lorette ainsi que le notaire Jean-Étienne Dubreuil, qui avaient reçu tous les deux les nouveaux mariés le même jour, ne semblaient pas du même avis sur l'identité de l'époux. Deux frères auraient ici épousé la même femme. Qui a raison? Le *Programme de recherche en démographie historique (PRDH)* a même changé le prénom de Pierre pour celui de François. Le *Dictionnaire généalogique des familles du Québec* [...] de René Jetté a retenu le prénom francisé (Pierre) du registre de la paroisse, tout comme les histoires de famille disponibles à la Société de généalogie de Québec (SGQ). Mais nous optons pour le prénom François.

Pierre Robitaille et Marie Maufay se sont mariés le 5 mai 1675, quelque temps après avoir fait rédiger leur contrat de mariage chez le notaire royal Pierre Duquet. Malheureusement, l'acte religieux n'a pas été retrouvé. Du couple sont nés treize enfants : André, Marie, **Pierre**, Charles, Jean, Marie-Agnès, **François**, Joseph, Romain, Romain, Louis, Claude et Charlotte-Catherine. Nous nous attarderons donc aux deux frères en question : Pierre, le 3^e de la fratrie, et François, le 7^e. Près de neuf années les séparent. Les deux sont nés dans le même mois, Pierre, le 11 octobre 1682 et François, le 9 octobre 1691. Les deux actes de baptême, accompagnés de leur transcription comme le seront tous les documents reproduits dans cet article, se retrouvent aux **Figures 1 et 2**.

Pierre est né le 11 octobre 1682 et a été baptisé le lendemain à Notre-Dame-de-l'Annonciation de L'Ancienne-Lorette, sous le nom de *Petrus*, la forme latine de Pierre (**Figure 1**).

Notez que nous avons omis la marge dans le cas de François, car elle n'apporte rien de plus, tenant compte de la longueur des lignes du texte.

Quant à François, il est né le 9 octobre 1691 et a été baptisé le 11 à Notre-Dame-de-Québec (**Figure 2**).

L'acte de mariage de Marie-Madeleine Berthiaume

Voyons maintenant la transcription de l'acte de mariage de Marie-Madeleine Berthiaume (**Figure 3**).

On perd un peu les premières lettres de chaque ligne, mais malgré la mauvaise qualité du document, on peut y lire facilement que l'époux a été identifié comme étant Pierre. Cette information a été transmise jusqu'à maintenant à tous les chercheurs, tant par le *PRDH* que par les ouvrages publiés par différents auteurs à ce sujet.

Le contrat de mariage de Marie-Madeleine Berthiaume

Et voyons maintenant le début du contrat de mariage de Marie-Madeleine Berthiaume (**Figure 4**).

François est ici nommé comme époux.

Le notaire Jean-Étienne Dubreuil est présumé aussi crédible que le curé Pierre-Gabriel Le Prévost. Il est étrange de constater que tous les chercheurs se sont fiés au registre paroissial plutôt qu'au contrat notarié. Lequel des deux frères a épousé cette Marie-Madeleine? Malgré le fait que l'acte de sépulture soit dit manquant, en ce qui nous concerne, nous croyons que Pierre était décédé, et que c'est François qui aurait épousé Marie-Madeleine Berthiaume.

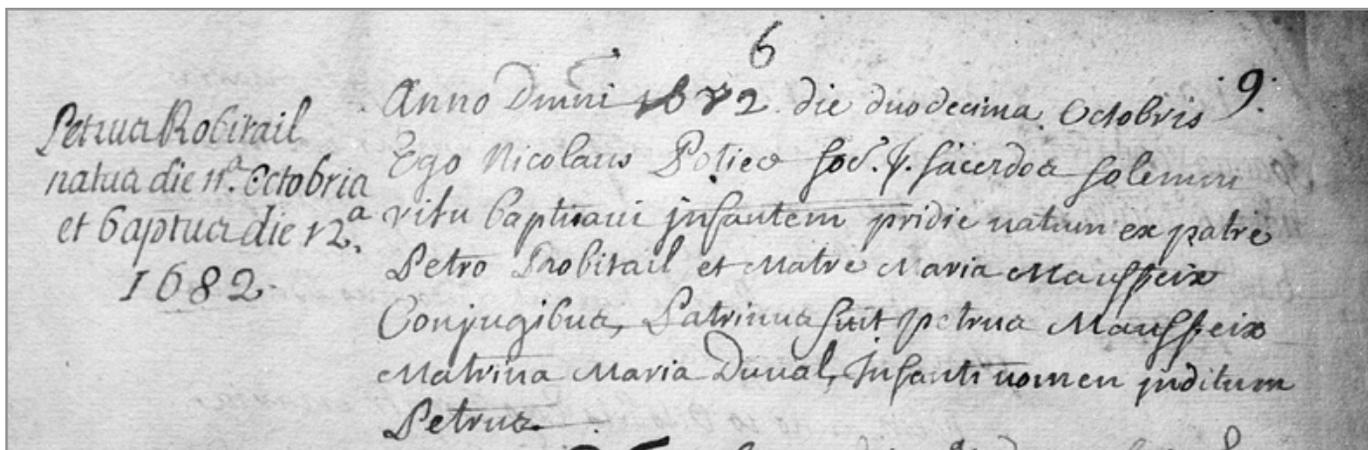
L'âge

Autant Pierre que François auraient pu se marier en 1721 puisqu'ils étaient tous deux majeurs depuis plusieurs années. Né le 10 octobre 1682, Pierre était âgé de 39 ans; François, né le 9 octobre 1691, avait près de 30 ans. Quant à Marie-Madeleine, elle avait 35 ans en 1721 et avait été mariée en premières noces à Charles Daunais en 1711, lequel était décédé à l'Hôtel-Dieu le 16 septembre 1720. Elle était donc veuve avec des enfants. Ainsi l'âge ne prouve rien.

Les enfants du couple Robitaille – Berthiaume

Lors du baptême des enfants du couple François Robitaille et Marie-Madeleine Berthiaume, c'est le nom de François qui apparaît comme étant le père pour tous les enfants. Le registre de Notre-Dame-de-Foy le confirme :

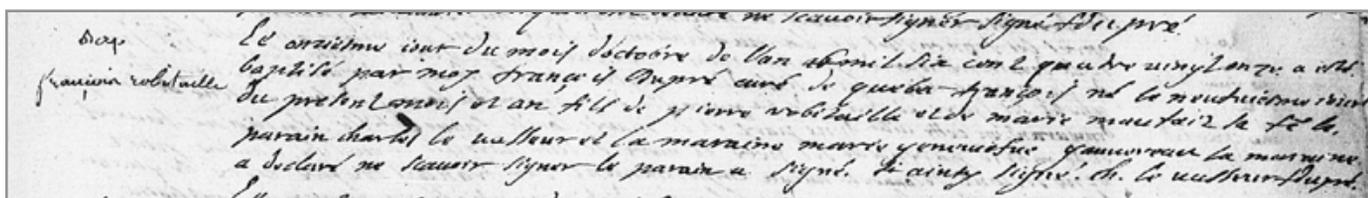
- Françoise Angélique, baptisée le 27 août 1722 (**Figure 5**);
- Marie Agnès, baptisée le 28 août 1724 (**Figure 6**);



Petrus Robitail
 Natua die 11.^a octobria
 Et baptua die 12.^a
 1682.

Anno D'mni 1682 die duo decima octobris
 Ego Nicolais Potier Soc'. J. Sacerdos Solemni
 vitu baptisevi jnfantem pridie natum ex patre
 Petro Robitail et matre Maria Mauffeix
 Conjugibus, Patrinus fuit petruo Mauffeix
 Matrinx Maria Duval jnfanti nomen jnditum
 Petrus

Figure 1. Acte de baptême de Pierre Robitaille.



Le onzième iour du mois d'octobre de l'an 16 mil six cent quatre vingt onze a esté baptisé par moy françois Du pré curé de quebec **françois** né le neufviesme iour du present mois et an fils de pierre robitaille et de marie mauffaix sa fe' le parain charles le vasseur et la maraine marie geneviefve gauvreau la maraine a déclaré ne scavoit signer le parain a signé. Et ainsy signé. Ch. Le vasseur Du pré.

Figure 2. Acte de baptême de François Robitaille.

- Pierre, baptisé le 28 février 1729 (**Figure 7**);
- Jean François, baptisé le 24 janvier 1732 (**Figure 8**).

- Noël et Pierre Allain, cousins;
- Joseph Poitras, cousin, et Michel Moreau, ami.

Les décès, tutelles et partages

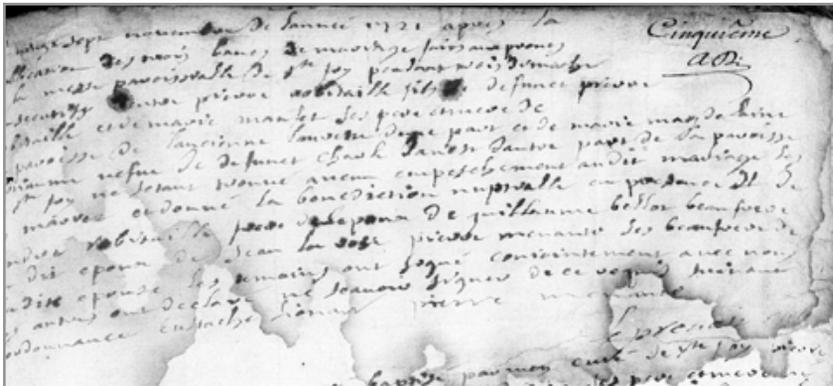
D'autres documents contiennent les réponses. Au décès de Pierre Robitaille, le père, le 8 mai 1715, jour de sa sépulture, Pierre, le fils né le 16 octobre 1682, aurait eu 32 ans et François 24 ans. Dans l'acte de tutelle rédigé l'année suivante, on nomme les enfants mineurs¹: François 24½ ans, Joseph 23 ans et Romain 20 ans. Les parents et l'ami assemblés sont:

- André et Jean-Baptiste Robitaille, frères des enfants mineurs;
- Guillaume Belleau-Larose, époux de Marie Robitaille, beau-frère;
- Eustache Liénard, époux de Marie-Agnès Robitaille, beau-frère;

On peut constater que sur les treize enfants de la famille, il en manque sept:

- Pierre, dont la date de sépulture est inconnue;
 - Charles, décédé le 7 mars 1711;
 - un des deux Romain, décédé le 1^{er} juillet 1695;
 - Louis, décédé le 8 mars 1708;
 - Claude, décédé le 12 mars 1703; et
 - Charlotte, dont la date de sépulture est inconnue.
- Quant à François, il correspond à celui né le 9 octobre 1691 et qui est âgé de 23 ans en mai 1715, lors du décès de son père.

1. À cette époque, l'âge de majorité était de 25 ans.



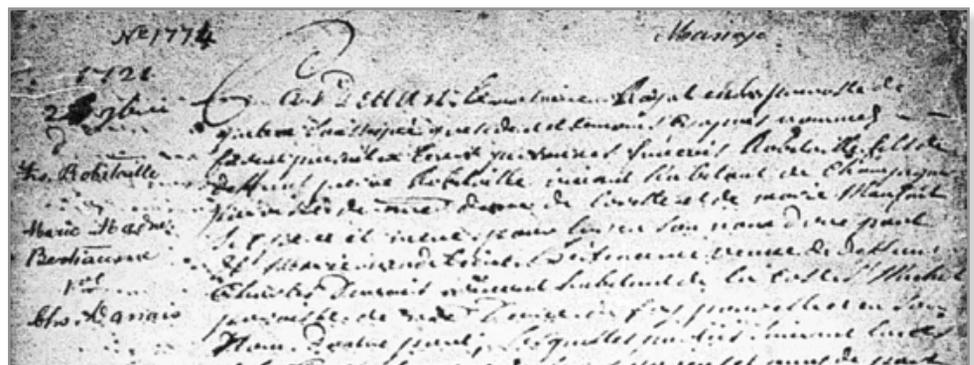
... vingt sept novembre de l'année 1721 apres la Cinqüieme
 ...ublication des trois bancs de mariage faits aux prones
 ... la messe parroissiale de s^{te} foy pendant trois dimache
 ...nsecutifs entre pierre robitaille fils de defunct pierre
 ...obitaille et de marie maufet Ses pere et mere de
 ...a paroisse de l'ancienne laurette dune part et de marie magdelaine
 ...ertiaume vefve de defunct charle danest dautre part de la paroisse
 ...e S^{te} foy ne setant trouvé aucun empeschement au dit mariage les
 ...y mariez et donné la benediction nuptiale en presence de de
 Andre robitaille frere delepoux de tuillaume bellot beau frere
 ...u dit epoux de Jean la rose pierre menanto Ses beaufre de
 la dite epouse les temoins ont Signé coniointement avec nous
 les autres ont déclaré ne scavoir signer de ce requis suivant
 lordonnance Eustache Lienart pierre menanto
 Le prevoSt

Le dernier-né du couple Robitaille–Berthiaume, Jean François, est né le 24 janvier 1732.

Après le décès de François, le père, le 30 mars 1733, il n’y a pas eu d’autres enfants. Malheureusement, le registre de Notre-Dame-de-Foy, qui établit la date du décès de François, ne donne aucun détail concernant ses liens familiaux et ne mentionne pas le nom de son épouse. Toutefois, il est tout de même écrit qu’il a 40 ans, ce qui est très près de la vérité puisqu’il avait alors 41 ans.

Après la sépulture le 21 septembre 1730 de Marie Maufay, la mère de Pierre et de François, le partage des biens, qui se fera le 16 mai 1731², corrobore notre opinion. Les enfants héritiers sont mentionnés dans l’ordre en commençant par les garçons: André, Jean, François, Joseph et Romain, puis les filles: Marie et Marie-Agnès. Les mêmes enfants, absents à l’acte de tutelle, sont également absents lors du partage des biens, ce qui nous amène à penser qu’ils sont tous décédés avant la tutelle de 1716. Notons par ailleurs que François se range entre Jean et Joseph, nés respectivement vers 1687 et le 25 octobre 1693, ce qui situe sa naissance au 9 octobre 1691, car Marie-Agnès est née vers 1689.

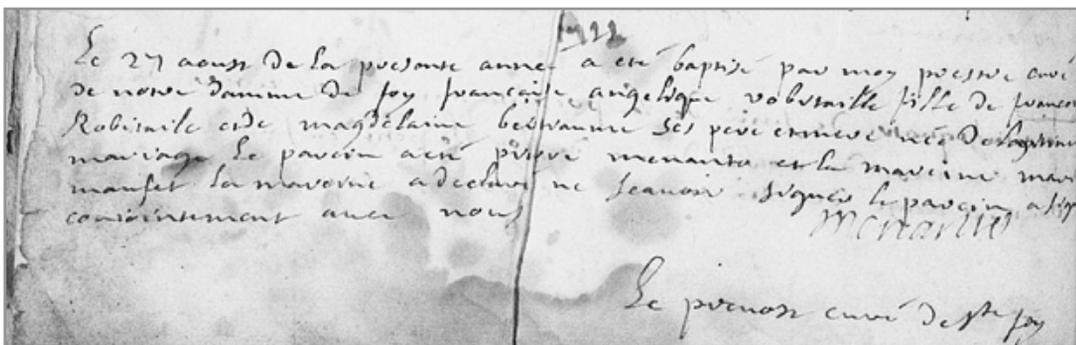
Figure 3. Acte de mariage de Pierre Robitaille et de Marie-Madeleine Berthiaume.



N° 1774	1	Mariage
1721		
2x 9	2	Par devant le notaire Royal en la prevoSte de
d	3	quebec Soussigné y resident et temoins Cy apres nommez
Frs. Robitaille	4	furent present en leurs personnes francois Robitaille fils de
&	5	deffunt pierre Robitaille vivant habitant de Champignie
Marie Madne	6	paroisse de n're dame de lorette et de marie Maufait
Bertiaume	7	Ses pere et mere pour luy en son nom dune part
V. ^{ve}	8	Et marie madeleine Bertiaume veuve de deffunt
Chs. Danais	9	Charles Danais vivant habitant de la coste S ^t Michel
	10	paroisse de n're Dame de foy pour elle et en son
	11	Nom dautre part ; ...

Figure 4. Contrat de mariage entre François Robitaille et Marie-Madeleine Berthiaume.

2. BAnQ–Pistard, CA301-S2.

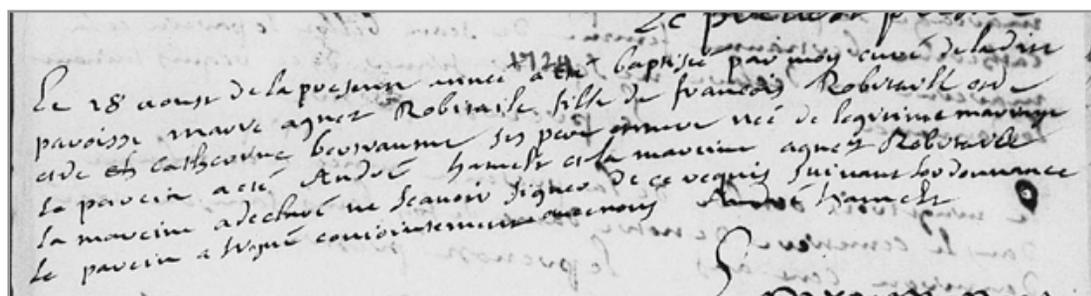


Le 27 aoust de la presante année ¹⁷²² a été baptisé par moy prestre curé de notre damme de foy francoi/e angelique robitaille fille de **francois** Robitaille et de magdelaine ber/aume ses père etmere née de Legitime mariage Le parein a été pie/re menanto et la mareine marie maufet La mareine a déclaré ne Scavoir signer le parein a sign coniointement avec nous memanto
Le prevost curé de Ste foy

Figure 5.

Acte de baptême de Françoise Angélique Robitaille.

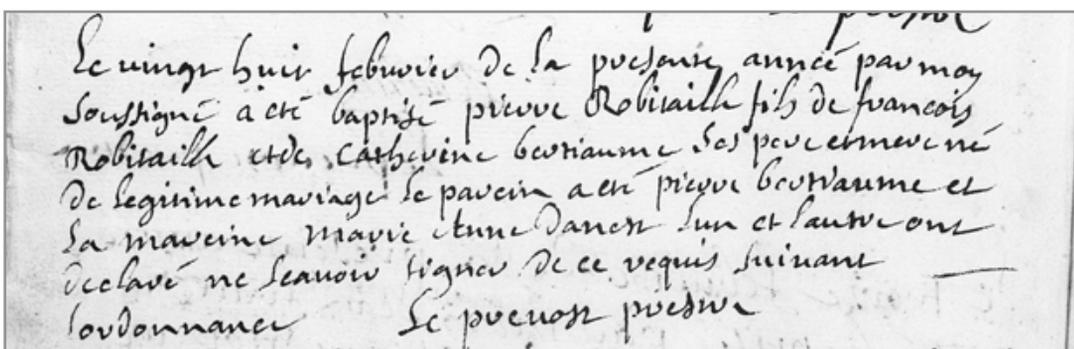
[Les «/» marquent le pli dans l'acte.]



Le 28 aoust de la presente année ¹⁷²⁴ a Eté baptisée par moy curé de ladite paroisse marie agnez Robitaille fille de francois Robitaille etde et de ch Catherine berteauume ses pere etmere née de legitime mariage Le parein a été André hamele et la mareine agnez Robitaille La mareine a déclaré ne Scavoir Signer de ce requis suivant Lordonnance Le parein a signé coniointement avec nous André hamele
Le prevost prestre

Figure 6.

Acte de baptême de Marie Agnès Robitaille.



Le vingt huit febvrier de la presente année par moy Sousigné a été baptisé pierre Robitaille fils de francois Robitaille etde catherine bertaume Ses pere etmere né de legitime mariage le parein a été pierre bertiaume et la mareine marie Anne danest lun et lautre ont déclaré ne Scavoir signer de ce requis Suivant lordonnance Le prevost prestre

Figure 7.

Acte de baptême de Pierre Robitaille.

1732 103

Le 24 Janvier de la presente
 année par moy soussigné a été
 baptisé Jean francois robitaille fils
 de francois robitaille et de magdelaine
 bertiaume ses père et mere né de
 legitime mariage le parein a été
 Jean francois mondor et la mareine
 charlotte robitaille lun et lautre ont
 déclaré ne sçavoir signer de ce requis
 suivant lordonnance
 Le prevost prestre

Jean francois robitaille baptisé 24 jan parein jean francois mondor charlotte danais mareine 1732	1732 Le 24. Janvier de la presente année par moy soussigné a été baptisé Jean francois robitaille fils de francois robitaille et de magdelaine bertiaume ses père et mere né de legitime mariage le parein a été Jean francois mondor et la mareine charlotte robitaille lun et lautre ont déclaré ne sçavoir Signer de ce requis suivant lordonnance <p style="text-align: right;">Le prevost prestre</p>
--	---

Figure 8. Acte de baptême de Jean François Robitaille.

Conclusion

Tous les documents retrouvés nous permettent de privilégier François comme étant l'époux de Marie-Madeleine Berthiaume, fille de Jacques et Catherine Bonhomme, et non son frère Pierre.

Qu'en est-il de Pierre alors ?

Remarque: en examinant le registre de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, on peut constater qu'une partie des années entre 1686 et 1691 sont absentes. Nous croyons que Pierre a pu décéder pendant cette période, et que le document qu'il nous fallait est disparu avec ces pages manquantes. La lettre ci-contre, signée au palais de justice de Québec le 25 février 1932 par Joseph-Camille Pouliot, est insérée à l'endroit précis où on aurait dû retrouver ces actes du registre.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse :
sintilali@videotron.ca

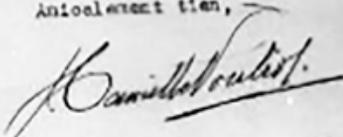

 PALAIS DE JUSTICE
 QUÉBEC 25 février 1932

Rév. M. Cloutier
 Curé,
 Ancienne Lorette.

Mon cher Curé,

Fidèle à sa promesse, je me suis rendu
 aux archives pour vérifier si elles ne possédaient pas
 un double des registres de l'Ancienne Lorette pour
 les années 1686-87-88-89 et 1725.

Je regrette d'avoir à te dire que les
 registres de ces années, de même que ceux s'étendant
 à 1691, manquent.

Amicalement tien,


GL/JCP.



Ad Lib

Collaboration

Une page d'histoire de la Nouvelle-France QUELS REPROCHES MÉRITAIT GUILLAUME TAILLEUR?

Marcel A. Genest (0567)

Mais qui était Guillaume Tailleur? Il était l'ancêtre de ma grand-mère, Marguerite Tailleur dit Versailles.

Au fait, d'où venait ce surnom de Versailles? Ma grand-mère l'avait hérité de son père qui le tenait de son père Léonard, né à Versailles.

Le 24 juillet 1724, Guillaume ainsi qu'une cinquantaine de ses compatriotes embarquent sur le navire *Le Chameau* en direction de Québec. Celui-ci arrive à Québec le 11 octobre suivant. Ils avaient tous été expulsés de France par ordre du roi Louis XIV sans autre forme de procès.

Dans plusieurs des cas, l'initiative venait des parents qui voulaient se débarrasser d'un fils turbulent, irrespectueux, responsable de mauvais coups ou pour d'autres raisons. Cependant, aucun n'était accusé d'actes criminels. Le décret royal était d'ailleurs accompagné de la recommandation de les traiter avec humanité.

À son arrivée, Guillaume a servi dans le régiment de Rigaud, mais pas très longtemps puisque, le 14 janvier 1727, il épouse Marie Geneviève Chalut, enceinte de sept mois, fille de François et Marie Amaury. Ils ont eu dix enfants.

Guillaume a exercé le métier de forgeron et de serrurier. Il a fait plusieurs apparitions à la Prévôté de Québec, tantôt comme poursuivant, tantôt comme poursuivi.

Guillaume est décédé à Québec le 2 novembre 1759 peu après la prise de la ville par le général Wolfe. On le disait âgé de 66 ans.

Il est possible d'en savoir davantage sur Guillaume Tailleur en consultant l'article « Guillaume Tailleur mon ancêtre maternel », *L'Ancêtre*, vol. 32, n° 274, printemps 2006, p 217.

Ouvrage consulté

■ TÉTREAULT, Josée, et Martin TÉTREAULT. *Coquins et débauchés. Les fils de famille déportés en Nouvelle-France au XVIII^e siècle*. Répertoire biographique, Québec, Les Éditions GID, 2017, 324 p. (cote 8-9710 TeT au Centre Roland-J.-Auger).

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : agenest@bell.net



Coup de cœur des lecteurs

À l'occasion du dîner de Noël de la Société de généalogie de Québec, le 8 décembre dernier, le prix *Coup de cœur* des lecteurs de la revue *L'Ancêtre* a été remis à Carole Veillette pour son article *Charlotte de Bar. Une archiduchesse dans le registre d'état civil du Québec* paru au n° 321, hiver 2018.

Ce prix est accordé à l'article ou la chronique qui a été désigné par nos lecteurs comme étant leur coup de cœur.

Le prix a été remis par France DesRoches, rédactrice pour *L'Ancêtre*.

Félicitations à Carole.



Carole Veillette et France DesRoches.
Photo fournie par Guy Auclair.



John Hill, geôlier à Québec, chocolatier, porteur de lettres et tailleur

Édith Champagne (7149)

L'auteure obtient en 1979 une maîtrise en arts et traditions populaires à la Faculté des lettres de l'Université Laval. Elle a collaboré au *Catalogue de la chanson folklorique française* de Conrad Laforte. Elle a publié deux contes pour enfants : *Le vieil homme aux bulles* en 1979, premier prix du concours provincial Contes et Fables pour enfants au 4^e Salon international du livre de Québec en 1975, et *Les casseurs de nuit* en 1983. Elle écrit pour la revue *L'Ancêtre*, ainsi que pour les bulletins de l'Association des familles Champagne et de l'Association des Lambert d'Amérique.

Résumé

John Hill et Anne Leblanc ont plusieurs enfants. Pour gagner sa vie, John exerce divers métiers : geôlier, chocolatier, porteur de lettres et tailleur. Il est travaillant et ne se ménage pas pour faire vivre sa nombreuse famille. L'emploi qu'il a occupé le plus longtemps est celui de geôlier. Sa femme, son fils et son gendre travailleront aussi à la prison.

John Hill, de confession protestante, est né vers 1730. Marié avec Anne Leblanc, née vers 1745, ils auront huit enfants. Au cours de sa vie, il a cumulé différents métiers.

Chocolatier

De 1778 à 1782, cinq annonces dans *La Gazette de Québec* mentionnent qu'il fait et vend du chocolat¹. En 1781, il est aussi mentionné qu'il est geôlier.

Fait et à vendre par JEAN HILL, dans la rue ST. JEAN, près la porte,
Une petite Quantité de CHOCOLAT, garranti bon.
Manufactured and to be sold by JOHN HILL, in St. John's street near the Gate,
A small Quantity of Chocolate, warranted good.

Fait et à vendre par JEAN HILL, dans la rue St. Jean, près la porte,
Une petite Quantité de CHOCOLAT, garranti bon.
Manufactured and to be sold by JOHN HILL, in St. John's Street near the Gate,
A Small Quantity of Chocolate, warranted good.

La Gazette de Québec, Québec, 26 mars 1778, p. 3.

CHOCOLATE of the best Quality made and sold Wholesale and Retail by JOHN HILL, Keeper of the Common Prison. — Québec, December 26, 1781.
CHOCOLATE of the best Quality made and sold Wholesale and Retail by JOHN HILL, Keeper of the Common Prison — Québec, December 26, 1781.

La Gazette de Québec, Québec, 27 décembre 1781, p. 3.

1. *La Gazette de Québec*, Québec, 26 mars 1778, p. 3.
La Gazette de Québec, Québec, 27 décembre 1781, p. 3.
La Gazette de Québec, Québec, 10 janvier 1782, p. 3, (même annonce les 24 janvier 1782, p. 4, et 31 janvier 1782, p. 4).
2. AUDET, Bernard. « Des modes alimentaires en Nouvelle-France », *L'Ancêtre*, vol. 30, n^o 2, hiver 2004, p. 106.

A. V E R T I S S E M E N S.
CHOCOLAT de la meilleure qualite, fait et à vendre, tant en gros qu'en detail, par JEAN HILL, Geolier.
Quebec, 26 Decembre, 1781.
CHOCOLATE of the best Quality made and sold Wholesale and Retail by JOHN HILL, Goal-keeper.
Quebec, December 26, 1781.
A V E R T I S S E M E N S.
CHOCOLAT de la meilleure qualite, fait et à vendre, tant en gros qu'en detail, par JEAN HILL, Geolier.
Quebec, 26 Decembre, 1781.
CHOCOLATE of the best Quality made and sold Wholesale and Retail by JOHN HILL, Goal-keeper.
Quebec, December 26, 1781.

La Gazette de Québec, Québec, 10 janvier 1782, p. 3
(même annonce les 24 janvier 1782 et 31 janvier 1782).

Il ne semble plus y avoir d'autres annonces dans les dix années suivantes.

Le chocolat fut introduit en Nouvelle-France vers la fin du xvii^e siècle².

La première mention de chocolat remonte à 1702, à Québec, dans l'inventaire de la boutique du riche marchand Charles-Aubert de La Chesnaye. Produit de luxe, le chocolat provient de Carraque (au Brésil), des Antilles françaises (la Martinique) ou de Cuba. Il se présente sous forme de billes ou de grains séchés au soleil, que l'on réduit en poudre à l'aide d'une râpe. Les plus fortunés pourront le servir dans de

magnifiques chocolatières en cuivre rouge ou en faïence³.

Il est souvent bu au déjeuner. Le chocolat est aussi préparé en tablettes. En avril 1755, les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec commandent chez un marchand de La Rochelle du chocolat apretté en tablettes⁴.

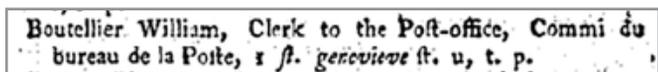


Facture de marchandises provenant de France, 1755.

John Hill n'est pas le seul chocolatier à Québec. Dans la Basse-Ville, au magasin de Shoolbred & Barclay, on y fabrique du chocolat garanti bon, sans aucun mélange que ce soit, et d'une qualité supérieure à tous ceux qu'on ait apporté dans ce pays⁵.

Porteur de lettres

En septembre 1778, un certain John Hill, porteur de lettres, fait mettre un avertissement dans *La Gazette de Québec*⁶. Est-ce le même qui fait un autre travail pour gagner sa vie et celle de sa famille? À cette époque, il est marié et a déjà quatre enfants: John, Abigail Marie, Marguerite et Elizabeth. C'est possible, car sur l'acte de sépulture du géôlier John Hill en 1806, Guillaume Boutillier⁷, connu aussi sous le prénom William, signe comme témoin. Cet homme était écrivain, marchand et en plus, employé du bureau de poste⁸, du moins en 1790 comme on peut le voir dans l'annuaire, et en 1791⁹. Ont-ils fait connaissance à cet endroit?



The Directory for the City and Suburbs of Quebec, 1790, p. 8.

Quand on lit le texte suivant, on comprend mieux le sens de la phrase *il ne lui seroit pas possible de faire autre chose*; en effet, tout son temps lui est nécessaire pour exercer ses deux activités.

3. DESLOGES, Yvon. www.museedelhistoire.ca/musee-virtuel-de-la-nouvelle-france/vie-quotidienne/alimentation. Consulté en octobre 2016.
4. Facture de marchandises provenant de France 1755. Fonds : monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, <http://www.augustines.ca/fr>. Consulté en octobre 2016.
5. *La Gazette de Québec*, Québec, 13 février 1777, p. 3.
6. *La Gazette de Québec*, Québec, 10 septembre 1778, p. 3.
7. Guillaume Boutillier connu aussi sous le nom William Boutillier, écrivain, employé du bureau de poste, marchand. De 1792 à 1823, William Boutillier a occupé la fonction de gentilhomme huissier de la verge noire du Conseil législatif du Bas-Canada. La tradition anglaise voulait que cette fonction soit occupée par des militaires de carrière. «Gentilhomme huissier de la verge noire», Encyclopédie du parlementarisme québécois (en ligne), Assemblée nationale du Québec, 22 mai 2014, www.assnat.qc.ca/fr. Consulté le 11 septembre 2016.
8. *The Directory for the City and Suburbs of Quebec*, Quebec, William Moore, 1790, p. 8, www.collectionscanada.gc.ca.
9. *Number II of the Directory for the City and Suburbs of Quebec*, Quebec, William Moore, 1791, p. 12, <http://static.torontopubliclibrary.ca>.
10. *La Gazette de Québec*, Québec, 31 janvier 1765, p. 5.

AVERTISSEMENTS.

LE Souffigné est fâché que quelques personnes aient porté plainte contre lui pour avoir refusé de livrer leurs Lettres lorsqu'elles n'avoient point de monnoie pour en paier le port.

S'il laissoit les Lettres et retournoit ensuite pour le paiement, il ne lui seroit pas possible de faire autre chose: pour cette raison il espere que personne ne le blamera à l'avenir de refuser de livrer les Lettres sans en recevoir le port, vû qu'il est obligé de remettre l'argent ou les Lettres à la Poste le soir du même jour qu'il les reçoit.

JEAN HILL, Porteur de Lettres.

THE Subscriber is sorry to find that complaints have been made against him, by persons with whom he has refused to leave Letters when they had no change to relieve them.

If he were to leave Letters and call afterwards for the Postage, it would be impossible for him to attend to any other business. He therefore hopes that no body will blame him in time to come for refusing to deliver Letters without receiving the Postage, seeing that he is obliged to return the Money or the Letters at the Post-Office, on the evening of the same day on which he receives them.

JOHN HILL, Runner.

AVERTISSEMENTS.

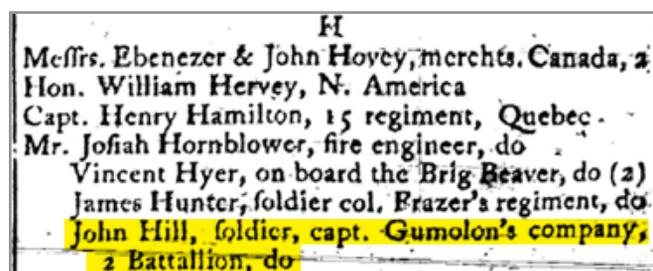
Le Soussigné est fâché que quelques personnes aient porté plainte contre / lui pour avoir refusé de livrer leurs Lettres lorsqu'elles n'avoient point / de monnoie pour en paier le port.

S'il laissoit les Lettres et retournoit ensuite pour le paiement, il ne lui / seroit pas possible de faire autre chose: pour cette raison il espere que personne / ne le blamera à l'avenir de refuser de livrer les Lettres sans en recevoir le / port, vû qu'il est obligé de remettre l'argent ou les Lettres à la Poste le soir / du même jour qu'il les reçoit.

JEAN HILL, Porteur de Lettres.

La Gazette de Québec, Québec, 10 septembre 1778.

Lors du recensement fait dans la ville de Québec entre 1792 et 1805 par le curé Joseph-Octave Plessis, on ne trouve aucune mention d'un autre John Hill. Cependant, en 1765, il y avait un soldat nommé John Hill du 2^e bataillon de la compagnie du capitaine Gumolon¹⁰, qui n'avait pas réclamé une lettre: *Hill, John. Soldier, Capt. Gumolon's company, 2 Battalion, Quebec. Letter unclaimed.* Est-ce le même homme?



La Gazette de Québec, 31 janvier 1765.

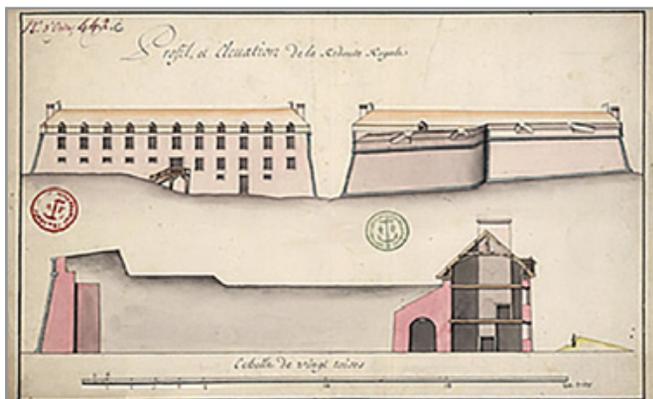
Tailleur

À la naissance de son fils Olivier, en 1783, et de son dernier enfant Samuel, en 1785, les actes de baptême mentionnent que le père est tailleur. Le parrain d'Olivier est William Shaw, marchand. Est-ce que John Hill travaillait pour lui ? Il avait aussi un ami nommé John Lee, parrain de sa fille Marguerite en 1776, qui confectionnait des pantalons, un *breeches maker*¹¹.

Geôlier

La plus vieille prison de Québec était située près du fort Saint-Louis, au coin des rues Saint-Louis et des Carrières. À la fin du régime français, elle était logée en arrière du Palais de l'Intendant, près de la rivière Saint-Charles, à l'endroit appelé cour à bois de chauffage. À partir de 1784, on se servit comme prison temporaire, de cellules dans le couvent des Récollets. Après l'incendie qui le détruisit en 1796, des constructions voisines des casernes de l'Artillerie, près de la côte du Palais serviraient de prison¹².

La redoute Royale construite de 1712 à 1717 sert avant tout de caserne. Elle loge aussi des prisonniers de guerre et, après 1759, des prisonniers de droit commun¹³. Cet édifice devient la prison principale de la ville jusqu'en 1787¹⁴.



Archives nationales d'outre-mer, France.
Profil et élévation de la Redoute Royale. 1701-1800 Canada, Colonie française.
Josué Boisberthelot de Beaucourts. (Au verso, signé Beaucourts).
Source : <http://archeologie.ville.quebec.qc.ca>. Consulté en octobre 2016.

À Québec au XVIII^e siècle, les conditions de vie des prisonniers sont difficiles. Par exemple, en janvier 1795, une épidémie se déclare et des recommandations sont faites



Vue du couvent des Ursulines et de la redoute Royale depuis les fortifications. Gravure de Richard Short 1761, Bibliothèque et Archives Canada, C-000358.

Source : <http://archeologie.ville.quebec.qc.ca>. Consulté en octobre 2016.

à la suite des plaintes de John Mervin Booth, médecin responsable des hôpitaux britanniques en Amérique du Nord. [...] Ne pas enfermer plus de deux prisonniers par cellule [...] que la geôle, qui est sale, soit nettoyée et qu'on pourvoie à son aération tous les jours, de même pour qu'un médecin la visite une fois la semaine. Ils constatent que les prisonniers n'ont pas de vêtements ni de literie [...] Selon eux, il s'impose qu'on expédie à la prison des paillasses avec un oreiller pour chaque prisonnier et deux draps ainsi que des couvertures, des pantalons, des chemises et des frocs d'étoffe¹⁵.

Cette situation misérable existe depuis longtemps. En 1755, Susanna Johnson, emprisonnée avec son mari James, leurs filles, Polly, 3 ans, et Louise-Captive, 11 mois, écrivait :

L'État infect du cachot du pénitencier dans lequel on nous enferme dépasse l'imagination. Dans un coin, couché sur une paille humide, sentant le ranci, et des couvertures pouilleuses, pour nous quatre. Au milieu, il y a, à la traîne, de vieux et sales plats. Des bûches de bois servent de sièges; il n'y a aucun meuble, [...] Le geôlier nous alimente quotidiennement d'un ragoût composé de morceaux de viande mortifiée et de vieilles croûtes de pain¹⁶.

11. Registres du Fonds Drouin, Québec Anglican (*Metropolitan Church*)-1776. Parrain et marraine : John Lee, *breeches maker*, Mary McVé, Elisabeth Lee.
12. DROLET, Antonio. *La ville de Québec histoire municipale. Régime anglais jusqu'à l'incorporation (1759-1833)*, Québec, La Société historique de Québec, coll. Cahiers d'histoire, n° 17, 1965, p. 46.
13. <http://archeologie.ville.quebec.qc.ca>. Consulté en octobre 2016.
14. www.morrin.org. Consulté en octobre 2016.
15. LACOURSIÈRE, Jacques. *Histoire populaire du Québec. De 1791 à 1841*, t. 2, Québec, Septentrion, 1995, p. 44.
16. JOHNSON, Susanna. *Récit d'une captive en Nouvelle-France 1754-1760*, traduit et annoté par Louis Tardivel, Québec, Septentrion, 2003, p. 12 et 63.

D'ailleurs, en 1789 et 1790, *La Gazette de Québec* et le *Quebec Herald* publient des annonces dans lesquelles les prisonniers supplient pour avoir de l'aide¹⁷.

THE Poor Criminal Prisoners, Nine in Number, humbly appeal to the feelings of a humane PUBLIC, to consider their DISTRESSED SITUATION, and with Submission, pray Relief.—Donations taken at the Prison. QUEBEC PRISON, 19th. October, 1789

The Poor Criminal Prisoners, Nine in Number, humbly appeal to the feelings of a humane Public, to consider their DISTRESSED SITUATION, and with Submission, pray Relief. — Donations taken at the Prison. Quebec Prison, 19th. October, 1789

La Gazette de Québec, Québec, 29 octobre 1789.

Dans l'annonce suivante, les prisonniers sont au nombre de dix¹⁸.

TO THE PUBLIC.
THE poor prisoners ten in number, in the goal of this City, who have upwards of three years and a half, in close confinement, in different goals of this province, two years and seven months of which, in the goal of this City, they are now the only and all in confinement at present, they have no friend in this country, or any person to give them the least assistance, they are really starving with hunger, having nothing to live on but one pound of Bread, in the twenty four hours, and all in perfect health, they humbly pray they may not suffer the most cruel and worst of deaths, to pine to death with hunger in a Christian country.

AU PUBLIC.
LES pauvres prisonniers enfermés dans la Prison de cette ville, au nombre de dix, prient humblement le public de prendre en considération leur déplorable situation, et implorent leur secours. Les charités (sic) seront reçues à la prison.

La Gazette de Québec, Québec, 25 février 1790.

Ils sont *reduits à la plus extrême misère, presque nus, et destitués d'amis*¹⁹, donc personne pour apporter du soulagement.

HUMBLE ADRESSE AU PUBLIC.
LES pauvres Prisonniers Criminels enfermés dans la Prison de cette ville (dont quelques uns y sont depuis plus de trois ans) réduits à la plus extrême misère, presque nus, et destitués d'amis, implorent la compassion du public, qu'ils supplient humblement de prendre en compassion leur déplorable situation, et leur accorder quelques soulagemens.—Les Charités seront reçues à la Prison.

La Gazette de Québec, Québec, 12 août 1790.

Dans l'annonce suivante²⁰, des étrangers emprisonnés, affamés, n'ayant eu qu'une livre de pain en 24 heures, *one pound of Bread, in the twenty four hours*, implorent le secours pour ne pas mourir de faim dans un pays chrétien.

17. *La Gazette de Québec*, Québec, 29 octobre 1789, p. 6 (même annonce dans le *Quebec Herald*, 26 octobre 1789).
18. *La Gazette de Québec*, Québec, 25 février 1790, p. 2.
19. *La Gazette de Québec*, Québec, 12 août 1790, p. 4.
20. *Quebec Herald*, Québec, November 22, 1790, p. 5.
21. NÉRON, Christian. 1763 : *Des lendemains qui déchantent*. <http://lautjournal.info>. Consulté en novembre 2016.
22. FECTEAU, Jean-Marie. « Régulation sociale et répression de la déviance au Bas-Canada au tournant du 19^e siècle (1791-1815) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, n° 4, 1985, p. 510, www.erudit.org. Consulté en novembre 2016.
23. <http://archeologie.ville.quebec.qc.ca>. Consulté en octobre 2016.
24. www.morrin.org. Consulté en octobre 2016.
25. CARON, Ivanhoë. *La colonisation de la province de Québec. Débuts du régime anglais 1760-1791*, Québec, L'Action sociale limitée, 1923, p. 307, 312-313.

On comprend le pourquoi des suppliques quand on sait que

*les accusés, même acquittés par le jury, peuvent être retenus en prison pour défaut de paiement tant des droits du juge que de ceux du procureur général, du procureur de la défense, du bailli et du geôlier. En prison, tout service se paie : une botte de foin pour servir de lit, un croûton de pain, une tasse d'eau, un peu de bois dans la cheminée, etc.*²¹ Et ce n'est qu'en 1830 que les geôliers se verront interdire de prélever des honoraires sur les prisonniers²².

QUEBEC, Nov. 22 1790.
AN HUMBLE ADDRESS TO THE PUBLIC.
THE Poor prisoners in the goal of this City, three in number, who have been upwards of three years and a half, in close confinement, in different goals of this province, two years and seven months of which, in the goal of this City, they are now the only and all in confinement at present, they have no friend in this country, or any person to give them the least assistance, they are really starving with hunger, having nothing to live on but one pound of Bread, in the twenty four hours, and all in perfect health, they humbly pray they may not suffer the most cruel and worst of deaths, to pine to death with hunger in a Christian country.
They humbly appeal, to the feelings of a humane public, to consider their most deplorable situation, and with all submission pray Relief.
Donations will be thankfully received at the Prison.

Quebec Herald, Québec, November 22, 1790.

En 1808, le mauvais état de la redoute Royale entraîne sa démolition, et une nouvelle prison²³ est construite sur le site. Les premiers prisonniers à être incarcérés dans la prison arrivent en 1812. L'édifice est dessiné par François Baillairgé, architecte de Québec²⁴.

John Hill est geôlier en 1781 et il le sera jusqu'en 1805. C'est l'emploi qu'il a occupé le plus longtemps. Pour l'année commençant le 10 octobre 1787 jusqu'au 10 octobre 1788, il gagne 20 livres²⁵.

ÉTAT GÉNÉRAL DES COMPTES DU CONTINGENT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC POUR LES SIX MOIS À COMMENCER DU DIX OCTOBRE 1787 JUSQU'AU DIX AVRIL 1788		
	Somme demandée	Somme allouée
John Hill, Geôlier à Québec, son salaire	10 0 0	10 0 0
ÉTAT GÉNÉRAL DES COMPTES DU CONTINGENT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC POUR LES SIX MOIS À COMMENCER DU DIX AVRIL 1788 JUSQU'AU DIX OCTOBRE SUIVANT		
	Somme demandée	Somme allouée
John Hill, Geôlier à Québec, pour son salaire	10 0 0	10 0 0

Source : CARON, Ivanhoë. *La colonisation de la province de Québec. Débuts du régime anglais 1760-1791*, Québec, L'Action sociale limitée, 1923, p. 307, 312-313.



La prison sur la rue Saint-Stanislas vers 1830.
Aquarelle de James Pattison Cockburn 1779-1847.
Bibliothèque et Archives Canada, n° d'acc 1970-188-329.
Collection de Canadiana W. H. Coverdale.
Source : <http://collectionscanada.gc.ca/>

Les principaux officiers de justice étaient rémunérés par l'État, qui tentait de réduire au minimum la pratique des honoraires exigés des particuliers. Il en est ainsi des juges de la cour du Banc du Roi, du procureur général, des shérifs et des coroners, des greffiers de la Couronne, des géoliers et des bourreaux²⁶.

En juillet 1792, il réside sur la rue « Des Casernes »²⁷ : À la prison, Jean Hill, géolier, protestant. En mai 1805, il y a en plus son fils Samuel, qui est marié, et le bourreau George²⁸ Barn ou Burn.

Noms et numéros des rues Des Casernes	HAUTE-VILLE	Nombre des paroissiens	Nombre des communiens	Nombre des protestans
1	Charles Cornéliet dit Grandchamp, menuisier	5	4	
ibid.	Veuve Brideau	1	1	
2	Josh Stelof, écrivain	3	1	1
3	John Ifland, cabaretier	6	2	1
4	Soldats de l'artillerie			
5	John Hill, géolier	3	2	1
ibid.	Samuel Hill, fils			3
ibid.	George, nègre, bourreau	2	1	1
		20	11	7

Source : Curé Joseph-Octave Plessis. « Les dénombrements de Québec faits en 1792, 1795, 1798 et 1805 », p. 167.

George Barn ou Burn qui exerce sa « profession » comme adjoint au géolier de la prison de Québec, entre 1795 (probablement) et 1805²⁹. Burn ou Barn, encore que ce nom ne lui soit donné qu'au décès, à l'âge de soixante ans³⁰.

En 1795, John Hill est également sous-gardien de la prison spéciale à Québec³¹ et crieur de la Cour criminelle du banc du roi et de la Cour des sessions de quartier de la paix pour le district de Québec³². À cette Cour des sessions de quartier, John Hill avait aussi pour fonction de remettre des objets volés :

*Ceux qui ont perdu les clefs de leurs portes peuvent s'adresser à John Hill, Géolier, qui leur fera voir une quantité de clefs volées, parmi lesquelles ils pourront retrouver les leurs*³³.

Le géolier avisait les journaux pour offrir une récompense pour la capture des prisonniers qui s'évadaient, comme en novembre 1783 pour Gustavus Leight, et en mars 1785 pour Guillaume Beatie.

VINGT PIASTRES pour RÉCOMPENSE :
DIMANCHE passé un Docteur Allemand nommé GUSTAVUS LEIGHT, détenu pour Felonie, a forcé la prison de sa Majesté à Québec, âgé de 25 ans, à 5 pieds de haut, et portoit lorsqu'il se sauva, un habit brun, une veste de peluche rouge, des bas blancs, et un chapeau retrouffé. Tous Capitaines de vaisseau et autres sont par ce présent avertis de ne point emmener ou donner asile au dit GUSTAVUS LEIGHT, car ils seroient poursuivis suivant toute la rigueur de la loi, et quiconque l'arrestera et le livrera au soussigné, recevra la récompense susdite, et sera remboursé de tous frais raisonnables par
JOHN HILL, Geolier.
 Québec, le 11 Novembre, 1783.

VINGT PIASTRES pour Recompense.
 DIMANCHE passé un Docteur Allemand nommé GUSTAVUS LEIGHT, détenu pour Felonie, a forcé la prison de sa Majesté à Québec, âgé de 25 ans, à 5 pieds de haut, et portoit lorsqu'il se sauva, un habit brun, une veste de peluche rouge, des bas blancs, et un chapeau retrouffé. Tous Capitaines de vaisseau et autres sont par ce présent avertis de ne point emmener ou donner asile au dit GUSTAVUS LEIGHT, car ils seroient poursuivis suivant toute la rigueur de la loi, et quiconque l'arrestera et le livrera au soussigné, recevra la récompense susdite, et sera remboursé de tous frais raisonnables par
JOHN HILL, Geolier.
 Québec, le 11 Novembre, 1783.

Source : La Gazette de Québec, Québec, 27 novembre 1783, p. 3.

26. FECTEAU. *Op. cit.*, p. 510.

27. PLESSIS, curé Joseph-Octave. « Les dénombrements de Québec faits en 1792, 1795, 1798 et 1805 », *Rapport de L'Archiviste de la province de Québec pour 1948-1949*, Rédempti Paradis, Imprimeur de Sa Majesté le Roi, p. 18.

28. *Ibid.*, p. 167.

29. GAY, Daniel. *Les Noirs du Québec, 1620-1900*, Québec, Septentrion, 2004, p. 134.

30. *Ibid.*, p. 108.

31. *Journals of the House of Assembly of Lower-Canada*, from the 20th November 1795, to the 7th May 1796, both days inclusive. In the Thirty-Sixth Year of the Reign of King George the Third. Québec, John Neilson, M.DCC.XCVI, p. 159 (p. 156: No. 9. Extrait Des Warrants accordés par le Très Honorable Lord Dorchester sur Henry Caldwell, Ecuyer, Receveur Général, en payement de la dépense Civile de la Province du Bas Canada pour l'année 1795, savoir).

32. *Ibid.*, p. 162.

33. *La Gazette de Québec*, Québec, 22 avril 1790, p. 3.

Mercredi, le 23 de Fevrier, la personne sousmentionnée, arrêtée pour felonie, força la prison de sa Majesté à Québec, savoir,
GUILLAUME BEATIE, aiant environ cinq
 pieds huit pouces de haut, le visage long et se tenant un peu courbé: Il avoit
 sur lui lorsqu'il se sauva, une Jacquette rouge et de longues culottes de toile de Ruffie.
 Quelconque arrêtera la personne susdite, de manière qu'elle puisse être ramenée à la prison
 de sa Majesté, recevra Cinq Louis courant pour récompense, en s'adressant à James
 Shepherd, Shérif, ou à moi, JOHN HILL, Geolier,
 N. B. Il est par ce présent, strictement défendu de ne donner aucun asile au susdit fe-
 lon; ceux qui y contreviendront pourront se tenir assurés qu'ils seront poursuivis sui-
 vant toute la rigueur de la loi.
 Québec, le 24 Fevrier, 1785.

Mercredi, le 23 de Fevrier, la personne sousmentionnée, arrêtée pour felonie, força la prison de sa Majesté à Québec, savoir, GUILLAUME BEATIE, aiant environ cinq pieds huit pouces de haut, le visage long et se tenant un peu courbé: Il avoit sur lui lorsqu'il se sauva; une jacquette rouge et de longues culottes de toile de Ruffie. [...] recevra Cinq Louis courant pour récompense, [...].

JOHN HILL, Geolier.

Québec, le 24 Fevrier, 1785.

La Gazette de Québec, 3 mars 1785, p. 3.

Voici un exemple du salaire de John et de son fils Samuel pour l'année 1804³⁴. Samuel recevait 54 livres et son père John avait trois revenus: géolier: 20 livres; pour services rendus: 20 livres; crieur: 13 livres.

Samuel est décédé très jeune, à 20 ans, le 5 août 1805.

Des Warrants accordés par son Excellence SIR ROBERT SHORE MILNES, Bart. sur Henry Caldwell, Ecuier, Receveur Général, en payement de la dépense civile de la Province du Bas Canada, pour l'année 1804.		
NOMS.	POURQUOI	Montant en Dols - La Piastre 4/6
John Hill	Allocation comme Geolier à Québec jusqu'au 10e. Avril 1804, à £20 flg par année.	8 17 6
Saml. Hill	Ditto comme ditto à ditto depuis le 11e. Avril. à £54 par année	29 19 3

Journals of the House of Assembly of Lower-Canada, p. 354, 359.

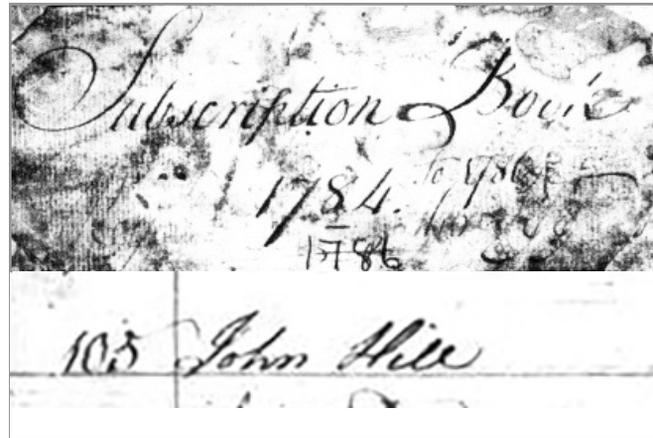
Pierre Labadie	Allocation pour services ci devant rendus au Gouvernement	18 0 0
Chas. Lierd	Pour ditto ditto	18 0 0
John Hill	Pour ditto ditto depuis le 11e. Avril jusqu'au 11e. Oct. 1804 à £20 par an.	11 1 11

Journals of the House of Assembly of Lower-Canada, p. 357.

Des Warrants accordés par son Excellence SIR ROBERT SHORE MILNES, Bart. sur Henry Caldwell, Ecuier, Receveur Général, en payement de la dépense civile de la Province du Bas Canada, pour l'année 1804.		
NOMS.	POURQUOI	Montant en Dols - La Piastre 4/6
James Tanfwell	Ditto comme Interprète de la Cour Criminelle du Banc du Roi et des Sessions de quartier à Québec	40 0 0
John Hill	Ditto comme Crieur do. do. à do.	13 1 0

Journals of the House of Assembly of Lower-Canada, p. 354, 359.

En plus de publier des annonces dans *La Gazette de Québec*, John Hill était aussi abonné au journal. On peut lire son nom dans le livre des abonnements *Subscription Book* pour 1784 à 1786³⁵.



Subscription Book 1784 to 1786.

Il ne travaillera pas à la nouvelle prison, car il est décédé le 3 février 1806 et a été inhumé le 5. Il avait environ 76 ans. Sont présents à la sépulture, William Boutillier et son gendre, William Reid, qui deviendra le nouveau géolier³⁶.

Acte de sépulture de John Hill le 5 février 1806

<p>Hill David</p>	<p>John Hill, late Goal Keeper of the City of Quebec aged seventy six years, died February the Third, and was buried February the fifth, in the year of our Lord one thousand eight hundred and Six. By me, Father Jehosaphat Mountain Officiating Minister at Quebec</p>
<p>present</p>	<p>Will^m Reid W Boutillier G. 150 4/6</p>

John Hill, late Goal Keeper of the City of Quebec aged seventy six years, died February the Third, and was buried February the fifth, in the year of our Lord one thousand eight hundred and Six. By me Father Jehosaphat Mountain³⁷ Officiating Minister at Quebec.

Acte de sépulture de John Hill. Québec, *Anglican Cathedral Holy Trinity Church*, 1806.

Source : *Ancestry.ca*, ©2006-2015, www.ancestry.ca.

34. *Journals of the House of Assembly of Lower-Canada*, from the 9th January, to the 25th March 1805, both days inclusive. In the Forty Fifth Year of the Reign of King George the Third. Québec, John Neilson, M, DCCCXV, p. 354, 357, 359.

35. *Quebec Gazette*, bobine C-15611, Neilson Collection-MG 24, B 1 vol. 46, file 5-Subscription Book, 1784-1786.

36. *Almanach de Québec; et état civil et militaire de l'Amérique-britannique, Pour l'année, 1806*. Québec, J. Neilson, [s. d.], p. 24.

37. Jehosaphat Mountain, ministre de l'Église d'Angleterre, né le 4 décembre 1745 à Thwaite (*Thwaite St. Mary*), Angleterre, fils de Jacob et Ann Postle; en 1769, il épousa Mary Leach et ils eurent six enfants; décédé le 10 avril 1817 à Montréal.

Son avis de décès a paru dans *The Quebec Mercury*.

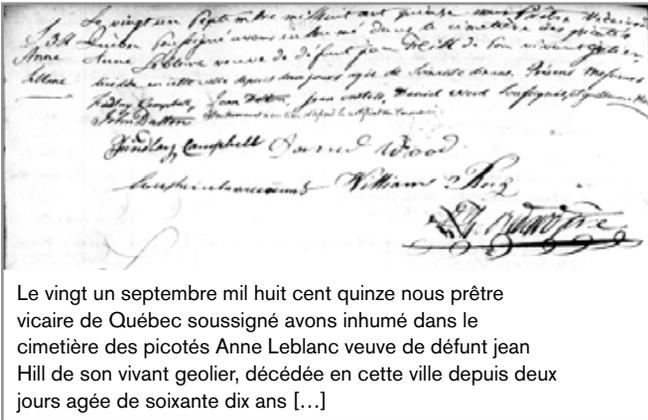
DIED, on Monday last Mr. JOHN HILL,
formerly Gaol-keeper, of this city.

DIED, on Monday last Mr. JOHN HILL,
formerly Gaol-keeper, of this city.

The Quebec Mercury, Québec, February 10, 1806, p.46

Son épouse, Anne Hill, née Leblanc, a aussi travaillé à la prison comme *Assistante Gardienne de la Maison de Correction à Québec*, et ce, dès mai 1806³⁸, année de la mort de son mari, jusqu'en 1815, année de son décès. Pour cette dernière année, elle a eu un salaire de 9 livres sterling jusqu'au 30 avril 1815³⁹. Elle est décédée à 70 ans⁴⁰, le 19 septembre 1815 et sa sépulture a eu lieu le 21 à Notre-Dame-de-Québec, laquelle a été suivie de son inhumation au cimetière des Picotés.

Acte de sépulture d'Anne Leblanc, veuve de Jean Hill, 21 septembre 1815



Le vingt un septembre mil huit cent quinze nous prêtre

vicar de Québec soussigné avons inhumé dans le

cimetière des picotés Anne Leblanc veuve de défunt Jean

Hill de son vivant geolier, décédée en cette ville depuis deux

jours âgée de soixante dix ans [...]

Source : Répertoire Notre-Dame-de-Québec. Baptêmes, mariages, sépultures 1814-1817, p. 267-691.

John Hill, principalement géolier, mais aussi chocolatier, tailleur, et porteur de lettres, exerce différents métiers

pour subvenir aux besoins de sa nombreuse famille. La prison occupe une place importante pour lui et sa famille. Son fils Samuel, son gendre William Reid, qui lui succédera, et même sa femme Anne Leblanc y travailleront. À un moment de sa vie, il est chocolatier et porteur de lettres ou encore chocolatier, tailleur et géolier en même temps. On pourrait penser que John Hill s'évadait lui aussi de la prison au moyen d'autres occupations. Il pouvait ainsi se libérer d'un milieu difficile et voir autre chose que la grande misère humaine.

La famille de John Hill

- 1 John Hill**, né le 22 décembre 1773 et baptisé à Québec. Militaire, sergent⁴¹.
- 2 Abigail Marie Hill**, née le 7 mars 1775 à Québec⁴², épouse en premières noces James Vaughan, sergent major, le 2 avril 1794 à Québec (*Metropolitan Church Anglican*⁴³) puis en secondes noces William Reid, âgé de 31 ans, le 22 février 1806 à Québec (*Anglican Cathedral Holy Trinity Church*). Abigail Marie : décès, à l'âge de 46 ans, le 21 juin 1821 à l'Hôtel-Dieu de Québec et sépulture le 22 au cimetière des Pauvres. William Reid (Reid), géolier, menuisier, né vers 1773, décédé à l'âge de 44 ans, le 26 mai 1817 et inhumé le 28 à Québec (*Anglican Cathedral Holy Trinity Church*).
- 3 Marguerite Hill**, née le 4 avril 1776⁴⁴ et baptisée le 10⁴⁵ à Québec, épouse Gabriel Huot, fils de Michel et Marie Vézina, le 10 janvier 1809 à Notre-Dame-de-Québec. Marguerite : décès dans la paroisse Saint-Roch à l'âge de 73 ans, le 6 février 1850 et sépulture le 8 à Charlesbourg. Gabriel Huot est né le 22 août 1777 et a été baptisé le 23 à Saint-Augustin-de-Desmaures ; décédé à l'âge de 58 ans le 24 décembre 1834, et inhumé le 26 à Saint-Augustin-de-Desmaures.
- 4 Elizabeth Hill**, en religion sœur Saint-Bernard, née en 1778⁴⁶ et baptisée le 8 juin 1778⁴⁷ à Québec. Elizabeth Hill, entrée chez les Augustines de Québec le 24 avril 1798, vêtue le 15 octobre 1799 et profession le 17. Décès : 6 octobre 1842⁴⁸.

38. *Journals of the Legislative Council of the Province of Lower-Canada*, P.E. Desbarats, 1807, p. 254.

39. *Journals of the House of Assembly of Lower-Canada*, from the 26th January, to the 26 February 1816, both days inclusive. In the Fifty-Sixth Year of the Reign of King George the Third. Québec, John Neilson, MDCCC, XVI, p. [399] (p. [396] Appendice (D) No. 20. Précis de Warrants accordés par Son Excellence George Prevost, [...] pour le Payement de la Dépense Civile du Bas-Canada, pour l'année 1815).

40. Selon l'acte de sépulture du registre civil, Anne Leblanc serait décédée à l'âge de 90 ans le 20 septembre 1815 et inhumée le 22, tandis que la copie religieuse mentionne qu'elle est décédée à l'âge de 70 ans le 19 septembre 1815 et inhumée le 21. Anne Leblanc, âgée de 40 ans, aurait mis au monde son fils Samuel en 1785, ce qui est plus réaliste. L'enterrement a eu lieu après l'émission du certificat du coroner.

41. PEPIN, Jean-Pierre-Yves. Fiches acadiennes du Fonds Drouin, Tome XV – sources canadiennes (Hébert/Huchet), Les Éditions historiques et généalogiques Pepin, collection Notre Patrimoine national n° 233, 2004, p. 6593.

42. *Ibid.*, p. 6593.

43. Actuelle chapelle du couvent des Ursulines.

44. PEPIN. *Op. cit.*, p. 6593.

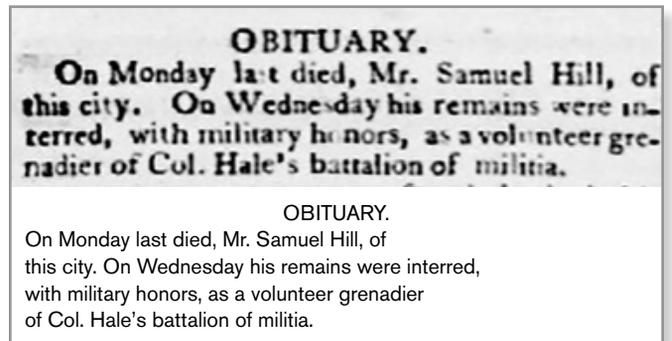
45. Registres du Fonds Drouin, Québec Anglican (*Metropolitan Church*) 1776. Parrain et marraine : John Lee, *breeches maker*, Mary McVé, Elisabeth Lee.

46. PEPIN. *Op. cit.*, p. 6592.

47. Registres du Fonds Drouin, Québec (Protestants) 1778. Parrain et marraine : Edward Deane, Elisabeth Deane, Mary Pitts.

48. OLIVIER, Jacques. « Répertoire des Augustines de Québec (2^e partie) », *L'Ancêtre*, n° 289, vol. 36, hiver 2012, p. 107 à 109.

Avis de décès de Samuel Hill

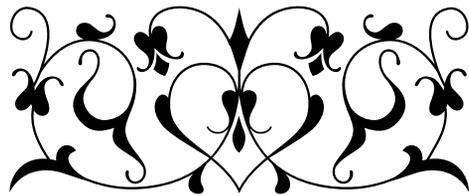


The Quebec Mercury, Quebec, August 10, 1805, p. 254.

Conclusion

Avec la précieuse collaboration de Sabine Champagne, m.g.a., pour la recherche généalogique, nous avons pu lever le voile sur l'histoire de la famille de John Hill et Anne Leblanc, qui jusqu'à présent semblait inconnue. Nous pouvons donc communiquer ces informations à Paul-Eugène LeBlanc, de l'Association des LeBlanc, et à Stephen A. White, généalogiste du Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson à Moncton.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse :
edith.champagne@sympatico.ca



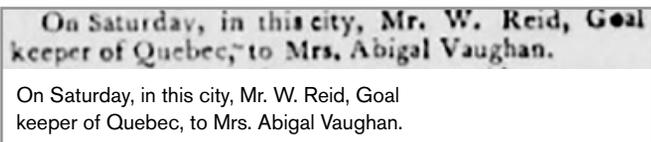
5 **John Hill**, baptisé le 5 décembre 1779⁴⁹, selon Pepin, mais en réalité le 12 décembre 1779 à Québec (*Metropolitan Church Anglican*)⁵⁰.

6 **Anna Hill**, baptisée le 18 novembre 1781⁵¹ à Québec (*Metropolitan Church Anglican*).

7 **Olivier Hill**, baptisé le 21 septembre 1783⁵² à Québec (*Metropolitan Church Anglican*).

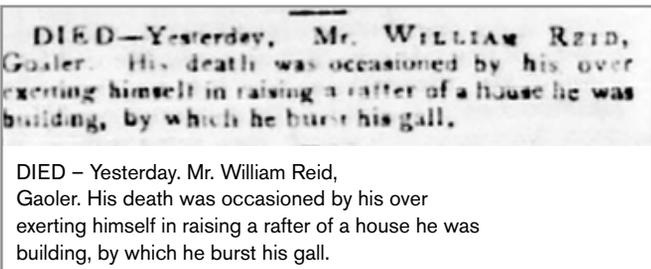
8 **Samuel Hill**, baptisé le 16 mai 1785⁵³, selon Pepin, mais en réalité le 22 mai 1785⁵⁴ à Québec (*Metropolitan Church Anglican*), épouse Elizabeth Reid⁵⁵ le 4 janvier 1804 à Québec (*Anglican Cathedral Holy Trinity Church*). Samuel: décès à l'âge de 20 ans le 5 août 1805 et sépulture le 7 à Québec (*Anglican Cathedral Holy Trinity Church*). Elizabeth Reid est née vers 1780. Samuel Hill: peintre, géolier, grenadier. Au décès de Samuel, son père a été nommé curateur de son enfant mineur, Samuel John Hill. Mais à la mort de John Hill, quelques mois plus tard en février 1806, une autre personne a dû être nommée⁵⁶.

Annnonce du mariage de W. Reid et Abigail (Hill) Vaughan



The Quebec Mercury, Quebec, February 24, 1806, p. 63.

Avis de décès de William Reid époux de Abigail Marie Hill



The Quebec Mercury, Quebec, May 27, 1817, p. 166.

49. PEPIN. *Op. cit.*, p. 6593.

50. Registres du Fonds Drouin, Québec Anglican (*Metropolitan Church*) 1779. Parrain et marraine: John Rooks, Frederic Petry, Mary Dion.

51. Registres du Fonds Drouin, Québec Anglican (*Metropolitan Church*) 1781. Parrain et marraine: Oliver Helbon, Anna Robison, Mary Rooker.

52. Registres du Fonds Drouin, Québec Anglican (*Metropolitan Church*) 1783. On mentionne que le père John Hill est *tailor*. Parrain et marraine: William Shaw, *merchant*, William Webb, *butcher*, Honor Dun (Dunn).

53. PEPIN. *Op.cit.*, p. 6594.

54. Registre du Fonds Drouin, Québec Anglican (*Metropolitan Church*) 1785. On mentionne que le père John Hill est *taylor*. Parrain et marraine: John Saul, *baker*, George Jenkins, Elizabeth Petry.

55. L'acte de mariage mentionne qu'Elizabeth Reid, âgée de 15 ans, est la fille de John Reid, tavernier. Présente, également, Rose Reid (*sic*) sa belle-mère. En effet, John Reid, veuf, a épousé en secondes noces Rose Monroe, veuve, le 7 septembre 1796 à Québec (*St. Andrew's Presbyterian*).

56. Curatorship of the Late John Hill, 11 juin 1806. Cote: CC301, S1, D9570.



La Bibliothèque vous invite...

Lucie Delarosbil (6588)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

À lire sur le thème des Acadiens

VACHON, André-Carl. *Histoire de l'Acadie de la fondation aux déportations, Tracadie-Sheila, La Grande marée, 2018, 175 p.*

Voici la deuxième édition d'un livre publié il y a quatre ans. Un livre parmi une multitude sur le même thème. Selon le préfacier: *une œuvre capitale dans l'historiographie des Acadiens*. En préambule, l'auteur explique ses corrections et ses nouvelles découvertes. À chacune des trois parties, il fait une introduction et un résumé de son sujet central. La première partie est un rappel de l'histoire, de l'enracinement des habitants jusqu'au déracinement forcé qu'ils ont subi. La deuxième partie, concerne la préparation de l'abominable projet, les périodes et les lieux différents de déportation et les fugitifs pourchassés jusqu'en 1763. Finalement dans la troisième partie, l'auteur traite des réfugiés dans les anciennes colonies, débutant par leurs arrivées sur notre territoire, détaillant grandement les épisodes jusqu'en 1763, poursuivant avec les déportés

venus de la Nouvelle-Angleterre de 1766 à 1775 et concluant avec leur implantation. Presque tous les chapitres se terminent avec une liste de « dates à retenir ». Par ailleurs, l'auteur choisit des œuvres picturales pour illustrer quatre grands événements de l'histoire des Acadiens. Cet ouvrage de grande valeur, très condensé, ayant gagné quelques prix, fait revivre l'enfer sur terre des Acadiens et le *Grand arrangement* qui fut possible chez nous. Seize pages de bibliographie, 288 notes en bas de page, un index des noms propres et le chapitre 9 (55 pages à lui seul) présentent un trésor plein de reconstitutions des couples, dans une structure adaptée à la recherche. S'ajoutent aussi les biographies des prêtres qui ont secouru des Acadiens, cinq petites *cadies* formées au Québec, la réécriture du chapitre 10 de la première édition ainsi que la version québécoise du célèbre roman *Évangéline*. La brève conclusion invite à connaître une parcelle de nos origines, peut-être celle qui laisse un vide dans notre généalogie. Pour ne pas oublier, pour toujours se souvenir, voilà un ouvrage incontournable !

À bouquiner en 360°

- ARSENAULT, Bona, et Pascal ALAIN. *Histoire des Acadiens*, Anjou, Fides, 2004, 502 p. (cote 8-0715 aca-33).
- CARBONNEAU, Pauline. *Découverte et peuplement des Îles-de-la-Madeleine*, L'Étang-du-Nord, Édition La Morue Verte, 2016, 255 p. (cote 2-Îles-de-la-Madeleine-1).
- CHAREST, Paul, et Bernard LANDRY. *Marchands, pêcheurs et chasseurs-trappeurs Acadiens et Innus de Natashquan 1855-1950*, Québec, Éditions GID, 2010, 303 p. (cote 9-3000 cha).
- CHARON, Luc. *Acadiens Dionysiens... des destins croisés*, Montréal, Éditions Histoire-Québec, coll. Société d'histoire des Riches-Lieux, 2018, 152 p. (cote 2-Saint-Hyacinthe-18).
- FAUTEUX, Aegidius. *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, Montréal, Les Éditions des Dix, 1940, 211 p. (cote 7-1180 Fau 1-Ch).
- GOUDREAU, Michel, dir. *Familles rebelles de La Petite-Rochelle: Les Acadiens de la résistance sur la Ristigouche en 1760*, Pointe-à-la-Croix, Société historique Machault, 2017, 294 p. (cote 8-9715-aca-Gau-67).
- LANDRY, Nicolas, et Nicolas LANG. *Histoire de l'Acadie*, 2^e éd., Québec, Septentrion, 2014, 474 p. (cote 8-9715 aca - 61).
- LAUVRIÈRE, Émile. *La tragédie d'un peuple*, Paris, Éditions Brossard, 1922, vol. I, 518 p. (8-9715 aca-10) et vol. II, 597 p. (cote 8-9715 aca-11).
- LEBLANC, Ronnie-Gilles. *Le voyage de Rameau de Saint-Père en Acadie 1860*, Québec, Septentrion, 2018, 410 p. (cote 1-Rameau-1).
- MARTIN-VERENKA, Nicole. *Chassés d'Acadie, les Acadiens du Sud de Montréal*, Montréal, Éditions Histoire-Québec, 2003, 500 p. (cote 8-9715 aca-34).
- PERRIN, Warren A. *Une saga acadienne 1755-2003*, Saint-Jean-sur-Richelieu, Éditions LAMBDA, 2009, 242 p. (cote 8-9715 aca-46).
- VACHON, André-Carl. *Les Acadiens déportés qui accepteront l'offre de Murray*, Tracadie-Sheila, La Grande Marée, 2016, 319 p. (cote 8-9715 aca-63).
- VACHON, André-Carl. *Histoire de l'Acadie de la fondation aux déportations*, Tracadie-Sheila, La Grande marée, 2018, t. I, 1603-1710, 175 p. (cote 7-9715 aca-65).
- *Le Québec acadien*, Musée acadien du Québec, Coalition des organisations acadiennes du Québec, 2014, 132 p. (cote 8-62).
- Plus de 870 articles de périodiques traitant des Acadiens.

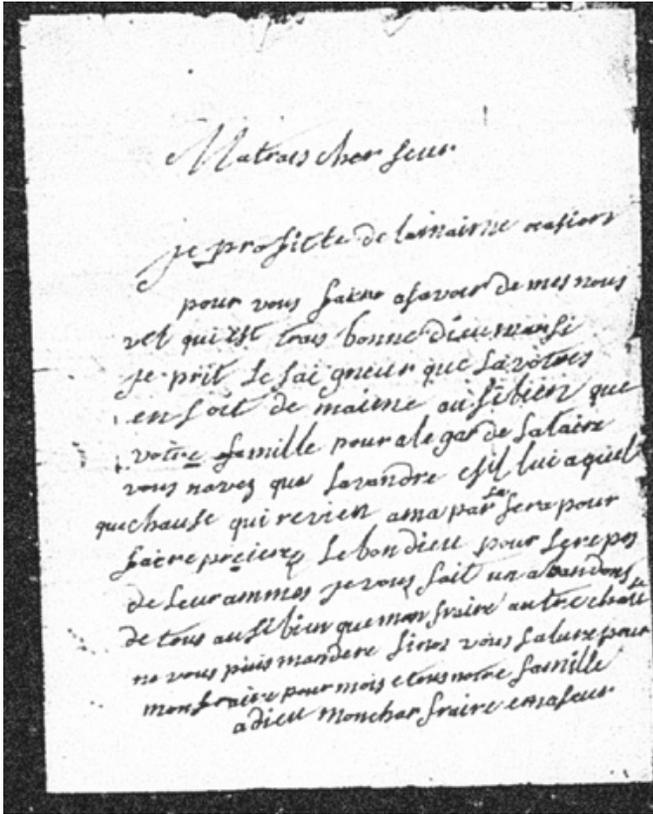
Comité de la bibliothèque



Paléographie

Lise St-Hilaire (4023)

Extrait du greffe de Claude Barolet, vente datée du 7 août 1750 par Étienne Parent et Simone Brassard à Joseph Drolet.



Le billet

Ce billet écrit à sa sœur par Louise Brassard, demeurant à Montréal, a été annexé à un contrat de vente de terre.

Elle ne semble pas croire qu'elles se reverront un jour puisqu'elle demande de saluer son frère pour elle et de lui faire ses adieux.

Informations complémentaires

Le contrat principal, suivi de plusieurs billets provenant des autres membres de la famille Brassard qui habitent Montréal, concerne la vente de la terre paternelle des Brassard dont personne ne veut. Étienne Parent et Simone Brassard, demeurant à Beauport, désirent procéder à la vente de la terre de L'Ancienne-Lorette qui appartenait à Louis Brassard de son vivant.

Louise Brassard, sœur de Simone, est l'épouse d'André Parent.

Transcription intégrale

- 1 Ma trais cher Seur
- 2 je profite de lamaine ocasion
- 3 pour vous faire aSavoir de mes nous
- 4 vel qui est trais bonne dieu marSi
- 5 je prit Le Saigneur que La votres
- 6 en Soit de maima auSibien que
- 7 votre famille pour alegar de Lataire
- 8 vous navez qua Lavandre eSil lui aquel
- 9 que chauSe qui revient ama par ^{sa} Sera pour
- 10 faire preierez Le bon dieu pour Lerepos
- 11 de Leur ammes jevous fait un abandons
- 12 de tous auSibien que mon fraire autre chose ^{je}
- 13 ne vous puis mandere Sinon vous Saluer pour
- 14 mon fraire pour mois e tous notre famille
- 15 a dieu monchar fraire emaSeur

Transcription corrigée

- 1 Ma très chère sœur
- 2 Je profite de la même occasion
- 3 pour vous faire savoir de mes nou-
- 4 velles qui sont très bonnes, Dieu merci.
- 5 Je prie Le Seigneur que la vôtre
- 6 en soit de même aussi bien que
- 7 votre famille. À l'égard de la terre
- 8 vous n'avez qu'à la vendre et s'il y a quel-
- 9 que chose qui revient à ma part, ce sera pour
- 10 faire prier le bon Dieu pour le repos
- 11 de leurs âmes. Je vous fais un abandon
- 12 de tout, aussi bien que mon frère. Autre chose, je
- 13 ne vous puis demander [rien] sinon vous saluerez
- 14 mon frère pour moi et toute notre famille
- 15 Adieu mon cher frère et ma sœur

Observations

En général, l'écriture est assez facile à lire. Louise sait lire et écrire, mais l'orthographe est clairement déficiente et le vocabulaire assez pauvre.

- 1 Le mot **trais** au lieu de **très**, le mot **cher** où manque le **E** final et le mot **Seur** où manque le **O**.
- 2 Les mots liés **lamaine** au lieu de **la même**.
- 3 Le mot **nous** à la fin, continuant sur la ligne suivante par **vel** pour former le mot **nouvelles**.
- 4 Le **Saigneur**. Le **ai** au lieu de **ei** et le mot est coupé en deux.
Même ligne. Le dernier mot est **marSi** au lieu de **merci**.
- 6 L'ensemble **auSibien** au lieu de **aussi bien**.
- 7 Les mots liés **alegar** et **Lataire** au lieu de **à l'égard** et **la terre**.
- 8 Les mots liés **navez** et **lavandre** au lieu de **n'avez** et **la vendre**.
Même ligne. Les mots liés **eSil** au lieu de **et s'il**.
Même ligne. À la fin, **aquel** qui se poursuit sur la ligne suivante par **que** pour faire : **a quelque**.
- 10 L'expression **faire prier** devenue **faire prierez**. Le **Z** est ici le pluriel et non pas la conjugaison.
- 12 Le même **auSibien** et le mot **fraire** au lieu de **frère**.
- 13 Le mot **mandere**, le **E final** est de trop.
- 14 Le mot **tous** au lieu de **toute**.
Même ligne. Le mot **notre** au lieu de **votre**.
- 15 Les mots **monchar** au lieu de **mon cher**.
Même ligne. Les mots liés **emaSeur** au lieu de **et ma sœur**.

Leçon : Les billets, les avenants et les papiers annexés

Tout document annexé à un contrat en fait partie intégrante pour plusieurs raisons.

1. Le plus souvent, ils sont mentionnés dans le texte comme étant annexés.
 2. Ils sont rarement datés.
 3. En supposant qu'ils soient datés, ils seraient introuvables à l'endroit de cette date puisqu'ils sont annexés au contrat principal.
 4. Ils complètent ou fournissent une preuve en ce qui concerne les informations du contrat auquel ils sont annexés.
- Chaque feuille doit être considérée comme une page supplémentaire au contrat auquel elle est annexée.

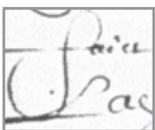
Leçon : la lettre F

Cette lettre est très rarement utilisée dans sa forme majuscule. Nos notaires vont la grossir en début de paragraphe comme ils font souvent avec la première lettre d'un document quelconque, mais elle reste dans la forme minuscule. Elle n'a pas changé au fil du temps.

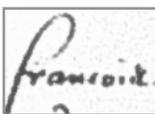
La lettre F



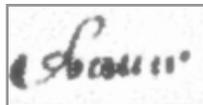
fut



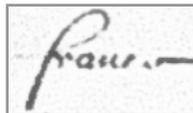
faict



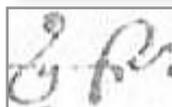
francois



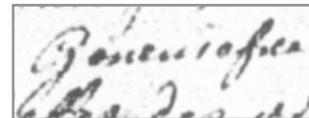
france



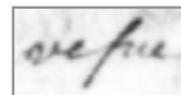
france



q. ' fe' = qui fait



Geneviefve



veufve

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse :
sintilali@videotron.ca



Autorité héraldique du Canada



Société de généalogie de Québec
fondée en 1961

Armoiries concédées par l'Autorité héraldique du Canada



Gilles Héon (6663)
2012



Mariette Parent (3914)
2013



Denis Racine (0144)
2015



Sabine Champagne (5094)
2017

Produites par le comité d'héraldique de la SGQ



L'héraldique à Québec

Marc Beaudoin, aih (0751)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Les armoiries d'Antoinette de Pons, marquise de Guercheville

Pour l'élaboration des gravures sur les boiseries des halls et de l'escalier d'honneur de l'hôtel du Parlement de Québec, l'architecte Eugène-Étienne Taché a retenu les noms des personnages marquants de notre histoire depuis la Nouvelle-France jusqu'à l'époque de la construction de l'édifice. Parmi eux, les noms de Marie Guyart, dite mère Marie de l'Incarnation, de Marie-Madeleine de Chauvigny, de Gruel de La Peltrie, de Marie-Madeleine de Vignerot, duchesse d'Aiguillon, et d'Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, dont les armoiries sont gravées sur les boiseries consacrées à la période du Régime français.

Nous présenterons les armoiries des deux premières dans une prochaine chronique. Celles de la duchesse d'Aiguillon ayant été étudiées dans le numéro 318 de *L'Ancêtre*¹, la présente chronique portera sur les armoiries que Taché a attribuées à la marquise de Guercheville.

Antoinette de Pons, marquise de Guercheville²

Antoinette de Pons, née vers 1570, est issue de la longue lignée des puissants sires de Pons, cette commune de la Charente-Maritime dont l'imposant donjon quadrangulaire haut de 33 mètres, construit en 1187 par Geoffroy III de Pons, est l'un des plus beaux exemples de donjon-palais roman de Saintonge.

Son père, Antoine de Pons (1510-1585), comte de Marennes, seigneur de Saintonge et de Pons, est parmi les 28 premiers chevaliers reçus dans le nouvel ordre du Saint-Esprit créé par le roi de France, Henri III, en 1578.

Sa mère, Marie de Montchenu (1515-1589), est la fille de Marin (1498-1543), baron de Montchenu, seigneur de Chaumont et de Guercheville. Marin est l'un des compagnons d'enfance du futur François I^{er} de France et un de ses amis les plus désintéressés. Il partagera la captivité du roi à Madrid. Il sera aussi l'ambassadeur et le premier maître d'hôtel du monarque. À sa mort en 1543, il aura le rare privilège d'être inhumé dans la nécropole royale de la basilique de Saint-Denis³. Il avait épousé, le 23 novembre 1509 à Amboise, Antoinette de Pontbriand dont il eut trois filles : l'aînée épousa le seigneur de Châteaueux,



Figure 1. Armoiries attribuées à Antoinette de Pons, marquise de Guercheville. Hôtel du Parlement.
Photo fournie par l'auteur.

la puînée se maria avec Claude de Montchenu, son cousin au cinquième degré, et la cadette s'unit à Antoine de Pons, sire de Pons, veuf d'Anne de Parthenay, le 29 janvier 1554⁴.

Marie de Montchenu, dame de Guercheville et de la baronnie de Nieuil, est une fervente catholique attachée au parti des de Guise. Le couple aura six enfants, dont deux filles prénommées Antoinette.

L'aînée, née vers 1560, dame de Pons, comtesse de Marennes et de l'île d'Oléron, épouse avant 1591 Henri d'Albret, baron de Mirossens, gouverneur et sénéchal de Navarre. Il est un cousin de Jeanne d'Albret, cheffe du parti protestant. Il succédera à son beau-père comme seigneur de Pons. La comtesse de Marennes décédera le 16 janvier 1632.

La cadette, née vers 1570, marquise de Guercheville, sera dame d'honneur de la reine Marie de Médicis. Elle épouse vers 1585 Henri de Silly (1551-1586), comte de La Roche Guyon, chevalier des ordres du roi⁵. Le couple aura un fils, François de Silly, duc de La Roche-Guyon, né vers 1586 et tué au siège de

1. BEAUDOIN, Marc. « Des ducs à la duchesse d'Aiguillon », *L'Ancêtre*, vol. 43, n° 318, printemps 2017, p. 195-197.

2. Les recherches sur la généalogie d'Antoinette de Pons furent particulièrement laborieuses étant donné que les sources consultées divergent sur les prénoms de sa mère, qu'il y a confusion sur les sœurs de celle-ci, et que la marquise avait une sœur aînée du même prénom.

3. https://fr.wikipedia.org/wiki/Marin_de_Montchenu. Consulté en novembre 2018.

4. AUBERT DE LA CHENAYE DES BOIS, François-Alexandre. *Dictionnaire de la noblesse : contenant les généalogies, l'histoire et la chronologie des familles nobles de France*, seconde édition, Paris, Antoine Boudet, 1775, vol. 10, p. 300.

5. *Chevalier des ordres du roi* est l'expression utilisée pour signaler que le chevalier est membre de l'ordre de Saint-Michel ainsi que de l'ordre du Saint-Esprit.



Figure 2. Antoinette de Pons, marquise de Guercheville. Dessin de François Guesnel, 1578.
Source : Bibliothèque nationale de France.

La Rochelle le 19 janvier 1628. Il avait été reçu dans l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1619⁶.

En 1589, Antoinette de Pons hérite de la terre de Guercheville à la mort de sa mère Marie de Montchenu. En janvier 1594, le roi Henri IV érige la terre et la seigneurie de Guercheville en marquisat. La nouvelle marquise épouse en secondes noces, par contrat passé à Mantes le 17 février 1594, Charles du Plessis-Liancourt, comte de Beaumont-sur-Oise. Pour éviter toute confusion avec la fameuse Gabrielle d'Estrées, dame de Liancourt, la nouvelle mariée prend le nom de marquise de Guercheville. Leur fils unique, Roger du Plessis, seigneur de Liancourt, marquis de Guercheville, comte de la Roche Guyon, depuis duc de Liancourt et pair de France (1598-1674), se voit associé à la fondation de Ville-Marie en raison de sa générosité envers la Société Notre-Dame de Montréal. Son nom apparaît sur le monument aux pionniers de la place d'Youville à Montréal, derrière le musée Pointe-à-Callière. Antoinette de Pons décède à Paris le 16 janvier 1632.

Antoinette de Pons est l'une des femmes les plus célèbres de son temps tant par sa beauté que par sa vertu (**Figure 2**). Henri IV, fasciné par ses beaux yeux, la poursuivra de ses assiduités afin de la séduire. Elle lui aurait répondu : *Je ne suis pas d'assez bonne maison pour être votre femme, mais de trop bonne maison pour être votre maîtresse*. On raconte qu'un certain soir, le Vert galant qui chassait près de son château aurait demandé à y passer la nuit dans l'espoir de triompher de cette jeune veuve. Elle accueillit comme il se doit le roi de France, l'accompagna dans ses appartements, puis appela son cocher pour aller dormir chez une amie à deux lieues de là, laissant Henri IV seul au château⁷.

Le rôle de la marquise en Nouvelle-France

La marquise de Guercheville est restée dans les mémoires comme étant celle qui porta une grande attention aux Jésuites des colonies françaises d'Amérique. Elle contribua notamment au financement et à la fondation de l'éphémère mission de Saint-Sauveur sur l'île des Monts Déserts dans l'État du Maine actuel, que le capitaine Samuel Argall détruira en 1613 avant de piller et d'incendier Port-Royal en prétextant un non-respect des limites territoriales françaises.

Les armoiries d'Antoinette de Pons

Nous avons vu qu'Antoine de Pons est de la première promotion de l'ordre du Saint-Esprit. De plus, les deux maris et les deux fils d'Antoinette de Pons furent aussi chevaliers du Saint-Esprit. Nous avons la chance de pouvoir consulter sur le site des Archives nationales de France le *Recueil de tous les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, depuis l'institution jusques en la présente année mil six cent trente un*, rédigé par le sieur de Valles, de la ville de Chartres, en Beauce en 1631⁸. Ainsi, nous trouvons les armoiries d'Antoine de Pons au feuillet 33 (**Figure 3**).



Figure 3. Armoiries d'Antoine de Pons. Recueil des chevaliers du Saint-Esprit par le sieur de Valles. Vue 69 – folio 33r.
Source : Bibliothèque nationale de France.

6. FICK, J. G. *Abrégé historique des chevaliers et officiers commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit depuis son institution jusqu'à la révolution de 1789, suivi de la liste des personnes admises aux honneurs de la cour*, Paris, Librairie Auguste Aubry, 1873, vol. 1, p. 159.

7. <http://favoritesroyales.canalblog.com/>. Consulté en novembre 2018.

8. VALLES, sieur de. *Recueil de tous les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, depuis l'institution jusques en la présente année mil six cent trente un, avec les armoiries*, Paris, 1631. <https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/>. Consulté en novembre 2018.

Le comte de Marennes porte *d'argent à la fasce bandé d'or et de gueules de six pièces*. L'écu est timbré d'une couronne de comte entouré des colliers de l'ordre de Saint-Michel et de l'ordre du Saint-Esprit.

Les armoiries du fils d'Antoinette de Pons et d'Henry de Silly, François de Silly, figurent sur le feuillet 320 du livre de Valles. Celui-ci a été reçu dans l'ordre le 31 décembre 1619. Ses armoiries sont un résumé de la généalogie du marquis de Guercheville (**Figure 4**).

Elles se blasonnent :

Écartelé, contre écartelé en 1 et 4, d'hermine à la fasce ondée de gueules accompagné en chef de trois annelets rangés de même [Silly] et en 2 et 3 d'azur à trois bandes d'or à la bordure de gueules [la Roche-Guyon], sur le tout d'azur semé de croisettes recroisetés au pied fiché d'or au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or brochant sur le tout [Sarrebriick]; au 2 et 3, d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur ordonnés 2 et 2 et chargée de cinq coquilles d'argent [Montmorency-Laval], d'azur à trois fleurs de lis d'or chargée d'une bande camponnée de gueules et d'argent [d'Évreux], sur le tout de gueules au lion d'argent [de Vitré], sur le tout du tout, d'argent à la fasce bandé d'or et de gueules de six pièces [de Pons].



Figure 4. Armoiries de François de Silly. Recueil des chevaliers du Saint-Esprit par le sieur de Valles. Vue 641 – folio 320r. Source : Bibliothèque nationale de France.

Le roi Louis XIII reçut Roger du Plessis-Liancourt dans l'ordre du Saint-Esprit le 14 mai 1633 au château de Fontainebleau. Nous trouvons une reproduction des armoiries du nouveau chevalier des ordres du roi dans le recueil réalisé à la suite de l'événement par Pierre d'Hozier en 1634⁹ (**Figure 5**). Elles se blasonnent : *écartelé au 1 et 4, d'argent à la croix engrêlée*

de gueules chargée de cinq coquille d'or [du Plessis]; au 2 et 3, d'argent à la fasce bandée d'or et de gueules de six pièces [de Pons].



Figure 5. Armoiries de Roger du Plessis-Liancourt. Les noms surnoms qualité, armes et blasons des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. D'Hozier, folio 51.r Source : Bibliothèque nationale de France.

Les observateurs auront certainement remarqué que le collier de l'ordre du Saint-Esprit décerné sous Henri III est formé d'une alternance de fleurs de lis anglées de flammes et de monogrammes en lettres grecques (**Figure 3**). Sous Henri IV, les monogrammes sont remplacés par des trophées militaires et des « H » environnés de couronnes et supportés par deux cornes d'abondance¹⁰ (**Figures 4 et 5**).

Les armoiries à l'hôtel du Parlement

De toute évidence, les armoiries de la **Figure 1** et celles de la **Figure 3** n'ont aucune similitude. Encore une fois, Taché semble avoir recherché des armoiries qui seraient plus en conformité avec l'image qu'il se faisait de la marquise de Guercheville, surnommée la souveraine du Canada par Henri IV.

La convention des hachures héraldiques permet de déterminer les couleurs des armoiries gravées ou sculptées. Ainsi, les lignes verticales et les pointillés gravés sur le panneau attribué à la marquise de Guercheville nous permettent de déterminer que nous sommes devant un écu de gueules (lignes verticales) à deux fasces d'or (pointillé).

Une courte recherche dans les armoriaux nous permet de préciser que ces armoiries appartiennent à la maison normande d'Harcourt, qui portent de gueules à deux fasces d'or¹¹. Les origines de cette illustre maison remonteraient à Bernard dit le Danois, parent de Rollon premier duc de Normandie, et dont les descendants s'illustraient en Angleterre comme en France (**Figure 6**).

9. HOZIER, Pierre d'. *Les noms, surnoms, qualitez, armes et blasons des chevaliers de l'ordre du Saint Esprit. Creez par Louys le Juste XIII du nom roy de France et de Navarre a Fontaine-bleau, le 14 may 1633*, Paris, Melchior Tavernier, 1634, p. 51.

10. www.legiond'honneur.fr/. Consulté en décembre 2018.

11. JOUGLA DE MORENAS, Henri. *Grand Armorial de France. Catalogue général des armoiries des familles nobles de France comprenant les blasons des familles ayant possédé des charges dans le royaume et de celles ayant fait enregistrer leurs armoiries en 1696*, Paris, Société du Grand Armorial de France, Édition héraldique, 1938, vol. 4, p. 273.



Figure 6. Armoiries de Jean d'Harcourt, nommé amiral de France en 1296. Recueil des armoiries de tous les amiraux de France, par le sieur de Valles, ms.fr. 2767. Source : Bibliothèque nationale de France.

Lien avec la marquise de Guercheville

Maintenant, y a-t-il un lien entre la maison d'Harcourt et celle de Pons? Il est très probable qu'Eugène-Étienne Taché ait consulté le *Dictionnaire de la noblesse* de François-Alexandre Aubert de La Chesnaye-Desbois et Jacques Badier publié en 1865 pour préparer le décor héraldique de l'hôtel du Parlement. Or, nous trouvons dans un long article de 21 pages sur la maison d'Harcourt un passage qui pourrait répondre à la question. Il nous apprend que Louis d'Harcourt, baron de Massy, fils de François d'Harcourt et Françoise de Gaillon, décédé en 1553, avait épousé, en 1538, Marie de Montchenu, dame dudit lieu, de Chaumont, de Guercheville, veuve de Claude, seigneur de Châteaueux (fille aînée de Marin de Montchenu et d'Antoinette de Pontbriand), laquelle se remaria en troisièmes noces en 1557, à Antoine, sire de Pons, comte de Marennnes, chevalier des ordres du Roi, tué à la bataille d'Agnadel, fils de François et de Catherine-Renée de Ferrières. Elle mourut en mars 1560¹².

12. AUBERT DE LA CHENAYE DES BOIS, François-Alexandre, et Jacques BADIER. *Dictionnaire de la noblesse: contenant les généalogies, l'histoire et la chronologie des familles nobles de France*, 3^e édition, Paris, Schlesinger frères, 1865, vol. 10, p. 309-310.
13. GUIBOURS, Pierre de, dit le père Anselme de Sainte-Marie. *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la couronne & de la maison du Roy [...]*, 3^e édition, Paris, Compagnie des libraires associés, 1730, vol. 5, p. 148.
14. Il faut toutefois noter qu'outre le père Anselme et les auteurs qui l'ont copié, nous n'avons trouvé aucune autre référence à ce mariage.
15. JOUGLA DE MORENAS. *Op. cit.*, vol. 5, p. 90.
16. RIETSTAP, Jean-Baptiste. *Armorial général, précédé d'un dictionnaire des termes du blason*, deuxième édition refondue et augmentée, Gouda, G.B. van Goor Zonen, 1884, vol. 2, p. 465.

Précision concernant les parents d'Alexandre de Prouville

Dans la chronique *L'héraldique à Québec* du dernier numéro de *L'Ancêtre* (vol. 45, n° 325, hiver 2018, p. 127) portant sur les armoiries d'Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, l'auteur indique d'abord que ce personnage serait le fils de Pierre de Prouville et Marie Bochart de Champigny, puis, en note, on relève les informations contradictoires sur la famille contenues dans diverses sources consultées (Fauteux, Lamontagne, *Geneanet* et le Fichier *Origine*). Comme l'objet de cette chronique portait sur les armoiries du lieutenant-général, on laissait les spécialistes trouver le fin mot de l'histoire.

Romain Belleau nous rappelle que, dans sa chronique « Lieux de souche » (*L'Ancêtre*, vol. 42, n° 313, hiver 2016, p. 147), il avait indiqué que le contrat de mariage trouvé aux Archives nationales à Paris levait tout doute sur les noms des parents du futur lieutenant-général du roi en Amérique du Nord : ce sont Alexandre de Prouville et Adrienne Laffrené.

La rédaction

Ici, les auteurs reprennent le texte écrit par le père Anselme dans son *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la couronne & de la maison du Roy*¹³. Passons outre le fait que la bataille d'Agnadel a eu lieu le 14 mai 1509, soit un an avant la naissance d'Antoine de Pons et même 69 ans avant la création de l'ordre du Saint-Esprit, pour nous attarder à l'élément qui a peut-être justifié le choix de Taché : le mariage de Marie de Montchenu et de Louis d'Harcourt en 1538¹⁴.

Si telle est la clef de l'énigme, nous sommes tout de même étonnés que Taché ait retenu les armoiries de feu Louis d'Harcourt comme étant celles de la fille de Marie de Montchenu et Antoine de Pons. Tout compte fait, pourquoi Taché n'a-t-il pas pris les armes de Marie de Montchenu, dame de Guercheville, qui sont *de gueules à la bande engrêlée d'argent*¹⁵, pour les attribuer à la marquise de Guercheville?

Conclusion

Nous sommes toujours stupéfiés de constater comment Eugène-Étienne Taché s'ingénia à trouver des armoiries pour les personnalités de la période de la Nouvelle-France. Nous ne pouvons pas croire que, dans le cas que nous venons d'étudier, l'architecte n'ait pas simplement vérifié dans l'*Armorial général* de Rietstap pour trouver les armoiries de la famille paternelle de la marquise :

Pons — *Guyenne, Quercy* (Sires et vicomtes de Pons, comte de Rochefort et de Marsan. Maison éteinte) *D'argent à la fasce bandée d'or et de gueules*. Cimier : une aigle éployée issante. Support : deux sphinx¹⁶.

Donnons le bénéfice du doute à M. Taché ; il n'avait peut-être pas reçu cette publication lorsqu'il travaillait sur le décor héraldique du Palais législatif.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : marc.beaudoin@videotron.ca



Lieux de souche

Romain Belleau (5865)

Colette Raclot grand-tante des trois sœurs Raclot, Filles du roi de 1671

Complément au sujet de Bon Raclot¹

Un volumineux dossier conservé aux Archives départementales de la Haute-Marne porte sur les jeux de l'arquebuse, de l'arbalète et de l'arc à Chaumont. Le 23 janvier 1647, les dirigeants de la compagnie de l'arquebuse (capitaine, lieutenant, enseigne, roi et chevalier) adressent une requête au maire et aux échevins de la ville : ils rappellent que

de temps Immemorial² L'exercice de l'arquebuse a été Institué en ce lieu Comme aussi Les Jeux D'Arc et Arbalestre tant pour la conservation de la Ville que pour adextre³ La Jeunesse au Service du Roy et pour La Conservation d'Icelle ;

permission a été donnée d'acheter des *jardins* hors de la ville pour les exercices et de bâtir hors des portes Notre-Dame et Saint-Michel. Pour la commodité de tous, ils estiment qu'il serait bon qu'ils puissent s'assembler en un même lieu, *reduire Les trois Jeux en Une mesme place*. Pour cela, ils sollicitent l'autorisation d'*allier le fond et propriété ou a present Se fait L'exercice* et, au moyen de l'argent récupéré, acheter des *heritages adjacents et attenants* à l'actuel jeu de l'arquebuse. Ils demandent donc que l'annonce de la vente *au plus offrant Et dernier Encherisseur* soit faite aux prônes des églises de la ville. Parmi les nombreux signataires de la demande, figure Bon Raclot (rappelons qu'il est baptisé en 1626, il fait donc partie de cette *jeunesse* s'exerçant au service du roi). Un document de 1638 indique qu'on avait coupé du bois pour la construction d'un tel pavillon. Ce projet remontait déjà à cinq ou six ans, mais la réalisation avait pris du retard

tant a cause des gens de guerre et Ennemis qui ont approche ceste ville et pillé Le pays, que par L'affliction et Le malheur de la contagion⁴ dont ceste ville a esté affligée L'année dernière,

le bois réservé ayant été utilisé pour *faire les barricades, barrières, portees et pontz Levz et Le reste aux molins⁵*.

Colette Raclot, grand-tante des Filles du roi de 1671

Elle est baptisée à Chaumont le 18 avril 1607, fille d'Argely Raclot et Antoinette de Brienne. À une date inconnue, elle épouse Bon Girard (peut-être veuf de Marguerite Gaultheret). Le couple a quatre enfants : Argely Girard est baptisé le 11 août 1627 ; Nicolas Girard le 20 octobre 1628 ; les deux autres (parrains sans doute encore enfants) : Claude le 7 février 1628 et Georges le 2 novembre 1629. Le 31 juillet 1630, Colette Raclot est marraine et l'acte précise qu'elle est veuve. Il est certain qu'aucun des enfants Girard n'a survécu puisqu'il n'en est question à aucun moment dans les actes ultérieurs, en particulier dans le contrat de remariage de leur mère et dans son testament.

Le 10 juillet 1633, Colette Raclot contracte mariage à Paris avec André Dohin, procureur en la Cour du parlement, demeurant rue des Cinq-Diamants, paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Il est le fils de Pierre, huissier sergent à verge⁶ au Châtelet de Paris, décédé, et Marguerite Chasteau, présente au contrat. Assistent aussi à la signature, pour le futur, Claude Dohin, oncle paternel, Marguerite Charpentier, tante, veuve de Michel Dohin, marchand poissonnier, bourgeois de Paris et, pour la future, sa mère Antoinette de Brienne, qui promet *de f[ai]re valloir audit futur espoux Jusques a la valleur et concurrence de La Somme de Six Mil livres*. Les époux se marient suivant le régime de la communauté de biens⁷.

Mona-Andrée Rainville, dans un article des *Mémoires* de la Société généalogique canadienne-française⁸, indique que Colette Raclot a pu faire la connaissance de son second mari à Chaumont puisque ce dernier y a aussi occupé une charge de

1. BELLEAU, Romain. « Bon Raclot à Chaumont-en-Bassigny, Haute-Marne », *L'Ancêtre*, vol. 44, n° 323, été 2018, p. 288-292 ; « Les familles Raclot à Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne) (1^{re} partie) », *L'Ancêtre*, vol. 45, n° 324, automne 2018, p. 53-56 ; 2^e partie, *L'Ancêtre*, n° 325, hiver 2019, p. 121-126).
2. Le dossier contient une copie du règlement de 1599.
3. Rendre adroit.
4. *Contagion* désigne habituellement la forme de peste qui sévit à cette époque.
5. Archives départementales de Haute-Marne (désormais ADHM), E dépôt 10728.
6. Sergent : officier de justice, chargé des poursuites judiciaires, aujourd'hui huissier (LACHIVER, Marcel. *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, seconde édition refondue et augmentée, Paris, Fayard, coll. Les indispensables de l'histoire, 2006). La verge était un « bâton de justice », le symbole de l'autorité du sergent.
7. Archives Nationales de France (désormais ANF), notaire Sadron, étude VIII (8) 639.
8. RAINVILLE, Mona-Andrée. « Les sœurs Raclot, Parisiennes et Filles du roi ? Voyons voir... », *Mémoires*, Société généalogique canadienne-française, vol. 67, n° 3, cahier 289, automne 2016, p. 195.

procureur fiscal. L'inventaire après décès de Colette Raclot en 1688 fait en effet état d'un mémoire des frais engagés par son mari pour les maire et échevins de Chaumont *contre plusieurs depuis l'année [mil six cent] trente huit quil a Commancé d'estre Leur procureur jusques en l'année [mil six cent] Soixante Sept*. Cette mention laisse plutôt penser qu'André Dohin a pu devenir le procureur de la Ville de Chaumont après son mariage avec Colette Raclot et grâce à cette union, mais cela n'explique pas comment les époux ont pu faire la connaissance l'un de l'autre. Le détail des frais engagés par le procureur fiscal pour la Ville de Chaumont n'est pas donné dans l'inventaire. Ils ont fait l'objet à l'évidence d'une réclamation puisque le document mentionne aussi un exploit d'assignation et une sentence de condamnation d'avril 1669 des maire et échevins au profit du sieur Dohin.

J'ai trouvé mention du nom Dohin à Chaumont en feuilletant les registres des délibérations municipales de 1668, 1669 et 1670⁹. Lors de sa réunion du 26 mars 1667, le maire et les échevins font état d'une lettre du 21 janvier précédent envoyée par le sieur Dohin où il prétend *avoir occupé* [s'être occupé] pour les intérêts de la Ville *depuis trente deux ou trente trois ans en ca Sans avoir touché Un teston, quoy quil ayt desboursé Tout le necessaire*. Il demande qu'on arrête son compte : les responsables de la cité demandent à maître Dohin d'*envoyer Le mémoire de Ses pretentions*¹⁰. « Trente-deux ou trente-trois ans », cela veut dire 1664-1665, et les débuts des bons offices du procureur pour Chaumont datent d'après son mariage avec Colette Raclot.

Mais un ancêtre de la famille Dohin, d'abord spécialisée dans le métier de marchand de poissons, signait en 1603 un marché avec le sieur de Comitain demeurant à Éclaron *pays de champagne pres de Sainct dizier* (environ 80 km de Chaumont, 10 km de Saint-Dizier) pour toutes les carpes et tous les brochets d'un étang près d'Écrienne (20 km environ d'Éclaron)¹¹. La famille pouvait donc avoir depuis des décennies des contacts dans la région. Au contrat de mariage des époux Dohin et Raclot, comme je l'ai relevé ci-dessus, on note la présence d'une tante du futur époux, veuve d'un marchand poissonnier, bourgeois de Paris.

André Dohin meurt avant le 17 août 1672, Colette Raclot en 1688.

Au jour de leur contrat de mariage à Paris, Colette Raclot est dite *demeurant a chaumont en bassigny estant de pr[ese]nt a paris*, et André Dohin habite rue des Cinq-Diamants,

fusionnée en 1851 avec la rue Quincampoix ; ils y habitent au moins jusqu'en 1638. Les actes repérés après 1676 indiquent que le couple réside rue de la Vieille-Monnaie qui sera supprimée lors du percement du boulevard de Sébastopol. Peut-être y habitent-ils depuis 1661 puisque l'inventaire après décès de Colette Raclot contient la mention d'un *petit Livret Couvert de parchemin contenant plusieurs feuillets Escripts* qui sont des quittances faites au couple Dohin-Raclot par la supérieure des religieuses de Sainte-Catherine pour les loyers de la maison qu'il occupait à raison de 650 livres par an, la première *pour Le terme St Jean baptiste [mil six cent] Soixante deux* et la dernière pour l'échéance de la Saint-Rémy 1687. D'ailleurs, le 24 avril 1677, Colette Raclot loue pour six ans et pour 650 livres par an justement, de l'hôpital Sainte-Catherine de Paris, rue Saint-Denis, une maison *concistant en deux corps de logis cour et puits* située rue de la Vieille-Monnaie *ou Souloit pendre pour enseigne le Lion dor*¹², qui servait donc vraisemblablement d'hôtel. Il s'agit pourtant, d'après l'acte, de la maison qu'elle occupe : il est écrit en effet que Colette Raclot n'a pas besoin de plus ample *declaration*, et qu'elle se contente de ce qui est précisé, *y estant dem[eurant]*¹³. Peut-être s'agit-il d'une maison contiguë à celle qu'elle habite puisqu'elle s'engage à *garnir lad[ite] maison de biens meub[lant] a elle appartenant*¹³.

C'est donc à Paris, depuis le jour de son contrat de mariage jusqu'à son décès, que se passe l'essentiel de la vie de Colette Raclot.

Les biens à Chaumont

Mais elle ne se désintéresse pas des affaires de sa famille à Chaumont. En janvier 1634, son mari en fait sa *procuratrice* pour le partage des biens de la succession d'Argely Raclot¹⁴. En décembre 1654, elle est *de present* à Chaumont et signe avec François Raclot, marchand tanneur, son frère, le renouvellement du bail d'un *gaignage et terrage a Eulx appartenant par Indivis* au finage de Montsaon (11 km de Chaumont). L'acte est ratifié par André Dohin le 17 janvier 1655¹⁵. En juin 1675, Pierre Petitot, en tant que procureur de Colette Raclot, veuve, loue à Nicolas Lasneret, marchand tanneur de la ville, pour trois ans et 30 livres par an, une tannerie située au Val des Tanneries. Il est précisé en renvoi à la fin de l'acte que ce bail est fait en présence et avec le consentement de Jacques Raclot, marchand tanneur à Chaumont, neveu de Colette et héritier de son père François. Colette et François étant seuls héritiers de leur père Argely Raclot, ils possèdent chacun la moitié de la tannerie et la part de François, à sa mort, est transférée à son fils Jacques¹⁶.

9. ADHM, E dépôt 19451, Registre de Chaumont avril 1668 – décembre 1672.

10. ADHM, E dépôt 19450, Registre de Chaumont, décembre 1662 – mars 1668. Teston : Ancienne monnaie d'argent qui, sous François 1^{er}, valait dix sous et quelques deniers, et dont l'usage a fini sous Louis XIII, lorsque leur valeur était montée par degrés à 19 sous et demi. (LACHIVER. *Op. cit.*).

11. ANF, notaire Rossignol, étude XIX (19) 349.

12. Où pendait auparavant l'enseigne du Lion d'Or.

13. ANF, notaire Pasquier, étude XXXIX (39) 136.

14. ANF, notaire Sadron, étude VIII (8) 639.

15. ANF, notaire Pillot, 4 E 13 35.

16. ADHM, notaire Pillot, 4 E 13 70.



Chaumont, faubourg des tanneries et donjon.
Photo fournie par l'auteur.

En avril 1681, elle est encore partie prenante, avec le même Jacques Raclot, au bail d'un autre *gaignage* (terre cultivable, champ, ou petite exploitation agricole) situé à Darmannes (12 km); mais cette fois, c'est au moyen d'une procuration faite à Paris en juillet 1678 en faveur de son neveu¹⁷. Enfin, son testament indique qu'elle est toujours propriétaire, par succession, de biens à Chaumont: la moitié de la tannerie qu'elle lègue à François Raclot et d'autres biens dont hérite Jeanne Raclot sa nièce, fille de Jacques et Martine-Marie LeClerc. Ces biens consistent en particulier en une maison à Chaumont et des fermes à Montsaon, Villiers-le-Sec (environ 8 km) et Darmannes (11 km), comme l'indique le contrat de mariage de Jeanne en 1694 avec Jean Dainsiburre (orthographe variable).

À Paris

Le contrat de mariage entre André Dohin et Colette Raclot établi en 1633 est déposé le 25 novembre 1672 au Châtelet par Philippe Tanton, époux de Jacqueline Raclot, nièce de Colette, au nom de cette dernière, alors veuve. Le 28 août 1638, les deux époux se font don mutuel de tous leurs biens. L'acte est déposé en décembre de la même année au Châtelet pour inscription (enregistrement)¹⁸.

Les actes repérés aux Archives nationales montrent l'activité de Colette Raclot après la mort de son mari. Il s'agit de prêts, de constitutions de rentes, de remboursements, de baux ou d'achats. Retenons en particulier 20 000 livres qu'elle avance en 1679 aux vendeurs de poissons de mer frais, secs, et salés de Paris, contre une rente annuelle de 1000 livres (denier 20, soit 5 %), diminuée en 1681 au denier 22 (soit environ 4,5 %)¹⁹. En 1657, les époux Dohin et Raclot ont acquis, à titre d'échange d'un bourgeois de Paris, deux maisons avec jardin,



Chaumont, faubourg des tanneries. Ancienne maison de tanneur.
Photo fournie par l'auteur.

terres et *heritages* situés à Fontenay-aux-Roses, à environ 10 km de Paris, aujourd'hui dans le département des Hauts-de-Seine. Un nombre impressionnant de pièces sont mentionnées à l'inventaire de juin 1688 touchant cette propriété: 69 pièces pour l'achat, 42 pièces pour *enclore de murs et joindre* le jardin communiquant entre les deux maisons. En 1674, 1680, 1682 et 1684, Colette Raclot achète encore des terres et vignes, et *une maison lors en ruine*, toujours à Fontenay-aux-Roses. Même le curé de Fontenay est redevable d'une petite rente de 3 livres. Ces biens feront l'objet de plusieurs transactions après le décès de Colette Raclot.

Testament et codicilles de Colette Raclot

Mais venons-en au document qui intéresse le plus les sœurs Raclot (Françoise, Madeleine et Marie) qui viennent se marier en Nouvelle-France en 1671. Le 9 juillet 1687, Colette Raclot rédige son testament. Elle est en bonne santé, précise le document *allant et venant par la Ville a ses affaires [...]* *Sestant a leffet des presentes transporté en lestude de pasquier et durant que le bon sens et la raison Sont en elle*. Elle demande d'être enterrée près de son mari dans l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Elle fait des dons aux pauvres et à la confrérie Saint-Charles-Borromée de Saint-Jacques, à ses servantes, à son domestique, à la fabrique de Fontenay-aux-Roses (trois quartiers de terre), à l'Hôtel-Dieu de Chaumont et à la fabrique de l'église Saint-Michel de Chaumont *Lieu de sa Naissance*. Ce dernier renseignement a permis de découvrir l'origine chaumontoise des sœurs Raclot, Filles du roi. Elle fait aussi des legs à des gens de sa famille :

- ses petites-nièces, les cinq filles de Bon Raclot, reçoivent 2000 livres chacune, en guise d'héritage paternel, pour en

17. ADHM, notaire Pillot, 4 E 13 81.

18. ANF, Y225 pour 1679 et Y179 pour 1638.

19. ANF, notaire Pasquier, étude xxxix (39) 144.

disposer à leur volonté. Si l'une d'entre elles décède sans enfant avant l'âge de 25 ans ou avant le décès de la testatrice, sa part *accroistra aux Survivantes* jusqu'à la dernière inclusivement, que la testatrice soit décédée ou pas. On déduit de cet acte que les autres enfants de Bon sont décédés. La mention de cet âge de 25 ans ne manque pas d'étonner, les filles de Bon Raclot étant déjà bien plus âgées, sauf peut-être la dernière nommée dont on ne connaît pas la date de naissance : Colette (sans doute celle qui est prénommée Nicole à son baptême en 1650) a 37 ans, Françoise, presque 36 ans, Madeleine, 31½ ans, Marie, plus de 30½ ans, la dernière étant Perrette. On a du mal à croire que Colette Raclot ne sache pas que trois des filles de son neveu sont mariées en Nouvelle-France depuis presque 16 ans, et surtout qu'elles ont des enfants ;

- mais la même remarque s'applique à certains des six enfants de feu Jacques Raclot, époux de Martine-Marie Leclerc (son prénom est parfois Marie, le patronyme est orthographié en un ou en deux mots), aussi son neveu, à qui Colette Raclot lègue 2000 livres chacun. Colette (sans doute aussi celle qui est baptisée sous le prénom de Nicole) a presque 31 ans, Jeanne, presque 27½ ans, Marie (sans doute Marie-Élisabeth, baptisée en 1662) a presque 25 ans et est mariée depuis 1678 à Pierre Sicault (maintenant décédé), Anne a presque 29 ans. Seuls François, qui n'a que 19 ans, et Pierre vraisemblablement moins (sa date de naissance est inconnue) sont mineurs. À ce François, elle lègue la moitié d'une tannerie à Chaumont ; à Jeanne (dite sa nièce en marge de l'acte, mais elle est sa petite-nièce), qui demeure avec elle depuis cinq ou six ans, en reconnaissance de ses services, elle donne les autres biens lui appartenant à Chaumont ;
- les cinq enfants de Jacqueline Raclot (Jacques, Charles-Albert, André, Jean-Baptiste et Philippe) et sa nièce (sœur de François, père de Jacques nommé ci-dessus), épouse de Philippe Tanton depuis 1661 environ, reçoivent aussi 2000 livres chacun avec les mêmes conditions. L'aîné a vraisemblablement plus de 25 ans.

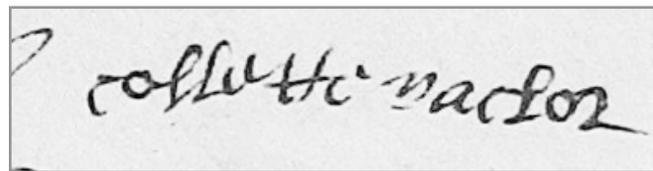
La testatrice indique enfin qu'elle disposera de ses *Meubles meublants et vaisselle et linge a quy bon luy Semblera de son vivant*. Comme elle n'en aura rien fait au moment de son décès, cette « disposition » sera la source de conflits entre les héritiers ou leurs représentants. Le reste de ses biens va à Jacqueline Raclot, sa nièce dont elle fait sa légataire universelle, et Philippe Tanton avec son fils Jacques, ses exécuteurs testamentaires.

Dès le 16 septembre 1687, elle modifie ce testament ; elle donne en plus aux enfants de Jacques Raclot 1500 livres de principal qui lui sont dues par les prévôts des marchands et échevins de la Ville de Chaumont suivant la sentence du bailli de la Ville en date du 5 avril 1669. En mai 1688, dans sa maison où elle est

Malade de corps en Une chambre au premier estage [...] ayant veüe Sur lad[ite] rue toutesfois Saine

desprict ayant Mémoire et entendm[en]t ainsy quil est apparu auxd[its] No[tai]res par Ses parolles et maintien, elle modifie à nouveau son testament. Elle réduit de moitié le legs universel fait à Jacqueline, femme de Philippe Tanton, et donne l'autre moitié aux enfants de Jacques Raclot, avec les mêmes précisions sur l'âge et le décès sans enfant. Quant à la rente de 1500 livres dues par les prévôts des marchands et échevins de Chaumont qu'elle avait léguée aux mêmes enfants, elle en donne maintenant la moitié à Jacqueline²⁰. Le 10 juin, au bas du même acte, elle lègue à Charles-Albert et Jacques (ici prénommé Jacques-Anne) Tanton, frères jumeaux, ses petits-neveux (enfants de Philippe Tanton et Jacqueline Raclot), ce qui reste de la pratique de procureur de son défunt mari, sans y inclure ce qui a été touché déjà de la pratique par Philippe Tanton père. Cette clause ne remet pas en cause le legs qu'elle faisait aux deux enfants dans son testament. Elle en exclut cependant deux dettes qui lui sont dues, dont une somme de 9000 livres ou environ, qui fait l'objet d'un procès ; les deux sommes concernées feront partie du legs universel.

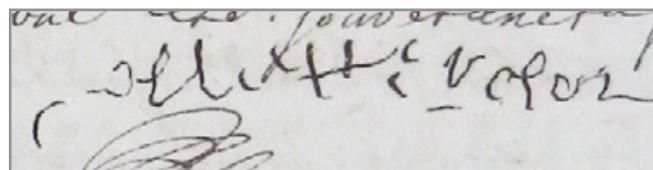
La signature de Colette Raclot est à peine reconnaissable au bas de ce codicille.



Signature de Colette Raclot, le 10 juillet 1633.

Source : ANF, étude Sadron VIII (8) 639.

Photo fournie par l'auteur.



Signature de Colette Raclot, le 10 juin 1688.

Source : ANF, notaire Pasquier, étude xxxix (39) 167.

Photo fournie par l'auteur.

Tous les enfants de la famille élargie de Colette Raclot bénéficient donc d'une manière ou d'une autre, et dans une mesure variable, de ses biens « meubles et immeubles », sauf ceux d'Élisabeth, sa nièce, la veuve de Pierre Sicault, qui sont au nombre de cinq en janvier 1687 au moment du décès de leur père : Pierre-Charles, né avant mariage, baptisé le 29 mars 1678 à Saint-Gervais-et-Protais, reconnu le 3 mai suivant par les deux époux, Geoffroy, Jacques (qui n'apparaît plus dans l'inventaire des biens de la communauté établi en juillet 1690 après la mort d'Élisabeth), Marguerite et Anne. Lors du mariage Sicault et Raclot en mai 1678, Colette Raclot a prêté 6000 livres avec intérêts au denier 20 destinées à l'achat d'un office *ou autre Immeuble ainsy quil Sera juge à propos*. L'argent est remboursé en décembre de la même année. En 1684, Pierre Sicault,

20. ANF, notaire Pasquier, étude xxxix (39) 165 pour le testament et le premier codicille, 167 pour le codicille de 1688.

le père, est procureur en parlement. Colette Raclot fait don à leur fils Pierre, âgé de 6 ans environ, d'« héritages » acquis en 1681 de la famille Monmonnier. Lors de la délivrance du legs de Colette Raclot fait par Jacqueline Raclot en décembre 1689, on découvre que la veuve Sicault devait à sa tante 10 500 livres en deux rentes. Ce sont ces deux rentes qui sont attribuées à Martine-Marie Leclerc en 1691 pour satisfaire au legs de Colette Raclot aux enfants de son frère Jacques (le reste étant à prendre sur la vente à venir des biens de Fontenay).

Colette Raclot décède entre le 10 juin (date du dernier codicille) et le 15 juin 1688, date de l'autorisation faite par Philippe Tanton à son épouse pour recouvrer la succession de sa tante, consentir à la levée des scellés et faire procéder à l'inventaire, lequel est réalisé le 30 juin²¹.

Délivrance du legs

Colette Raclot ne s'était pas chargée de distribuer ses biens comme elle le prévoyait dans son testament. Ce n'est qu'en 1692 que les parties liées à la succession conviennent de les mettre en vente ; ces biens ont été placés sous séquestre par une sentence du 4 septembre 1690.

À partir du 27 janvier 1691, de nombreux actes rendent compte des opérations faites par Jacqueline Raclot, légataire universelle de Colette Raclot, pour délivrer aux divers héritiers leurs parts de la succession. Elle « transporte » plusieurs rentes, certaines dues par la succession de Pierre Sicault et Elisabeth Raclot, on l'a vu, une autre sur le prêt fait par la défunte aux vendeurs de poissons de mer.

Des difficultés naissent entre la veuve de Jacques Raclot et les exécuteurs testamentaires, comme en témoigne le *factum* signalé par Mona-Andrée Rainville²². Le texte, défense des positions de Martine-Marie Leclerc, parle de *chicannes* que les Tanton suscitent à la veuve Raclot. Mais celle-ci ne semble pas exempte de reproches, comme on le lit dans les pièces d'un procès qui l'oppose à sa propre fille Colette à Chaumont en février 1698 : il est question d'une *confusion* que la mère aurait faite dans le compte établi pour la succession de Colette Raclot, veuve Dohin. Les archives départementales conservent les *debats* présentés au prévôt de Chaumont par la fille contre sa mère, et les termes sont loin d'être « civils » : on y parle du *desir Insatiable* [de la dame Leclerc] *de Multiplier les proces*, de la conduite qu'elle a tenue à l'égard de ses filles, de mauvais traitements endurés et, dans le cas de Colette,

de la manière cruelle et Inhumaine avec la qu'elle elle [sa mère] l'a obligée de Sortir de son Service, qu'il a fallu en venir à l'action [c'est-à-dire intenter une

poursuite] pour avoir pour Vingt Sols de hardes qui estoient toute la fortune

de la fille. Le plaideur affirme que celle-ci travaillait chez sa mère *non pas tant comme Une servante que Comme un Esclave*, qu'on ne lui parlait *que par Jurements violances et par menaces*, que la mère l'a obligée *par des Voyes Indirectes* à renoncer à la succession de son père. Toutes les filles du couple Raclot et LeClerc auraient été l'objet de *l'avertion* de leur mère, qui n'aurait cherché

qu'a les mettre au desesper en retenant leurs biens affin de les mettre hors destat de poursuivre l'Effect des comptes quelle Leurs presente.

Colette aurait par ailleurs révoqué la procuration qu'elle avait faite à sa mère pour gérer sa part de la succession de sa tante Dohin. Un jugement serait intervenu à la demande de Martine Clerc contre son fils François. Enfin, Colette aurait *par force* vendu à son frère François sa part (un 6^e) de la maison de la rue Saint-Michel. Si raison n'était pas donnée à la fille, le « plaideur » estime que la cour la condamnerait à *chercher son aulmone*, et ruinerait entièrement

les bons sentiments de la d[ite] dam[ois]elle Collette Raclot veuve de deff[un]t Andre Dohin sa Tante, Et Sa bien factrice laquelle connoissant L'humeur et L'Inclination de lad[ite] dame Leclerc qui n'est née que pour La Chicanne a confirmé pour Lad[ite] Collette Raclot et pour Ses Sœurs la tendresse d'Une veritable Mere en leurs donnant non Seulement Une partye de Son bien par Un legs de douze mil livres a prendre Sur Les plus clairs effects de Sa Succes[s]ion, mais elle a voullu quelles prissent encore moitye dans tous Les effects de Sad[ite] Success[i]on aprais les legs preleves²³.

Belle ambiance familiale ! Je n'ai pas trouvé comment cette affaire s'est terminée.

Les biens à Chaumont font également l'objet d'un arrêt du Parlement en septembre 1691 qui donne lieu à une transaction sur laquelle je n'entrerai pas dans les trop nombreux détails. Je me limiterai à la succession destinée aux enfants de Bon Raclot.

Aux enfants de Bon Raclot

Le 27 janvier 1691, Jacqueline Raclot, légataire universelle, donne à Perrette les 2000 livres qui lui sont dues sur la rente au denier 22 à prendre sur les marchands vendeurs de poissons. Les 2000 livres dues à Colette sont prises sur la même rente et sur deux constitutions dues par la veuve de Pierre Sicault²⁴.

L'inventaire après décès de Colette Raclot fait état de deux pièces : une promesse du 14 octobre 1672 signée B[on] Raclot au profit du sieur Patoulet pour 400 livres prêtées, soit 100 livres au père et 100 livres à *chacune de trois de ses filles*, et une

21. ANF, notaire Pasquier, étude xxxix (39) 167 pour l'autorisation et l'inventaire.

22. RAINVILLE, Mona-Andrée. *Op. cit.*, p. 104. *Factum pour Damoiselle Martine Marie le Clerc, veuve Jacques Raclot, Tuteur de leurs enfans mineurs [...] Contre Maistre Philippes Tanton Procureur en la Cour, & Damoiselle Jacqueline Raclot Sa femme [...] et Maistre Jacques Tanton leur fils.* (Gallica. par Internet). *Factum* : Mémoire dépassant l'exposé du procès et dans lequel l'une ou l'autre des parties mêle attaques et justifications. (*Le Petit Robert*).

23. ADHM, 5 B 285.

24. ANF, notaire Pasquier, étude xxxix (39) 171.

quittance de 200 livres chacune passée par les trois filles à leur père *en avancement dhoirie*, acte passé le 17 octobre 1672 devant le notaire Delarue *en la juridiction de la Touche Champlin*. On ne sait pas comment ces pièces sont tombées entre les mains de la grand-tante. Mona-Andrée Rainville déduit que c'est la grand-tante qui a réglé cette avance au sieur Patoulet. Au sujet de l'emprunt fait par le père, elle nous fait part des conclusions et des hypothèses qu'elle a élaborées dans son article des *Mémoires*. J'y renvoie le lecteur, ainsi qu'à la réponse d'Yves Landry²⁵.

Aucun document retrouvé jusqu'ici en France ne fait état de démarches des exécuteurs testamentaires pour régler la partie de la succession concernant les trois filles parties en Nouvelle-France: Marie, Madeleine et Françoise.

De quelques jugements et délibérations du Conseil souverain en février, mars et mai 1715, on comprend que les sommes dues aux filles de Bon Raclot auraient été touchées en France par de Montigny, directeur des Missions étrangères à Paris (payé de 150 livres en pelleteries), et déposées entre les mains de Pierre Hazeur de l'Orme, curé de Champlain, qui ne les aurait pas encore remises aux héritières (ou à leurs descendants, l'une des trois filles, Marie, étant décédée avant ou au début de janvier 1697).

Les décisions du Conseil interviennent à la demande de certains des enfants de René Baudouin et Marie Raclot, et à celle de Madeleine Raclot, femme séparée de Nicolas Perrot quant aux biens. L'un de ces documents traite de cet héritage comme d'un *bien* abandonné depuis quatorze ans, dont les héritières auraient dû bénéficier et pour lequel le sieur Hazeur a travaillé quatre mois entiers à Paris et un de ses amis presque un an. Quatorze ans, cela nous ramène aux années 1700-1701.

Dans un document de 1713 trouvé aux Archives nationales à Paris, il est fait mention de sentences rendues aux requêtes du Palais au Châtelet les 31 janvier 1699 et 7 juillet 1700. L'acte est du 29 juillet 1713²⁶. Il est adressé *A Monsieur Le Lieutenant Civil* et est établi pour Nicolas Perrot et Madeleine Raclot sa femme, ainsi que pour René Baudouin comme tuteur des enfants mineurs de lui et Marie Raclot sa femme, au nom de ces enfants héritiers pour un septième de leur mère. Il est rappelé que les deux femmes Raclot étaient sœurs et héritières particulières de 2000 livres chacune léguées par leur tante (*sic* — en fait c'est leur grand-tante) Colette Raclot. Les *suppliants* demandent que leur soit donnée une deuxième *grosse* (copie authentifiée) du contrat signé entre ladite Colette Raclot et la communauté des jurés vendeurs de marée de poissons de mer en 1679, la première *étant perdue et adhéree*²⁷. On remarque que la dernière sœur Raclot héritière, Françoise,

veuve de Michel David, ne fait pas partie des demandeurs, pour elle ou pour ses enfants.

Avant 1699 (et les requêtes au Châtelet), des démarches avaient donc été entreprises pour obtenir l'héritage destiné aux sœurs Raclot en Nouvelle-France. Il avait été décidé que les sommes seraient prises sur la rente constituée par Colette Raclot sur les vendeurs de poissons de mer. En 1713, les démarches n'avaient pas encore abouti.

Quand les héritiers des trois sœurs ont-ils touché leur héritage et l'ont-ils effectivement touché?

Voyons le cas de René Baudouin et Marie Raclot. Le 16 mars 1714, Baudouin « transporte » au profit de deux de ses filles et leurs maris des intérêts provenant de la somme de 2423 livres dépendant de l'héritage de son épouse décédée. Le 24 du même mois, il fait la même opération pour les 2000 livres provenant du même legs à tous ses héritiers. On comprend que, dans le premier acte, il s'agit bien des intérêts des 2000 livres léguées à Marie Raclot par sa grand-tante, intérêts qui courent depuis près de 25 ans (à 5 % l'an), et dans le deuxième acte du legs proprement dit²⁸. Il serait intéressant de savoir comment, par la suite, ces sommes ont été récupérées, si elles l'ont seulement été, ou si elles ont été transférées d'un héritage à un autre.

On ne connaît pas les actions qui ont pu être entreprises par les deux autres héritières. Un pareil legs représentait pourtant une valeur considérable, si on songe qu'en 1692, l'inventaire après décès de Françoise Raclot, veuve de Michel David, ne s'élève qu'à 260 livres. Celui de René Baudouin, veuf de Marie Raclot, en janvier 1697, s'élève à 2454 livres 15 sols 1 denier²⁹.

Conclusion

Cet article complète une série de quatre chroniques consacrées d'abord à Bon Raclot, père de Filles du roi de 1671, puis élargies au reste de la famille à Chaumont-en-Bassigny, et enfin à la grand-tante Colette installée à Paris. Les recherches sur les Raclot étant embryonnaires, j'ai souhaité rendre compte du plus grand nombre de documents trouvés (il y en a encore beaucoup d'autres dont je n'ai pu faire état). Il reste certainement encore à découvrir beaucoup de choses; par exemple, il serait intéressant et important de savoir ce que peut bien devenir Bon Raclot entre 1661, date d'un dernier acte repéré dans les archives en Haute-Marne, et 1671, date de sa venue en Nouvelle-France pour y marier trois de ses filles.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse belleau.romain@gmail.com

25. RAINVILLE, Mona-Andrée. *Op. cit.*; LANDRY, Yves. « Commentaires au sujet de l'article de Mona-Andrée Rainville, *Les sœurs Raclot, Parisiennes et Filles du roi? Voyons voir...* », *Mémoires*, Société généalogique canadienne-française, vol. 68, n° 1, cahier 291, printemps 2017, p. 57-60.

26. ANF, notaire Pasquier, étude xxxix (39) 144.

27. Adhérer. En [terme] de pratique, confirmer un premier acte par un subséquent, interjeter une nouvelle appellation. Le TELLIER, Ch.-Constant. *Dictionnaire portatif de la langue française ou Vocabulaire...*, Paris, Le Prieur, 1819.

28. BAnQ, minutier du notaire Normandin, Trois-Rivières.

29. BAnQ, 18 juin 1692 et 23 janvier 1697, minutier du notaire Normandin, Trois-Rivières.



Les archives vous parlent

Réналд Lessard (1791), Archiviste-coordonnateur,
BAnQ Québec

Du nouveau à propos des archives notariales : plus d'actes en ligne, plus d'index et plus d'actes transcrits

Les généalogistes utilisent principalement trois types d'archives : les recensements, les registres de l'état civil et les actes notariés. Les recensements canadiens sont maintenant indexés jusqu'en 1921 et l'état civil a fait l'objet de plusieurs projets d'indexation et de mise en ligne. Ainsi, sur le Portail de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), dans BAnQ numérique, vous retrouvez gratuitement des actes numérisés. Le projet *Registres de l'état civil du Québec des origines à 1916* progresse rapidement. Les documents de plusieurs paroisses catholiques sont entièrement disponibles en ligne. Il en est de même pour toutes les paroisses non catholiques. En tout, ce sont 1 540 772 pages qui sont maintenant accessibles¹.

Toutefois, la révolution la plus récente et la plus substantielle réside au chapitre des archives notariales. Le projet *Archives des notaires du Québec, des origines à 1935*² comprenait il y a deux ans 7,3 millions d'images numériques. Il en compte maintenant plus de 10,2 millions. Ce sont surtout des actes du XIX^e siècle et du début du siècle suivant. Des documents plus anciens s'ajouteront progressivement. Le projet est en cours.

Ancestry, en collaboration avec BAnQ, a produit un index comprenant 16,5 millions de noms de personnes tels qu'inscrits dans les 3 667 répertoires et index des notaires concernés (voir *L'Ancêtre*, vol. 43, n^o 317, hiver 2017, p. 142-143); 8,8 millions d'actes ont ainsi été indexés. Cette base est accessible en ligne, sans frais, aux abonnés de BAnQ qui utilisent la base de données *Ancestry* dans les douze centres de BAnQ au Québec. BAnQ a aussi bonifié les bases de données nominatives touchant les contrats de mariage et les inventaires après décès³. Le nombre de références à des contrats de mariage de la grande région de Québec a doublé avec la mise à jour de la base de données, passant de 50 000 à 100 000. Désormais, pour les greffes déposés à BAnQ, tous les contrats de mariage passés entre les débuts de la colonie et le 31 décembre 1901 dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont inventoriés. De même, 2000 références à des inventaires après décès s'ajoutent à la banque de données qui en comprenait 10 932.

Beaucoup de généalogistes s'intéressent à leurs ancêtres établis en Nouvelle-France, mais se heurtent à la difficulté de lire les actes. La graphie des premiers notaires est en effet plutôt

rébarbative. Qui ne s'est pas heurté à un acte de Becquet ou de Vachon à Québec ou d'Adhémar, de Basset ou de Maugue à Montréal? C'est pourquoi plusieurs chercheurs et sociétés de généalogie ont entrepris de retracer les copies dactylographiées ou d'en produire. Le tableau de la page suivante recense les principales initiatives au Québec.

La mise en ligne par BAnQ des 1900 actes patiemment transcrits par Jules Guérard est un ajout récent important et de qualité, mais l'ajout dans BAnQ numérique des *Copies dactylographiées et manuscrites d'actes notariés* du district judiciaire de Québec, 1626-1919 (CN301,S289), se démarque par son ampleur : 31 587 pages⁴. Il s'agit de deux collections fusionnées (Projet de microfilmage M136 et M504) provenant surtout du palais de justice de Québec. On y retrouve principalement des copies dactylographiées, mais également des copies manuscrites.

Les actes sont présentés en ordre chronologique dans chacune des deux séries. Deux transcriptions différentes peuvent exister pour le même acte. Ces transcriptions ayant été produites sur une longue période et par des personnes différentes, la méthode pour transcrire les actes varie. Environ 36 % des images touchent des actes d'avant 1700. Puisque bon nombre de ces actes concerne des ancêtres ou les premières générations, leur intérêt pour le généalogiste est manifeste. Qui plus est, ces copies offrent des modèles quant au contenu. Rien ne ressemble plus à un contrat de mariage rédigé par le notaire Romain Becquet qu'un autre contrat de mariage de ce même notaire.

Aucun index n'accompagne ces documents. Toutefois, la Société généalogique canadienne-française a indexé plusieurs collections de transcriptions d'actes notariés dont ceux mis en ligne par BAnQ (M136 et M504). Cet index est facilement accessible en ligne⁵.

La capture d'écran que l'on retrouve à la page suivante montre le résultat d'une recherche sur Jean Gauvin qui permet de retracer cinq documents. On retrouve trois actes indiqués comme provenant de BAnQ Québec sous l'ancien sigle ANQ-Q. Toutefois, des deux signalés comme étant offerts à la SGCF, le second se trouve aussi à BAnQ Québec. Il faut donc être prudent avant de conclure que l'acte n'est pas en ligne.

1. <http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/ecivil/>.
2. <http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/notaires/index.html>.
3. www.banq.qc.ca/archives/genealogie_histoire_familiale/ressources/bd/.
4. http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/notaires/affichage.html?serie=03Q_CN301S289&a=r.
5. www.sgcf.com/index.php?path=content§ion=ressource&subsection=actes_transcrits&page=actes_transcrits.

PRINCIPALES SOURCES D'ACTES TRANSCRITS AU QUÉBEC

Organisme	Quantité	Liens Internet	Remarques
BAnQ	31 587 pages	http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/notaires/affichage.html?serie=03Q_CN301S289&a=r	Mis en ligne en novembre 2018.
Société généalogique canadienne-française (SGCF)	21 685 actes, 43 452 entrées	www.sgcf.com/index.php?path=cont&section=ressource&subsection=actes_transcrits&page=actes_transcrits	L'index, seulement accessible en ligne, est un relevé des transcriptions conservées par la SGCF et d'autres organismes dont BAnQ.
Jules Guérard / Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire	3600 actes	https://patrimoinepointeclaire.org/shop/notarised-acts/?lang=fr	Actes concernant Pointe-Claire et ses résidents. Disponibles auprès de l'organisme.
Société de généalogie de Longueuil	3000 actes	www.sglongueuil.org/cadres/base_de_donnees/CatActesNotari%C3%A9s.pdf	Liste des actes en ligne, mais l'accès aux actes est réservé aux membres.
Société de généalogie de Québec (SGQ)	3000 actes	www.sgq.qc.ca/actes-notaries	Actes accessibles pour ses membres seulement.
Jules Guérard	1900 actes	www.banq.qc.ca/documents/archives/genealogie/outils/moulins.pdf	Actes relatifs aux moulins. Mis en ligne par BAnQ.
ASSELIN, Fleurette, et Jean-Marie TANGUAY. <i>Transcriptions d'actes notariés</i> , Longueuil, Club de généalogie de Longueuil, 1994, coll. Je lis mes ancêtres.	25 volumes	Imprimés seulement	Notaires Claude Aubert, Bénigne Basset, Pierre Raimbault, Antoine Adhémar, Jean-Baptiste Pothier, Guillaume Audouard, François LePailleur, Thomas Watier, Romain Becquet, Lambert Closse, Jean de Saint-Père, François Genaple.

Depuis 1943

Accueil | La société | Ressources et services | Activités & Projets | Nos coordonnées |

MAISON DE LA GÉNÉALOGIE
- Bibliothèque
- Fonds d'archives

BASES DE DONNÉES
- Nos bases de données
- Accès aux bases de données
- Aide pour les bases de données

SERVICES
- Recherche de copies d'actes
- Photocopies d'articles de périodiques
- **Recherche d'actes transcrits**
- Achat d'actes transcrits
- Boîte aux questions et réponses

PUBLICATIONS
- Revue Mémoire
- Publications à vendre

Recherche d'actes transcrits

patronyme
Gauvin

prenom
Jean

description

date

notaire

Rechercher

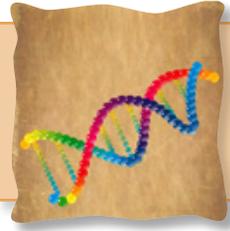
Nombre de résultats : 5 | Dernière mise-à-jour : 2018-08-20

Pour commander un acte transcrit

Sujet: GAUVIN, Jean Notaire: Becquet, Romain Microfilm: M136/3 Origine du document: ANQ-Q	Description: Vente Date: 1679-12-04 Dossier: 1960, pages: 2 Acte transcrit
Sujet: GAUVIN, Jean Notaire: Bernard de la Rivière, Hilaire Microfilm: Origine du document: SGCF	Description: Procès-verbal Date: 1714-03-14 Dossier: 2652, pages: 2 Acte transcrit
Sujet: GAUVIN, Jean Notaire: Duquet de Lachasnaye, Pierre Microfilm: M136/1 Origine du document: ANQ-Q	Description: Contrat de mariage Date: 1665-10-20 Dossier: 0, pages: 2 Acte transcrit
Sujet: GAUVIN, Jean Notaire: Petitclerc, Joseph Microfilm: Origine du document: ANQ-Q	Description: Vente Date: 1863-10-30 Dossier: 16259, pages: 5 Acte transcrit
Sujet: GAUVIN, Jean Notaires: Rageot, Gilles Microfilm: Origine du document: SGCF	Description: Vente Date: 1667-01-02 Dossier: 6362, pages: 2 Acte transcrit

Copyright © 2018 Société généalogique canadienne-française.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : renald.lessard@banq.qc.ca



L'ABC de la généalogie par ADN (G/ADN)

Pierre Gendreau-Héту (7656)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Je suis particulièrement heureux des résultats présentés dans cette chronique. Maurice Germain est entré en contact avec moi à l'été 2015. Il voulait comprendre comment il pourrait au mieux employer les données ADN pour enfin répondre à la question qui le taraudait depuis longtemps : les SUZOR immigrés en Amérique constituaient-ils une seule souche et comment pourrait-on le prouver définitivement par la génétique ? Cette première conversation sur le cas Suzor marqua le début d'une fructueuse collaboration qui nous associe aujourd'hui au sein des Projets Québec ADNy et ADNmt, ainsi que French Heritage DNA. Je confie donc avec plaisir la chronique de ce numéro à Maurice Germain, dans le plus grand respect et dans le plus grand intérêt des lecteurs : M. Germain possède une intelligence, un flair scientifique et une persévérance dont la généalogie du Québec doit sans aucun doute tirer une grande fierté. Je laisse le lectorat de **L'Ancêtre** en juger par lui-même.

Pierre Gendreau-Héту

Les Suzor d'Amérique rattachés par ADN à une même souche de Touraine

Maurice Germain (6910)

Généalogiste amateur, j'ai entrepris, comme plusieurs, de faire ma Roue de paon. Mon objectif était d'utiliser ladite roue comme index ou table des matières ; elle me servirait à retrouver rapidement les familles qui se trouvent dans ma généalogie aux fins de classement des documents que j'aurais trouvés à leur sujet.

Une de ces familles s'appelle Suzor. La grand-mère paternelle de mon grand-père paternel était une Suzor. Dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, Rénald Lessard a rédigé l'entrée sur François-Michel Suzor (1756-1810), chirurgien. C'était le grand-père paternel de ma trisaïeule.

Un jour que je furetais sur Internet, je suis tombé sur une note, datée d'octobre 1998, faisant état de deux souches de Suzor en Nouvelle-France. Denis Beauregard, généalogiste émérite (FQSG)¹, répondait à la question touchant un lien de parenté possible entre les deux souches : « On n'a rien trouvé pour le moment ».

Le but du présent article vise donc à répondre à la question : s'il y a deux Suzor différents qui ont fait souche en Amérique, y a-t-il deux souches ou les deux Suzor sont-ils de la même souche ? Pour ce faire seront utilisées les informations tirées des archives, donc sur support papier, et les informations tirées de l'ADN, une approche que les techniques modernes ont maintenant rendue accessible à tous et qui a l'avantage de ne pas refléter les désirs, les opinions, les biais ou les faiblesses d'un rédacteur.

Le soldat

François Suzor, soldat des troupes franches de la Marine, compagnie de Beaujeu, est mentionné au registre de l'Hôtel-Dieu de

Québec en 1727. Il se marie en juillet 1733 avec Marie-Charlotte Couture à Beaumont dans l'actuelle MRC de Bellechasse ; le couple aura quatre enfants, trois filles et un garçon, Louis-François, né le 6 juillet 1738 à Montmagny. Ce fils, fort probablement en garnison à Détroit au moment de la conquête, épouse Josette Le Beau à Assumption Sandwich, Michigan, le 8 avril 1766 ; ils auront dix enfants. Ce Louis-François est l'ancêtre des Suzor établis au Michigan, É.-U., et dans la région de Windsor en Ontario. Comme il est décédé le 12 mai 1806 à River Raisin, Michigan, il a connu à la fois la Conquête de l'Amérique par les Britanniques, et l'Indépendance des États-Unis. Il est passé de citoyen français à citoyen britannique puis à citoyen américain.

Le chirurgien

François-Michel Suzor, chirurgien, arrive en Amérique le 13 juin 1777, à bord du navire *La Victoire* affrété par le marquis de Lafayette pour amener des armes aux insurgés des États-Unis. Bien que le rôle d'équipage ait disparu, sa présence à bord fait partie des informations mentionnées dans la chronique nécrologique suivant le décès de son fils, Hippolyte, le 3 mai 1877². La notice nécrologique rédigée par le petit-fils, Philippe, curé de Saint-Christophe d'Arthabaska, doit être rectifiée : François-Michel n'était pas chirurgien-major, mais aide-chirurgien sur ce navire ; le navire n'est pas arrivé en 1775, mais bien en 1777 ; finalement, Lafayette n'avait pas d'armée, il s'est joint à l'armée du général Washington. François-Michel, de son côté, s'est enrôlé dans l'armée continentale, à Boston, le 26 mai 1778. Sur sa fiche d'enrôlement on peut voir qu'il est âgé de 23 ans (né en mai 1756, cette source renferme elle aussi une petite erreur),

1. www.francogene.com/gfne/gfna/998

2. « Nécrologie », *Le Courrier du Canada* [Québec], 23 mai 1877.

mesure 5 pi 4 po, a les yeux bleus et les cheveux châains. Il y est également fait mention qu'il est résident de Boston.

Sa participation à la guerre d'Indépendance américaine n'a, aux fins de la présente communication, d'importance que dans la mesure où, fait prisonnier, il sera transféré dans Charlevoix en janvier 1780. Il contracte un premier mariage, le 3 mars 1783 à Neuville, avec Marie-Anne Larue. De cette union naissent deux enfants, le premier, en décembre 1783, décède en moins de 10 jours; le deuxième, né en décembre 1784, décède en septembre 1785, deux mois après sa mère, elle-même décédée en juillet 1785. Il épouse ensuite Marie-Louise Lafèche à Québec le 28 août 1787. De cette union naissent dix enfants.

Les archives documentaires

Pour établir un lien de parenté entre les deux Suzor arrivés en Amérique à 50 ans d'intervalle, il faut nécessairement connaître leurs parents.

François, soldat, est le fils de François Suzor et Estienne Guillaies; ces derniers passent un contrat de mariage le 3 février 1681 chez M^e N. Hesté à Blois dans le Loir-et-Cher. Cela nous permet de connaître le nom des parents: feu Louis Suzor, marchand de Preuilly, et feu Louise Plezancy pour le marié et feu Pierre Guillaies, *officier de feu son altesse royale de Blois* (il s'agit du duc d'Orléans), et Estienne Chartier pour la mariée.

Dans les registres paroissiaux des différentes paroisses de Preuilly-sur-Claise (nom actuel de la commune), seuls ceux de la paroisse Saint-Pierre contiennent des baptêmes pour la première moitié du XVIII^e siècle et avant; les paroisses Saint-Melaine et Notre-Dame n'avaient pas de fonts baptismaux. Le couple Suzor-Plezancy fait baptiser deux filles, Janne le 13 mai 1632 et Jacqueline le 24 janvier 1635. Parce que l'acte de baptême de François ou celui du mariage du couple Suzor-Plezancy ne sont pas disponibles, l'information précédente prend beaucoup d'importance. Elle permet d'éliminer un Louis Suzor né en 1625 et une Louise Plesansy née en 1626, car trop jeunes pour avoir des enfants en 1632. Les actes de baptême de ces enfants permettent également d'identifier les parrains et marraines. Dans les registres, nous trouvons un Louis Suzor, né le 29 septembre 1597 et une Loyse Plaisancy, née le 2 février 1610. Ces deux personnes, fils de Guillaume Suzor et Françoise Berland d'une part, et fille de François Plaisancy et Janne Doucet, d'autre part, auront des frères et sœurs qui deviendront les parrains et marraines en 1632 et 1635. En 1632, le parrain est Joseph Suzor, frère de Louis, né le 5 mars 1595 et la marraine est Janne Plaisancy sœur de Louise, née le 1^{er} mai 1613. En 1635, le parrain est Jehan Suzor, frère de Louis, né le 24 octobre 1601 et la marraine est Jacqueline Charcelay, future belle-sœur de Louis; la famille Charcelay est proche de la famille Suzor, deux représentants qui assistent au mariage de François Suzor et Estienne Guillaies sont mentionnés par le notaire comme « cousins germains de l'époux du côté maternel ».

En résumé, François Suzor, des troupes franches de la Marine, est le fils de François, le petit-fils de Louis et l'arrière-petit-fils de Guillaume Suzor.

À son mariage, François-Michel, chirurgien, se déclare le fils de François Suzor (1704-1773), marchand drapier, et Marie-Anne Grougnard dont le contrat de mariage (7 novembre 1735) est chez le notaire Guyart fils à Romorantin-Lanthenay, Loir-et-Cher. Cette lignée est plus facile à remonter: les grands-parents sont Pierre Suzor (1666-1729) et Anne Maillard, mariés à Contres le 13 novembre 1694; puis Jean Suzor (1622-1703) et Jeanne Villeret (dont un fils, Louis, épouse Marguerite Guillaies, sœur d'Estienne, le 29 août 1693); puis Noël Suzor (1583-1631), marchand boucher, et Jeanne Noël, installés à Preuilly; enfin, Abel Suzor (1555-1598) et Anthoinette Flementel.

Louis Suzor, grand-père du soldat, signait son nom comme beaucoup d'autres Suzor. On voit sa signature le 23 août 1625 quand Noël Suzor, ancêtre du chirurgien, fait baptiser un fils prénommé Louis dont il sera le parrain. On verra sa signature le 25 novembre 1652 au mariage de son frère François avec Jacqueline Charcelay. Sans être graphologue, les deux signatures se ressemblent bien qu'il y ait 27 ans d'écart entre les deux, mais le plus impressionnant est la similarité des deux paraphes. Faute de données plus précises sur Guillaume Suzor, l'ancêtre du soldat, il existe une forte probabilité que Noël Suzor, l'ancêtre du chirurgien et fils d'Abel Suzor, soit son jeune frère. De plus, comme mentionné précédemment, un descendant de Noël Suzor, également prénommé Louis, épouse en 1693 la sœur d'Estienne Guillaies, la mère du soldat. À défaut d'une certitude sur la parenté par le sang, il y en a une sur la parenté par alliance.

Les archives génétiques

À partir des données trouvées dans les différentes archives, nous avons identifié des personnes bien vivantes en 2018 dont Suzor est le patronyme. Dans une première étape, un Suzor, de la région de Portneuf où le chirurgien s'est établi, fournit un échantillon d'ADN. Dans une deuxième étape, un Suzor, vivant toujours en France, fournit un échantillon d'ADN. Dernière étape, un Suzor, vivant dans la région de Windsor-Détroit, fournit aussi un échantillon d'ADN. Ces échantillons contiennent de l'information moins facilement manipulable que celle sur support papier. Tous les chercheurs qui ont dû se débattre avec une personne qui écrivait mal ou au son, ou confondait la mariée avec sa mère ou n'acceptait pas qu'un enfant soit conçu hors mariage savent que la fiabilité de l'information sur papier a ses limites.

L'information transportée par l'ADN n'est pas exempte de problème, mais elle révèle souvent quelques petits secrets bien gardés. Ce ne fut pas le cas pour les Suzor. Les trois échantillons fournis portaient le même chromosome Y transmis de père en fils depuis des centaines d'années. Les deux Suzor venus en Amérique sont donc effectivement parents autrement que par alliance, ils sont donc issus de la même souche.

Il est important pour le lecteur de retenir une autre conclusion de ce travail: la généalogie génétique ne fonctionne pas en vase clos. L'information documentaire doit marcher main dans la main avec l'information génétique.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse maurice.germain@outlook.fr

Nouveaux membres

du 3 novembre 2018 au 26 janvier 2019

7956	AUDET	Louise	Québec	7988	MOMY	Jean-Guy	Ottawa, ON
7957	LANDRY	Florent	Saint-Valère	7989	PERREAULT	Micheline	Donnacona
7959	GARON	Armand	Québec	7990	GIRARD	Léandre	Saint-Patrice-de-Beaurivage
7960	MARCOUX	Richard	Québec	7991	DELISLE	Pierre	Québec
7961	MURAT	Pierre	L'Ancienne-Lorette	7993	MARCOTTE	Guy	Québec
7963	BOURASSA	Michel	Trois-Rivières	7994	LECOURS	Louis	Québec
7964	RAJOTTE	Gilles	Sorel-Tracy	7996	DUVAL	Claude-Marie	Sainte-Madeleine
7965	LOISELLE	Joanne	Québec	7997	ST-ANDRÉ	Lise	Sainte-Madeleine
7967	GAUTHIER	Réjane	Québec	7998	CHAMBERLAND	Joanie	Québec
7968	BARABÉ	Liliane	Québec	7999	POULIOT	Réjeanne	Québec
7969	HALLÉ	Julie	Québec	8000	DUFOUR	Simon	Montréal
7970	CHAMPAGNE	Éric	Québec	8001	PERREAULT	Pierre	Laval
7971	BRIÈRE	Normand	Terrebonne	8002	DESROCHES	Anne-Marie	Montréal
7972	BOUCHARD	Martin	Québec	8003	LEBLOND	Richard	Québec
7973	TREMBLAY	Sylvie	Québec	8005	GIGUÈRE	Pierre	Québec
7974	DESROCHERS	Sylvie	Stoneham-et-Tewkesbury	8006	BÉDARD	Louis-Paul	Saint-Bruno de Montarville
7975	ROBITAILLE	Jean	Québec	8008	MAILHOT	Josée	Québec
7976	PICARD	Louise	Québec	8010	PARÉ	Stéphanie	Saint-Bruno de Montarville
7977	TAILLON	Carl	Québec	8011	TESSIER	Alain	Montréal
7978	GIRARD	Germain-Denis	Québec	8012	BELLEAU	Jocelyne	Québec
7979	ROY	Pierre	Lévis	8013	PICARD	Rénald	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
7980	DUFRESNE	Clément	Québec	8014	THIBAUT	Chantal	Québec
7981	ASSOCIATION DES FOURNIER D'AMÉRIQUE	Québec	Lac Beauport	8015	DUFOUR	Micheline	La Malbaie
7982	MATHIEU	Pierre	Saint-Augustin-de-Desmaures	8016	BOUCHARD	Bernard	La Malbaie
7984	LAFRANCE	Nicole	La Malbaie	8017	SAVOY	Claude	Boischatel
7985	DAGENAIS	Carolle	Montréal	8018	KIROUAC	France	Neuveville
7986	THIVIERGE	Ginette	Québec	8021	THIVIERGE	Robert	Outremont
7987	JACQUES	Léo	Québec				

Rencontres mensuelles

Endroit:

Centre communautaire Noël-Brulart

1229, avenue du Chanoine-Morel
Arr. de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge,
Québec

Heure: 19 h 30

Frais d'entrée de 5 \$
pour les non-membres.

■ Le mercredi 20 mars 2019

Conférencier: José Doré, historien à Parcs-Canada
Sujet: *Les belligérants du siège de Québec de 1775-1776.*

■ Le mercredi 17 avril 2019

Conférencier: Marcel Fournier, généalogiste, membre AIG
et auteur
Sujet: *La contribution des pionniers provenant de la ville de
Paris au peuplement du Canada.*

■ Le mercredi 5 juin 2019

Assemblée générale de la Société de généalogie de Québec.

Horaire de la SGQ



Société de généalogie de Québec

Centre de documentation Roland-J.-Auger

Local 4240, pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval
(entrée par le local 3112)

Mardi: 9 h 30 à 16 h

Mercredi: 9 h 30 à 20 h 30

Jeudi: 12 h 30 à 16 h

Samedi: 9 h 30 à 16 h 30, sauf les sections réservées pour la formation

Collection du Fonds Drouin numérisé disponible pour consultation.

Publications de la Société: répertoires, tableaux généalogiques, cartes, logiciels, etc., disponibles aux heures d'ouverture. Les achats de publications débutent 30 minutes après l'ouverture du centre et se terminent 30 minutes avant l'heure de fermeture.

BAnQ Québec

Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec

Local 3112, pavillon Louis-Jacques-Casault,
Université Laval

Tous les services sont fermés le dimanche et lundi.

Manuscrits, archives, microfilms et bibliothèque:

Mardi et vendredi 9 h à 17 h

Mercredi et jeudi 9 h à 21 h

Samedi 9 h à 17 h

La communication des documents se termine 15 minutes avant l'heure de fermeture.



Société de généalogie de Québec
fondée en 1961

1055, Avenue du Séminaire, local 3112, Québec

Tél. : 418 651-9127

Portail : www.sgg.qc.ca

Retracez l'origine de vos familles et l'histoire de vos ancêtres

- 🔑 Accès illimité aux grandes banques de données
- 🔑 Centre de documentation
- 🔑 Revue **L'Ancêtre** en format papier et ePub
- 🔑 Conférences et formation
- 🔑 Recherche et entraide
- 🔑 Transcription de documents anciens
- 🔑 Héraldique et confection de vos armoiries
- 🔑 Confection de parchemins homologués



Société généalogique canadienne-française

Les Mémoires en format numérique!

La collection de la revue Mémoires
sur clé USB!

Les 68 volumes de 1944 à 2017!

Avec outil de recherche par mot-clé
intégré!



Les soldats, les Filles du Roy, les nobles,
les migrants, les engagés.

Leurs origines, leur vie, leurs joies, leurs
conflits.

Vos ancêtres au bout du doigt!

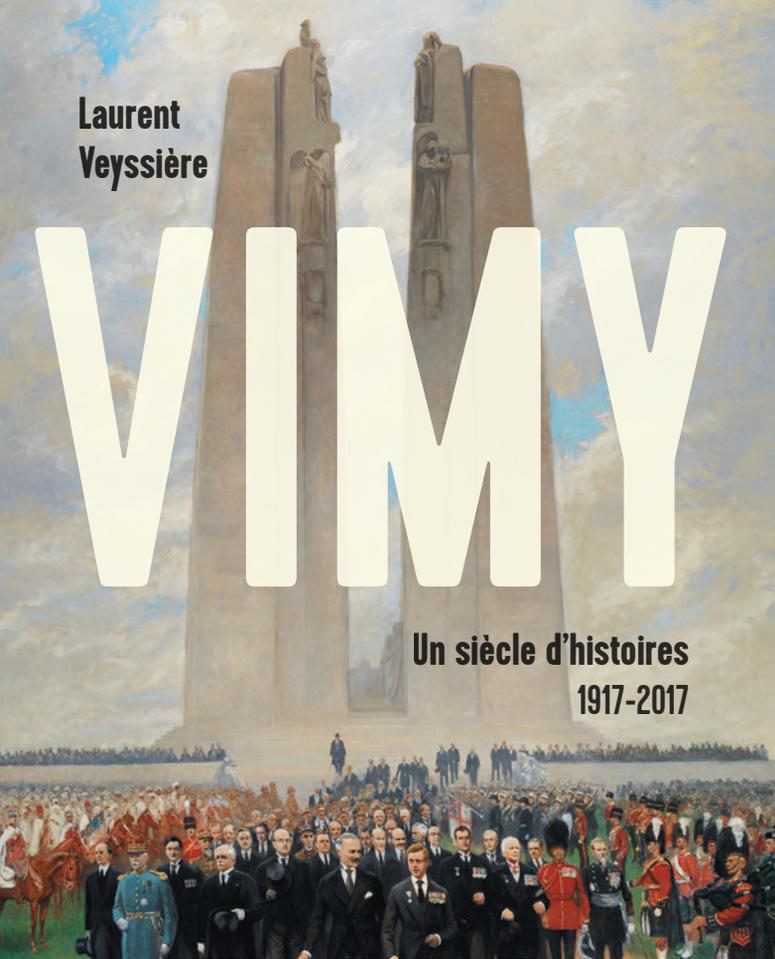
Visitez notre site Web!

3440, rue Davidson, Montréal (Québec) H1W 2Z5
Téléphone : 514-527-1010 - Courriel : info@sgcf.com
www.sggf.com

Laurent
Veysi re

VIMY

Un si cle d'histoires
1917-2017



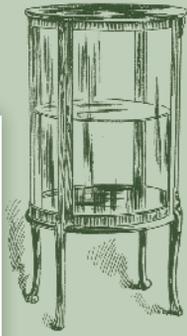
L.3



Lysandre
St-Pierre

LA FORMATION
D'UNE CULTURE
 LITAIRE
DANS UNE VILLE
EN ESSOR

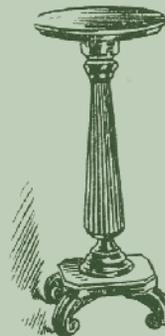
Joliette
1860-1910



L.7



L.8



L.10



L.9



SEPTENTRION.QC.CA
LA R F RENCE EN HISTOIRE AU QU BEC

Joseph Alphonse Couture

DU SAINT-LAURENT AU RHIN

Carnets de guerre
1914-1918

 dit  et annot  par
Mourad Djebabla-Brun

